



Envoi au contrôle de légalité le : 9 juillet 2024

Publication électronique le : 9 juillet 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 17 JUIN 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Alexandre MALFAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Valérie CUVILLIER, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Stéphanie RIGAUX.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY

Excusé(s) sans voix délibérative : Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

RAPPORT SUR LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

(N°2024-268)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, ses articles L.113-1 à L.113-4, L.114 à L.114-5, L.233-1 et suivants, L.313-12, R.233-1 et suivants et D.312-159-5 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2023-530 du Conseil départemental en date du 04/12/2023 « Schéma Autonomie 2023 - 2027 : Vivre en autonomie dans un département inclusif » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » - Pacte des solidarités humaines » ;

Vu la délibération n°3 du Conseil Général en date du 20/09/2010 « Stratégie d'aide aux aidants des personnes âgées ou handicapées dans le Pas-de-Calais » ;
Vu la délibération n°2023-257 de la Commission Permanente en date du 12/06/2023 « Rapport sur la prévention de la perte d'autonomie » ;
Vu la délibération n°2022-295 de la Commission Permanente en date du 04/07/2022 « Rapport sur la prévention de la perte d'autonomie » ;
Vu la délibération n°2021-225 de la Commission Permanente en date du 07/06/2021 « Rapport relatif au versement du forfait autonomie, du forfait prévention, au financement d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie et d'aide aux aidants » ;
Vu la délibération n°2018-497 de la Commission Permanente en date du 05/11/2018 « Financement des actions dans le cadre de la Conférence des financeurs » ;
Vu la délibération n°34 de la Commission Permanente en date du 09/05/2016 « Actualisation des modalités de la stratégie d'aide aux aidants et financement de solutions d'aide aux aidants des personnes âgées ou en situation de handicap » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion en date du 03/06/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

S'agissant du dispositif AIDOTEC :

Article 1 :

D'attribuer au porteur de projet, FACE VALO, une participation financière d'un montant total de 100 000 € au titre de l'année 2024, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération et conformément aux modalités de versement inscrites dans la convention validée par délibération de la Commission Permanente du 12 juin 2023 susvisée.

S'agissant de l'attribution du forfait autonomie :

Article 2 :

D'attribuer, aux 69 Résidences autonomie, selon la répartition reprise en annexe, un forfait autonomie de 335 euros par place, soit un montant total de 1 006 005 € au titre de l'année 2024, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

S'agissant des actions en faveur des aidants :

Article 3 :

D'attribuer, aux 48 porteurs pour les 79 projets selon la répartition reprise en annexes 4 et 5, une participation financière totale de 754 792 € au titre de l'année 2024, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 4 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les 74 conventions (63 nouvelles demandes et 11 reconductions) fixant les objectifs techniques et financiers permettant la réalisation des actions, dans les termes des projets types joints en annexes 7, 8, 9, 10, 11 et 12 à la présente délibération.

Article 5 :

De valider les modèles de conventions annuelles et pluriannuelles type joints en annexes 7, 8, 9, 10, 11 et 12 à la présente délibération.

Article 6 :

D'attribuer à l'Association Française des Aidants une participation financière d'un montant de 2 300 € au titre de l'année 2024, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 7 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions avec l'Association Française des Aidants, dans les termes des projets joints en annexes 2 et 3 de la présente délibération.

Article 8 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'Association des paralysés de France (APF) l'avenant de durée dans les termes de l'avenant de durée type validé par délibération de la Commission Permanente du 12 juin 2023 susvisée.

S'agissant du financement des actions collectives de prévention :

Article 9 :

D'attribuer aux 114 porteurs pour les 132 projets, selon la répartition reprise en annexe 6 une participation financière d'un montant total de 1 420 336 € au titre de l'année 2024, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 10 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les 89 conventions (relatives aux nouvelles demandes et reconductions) fixant les objectifs techniques et financiers permettant la réalisation des projets repris en annexe 6, dans les termes des conventions type validées par délibérations de la Commission Permanente du 4 juillet 2022 (conventions annuelles) et du 12 juin 2023 (conventions pluriannuelles) susvisées.

Article 11 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la MJEP d'Isbergues, un avenant de durée, dans les termes de l'avenant de durée type validé par délibération de la Commission Permanente du 12 juin 2023 susvisée.

Article 12 :

Les dépenses versées en application des articles 1, 2, 3, 6, 9 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C02-423A01	6568/934231	Conférence des financeurs-forfait autonomie	1 006 005,00	1 006 005,00
C02-423J04	6568/934238	Favoriser le soutien à domicile-soutien aux aidants	647 540,00	566 918,00
C02-423B01	6568/934232	conférence des financeurs-autres actions de prévention	2 609 495,00	1 608 210,00

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AE €	Dépense €
C02-423B01	6568/934232	Conférence des financeurs-Autres actions de prévention	200 000,00	200 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 17 juin 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Nom	Ville	Nb de places	Forfait autonomie 2024	SIRET de l'établissement	FINESS de l'établissement	Gestionnaire
Résidence autonomie d'Aire-sur-la-Lys	AIRE-SUR-LA-LYS	30	10 050 €	26620014600022	620104588	CCAS
Résidence autonomie Soleil	ARRAS	41	13 735 €	26620041900056	620105684	CCAS
Résidence autonomie Les Roses	AUCHEL	54	18 090 €	26620048400019	620105080	CCAS
Résidence autonomie Ambroise Croizat	AVION	57	19 095 €	77568531600967	620105593	FILIERIS
Résidence autonomie Les Charmilles	BARLIN	24	8 040 €	31245483800334	620105072	AHNAC
Résidence autonomie Les Sorbiers	BETHUNE	60	20 100 €	24620063800046	620117432	SIVOM du Béthunois
Résidence autonomie Guynemer	BETHUNE	62	20 770 €	24620063800020	620117267	SIVOM du Béthunois
Résidence autonomie Le rivage	BEUVRY	50	16 750 €	26620126800023	620104992	CCAS
Résidence autonomie Guy Mollet	BILLY-MONTIGNY	42	14 070 €	77568531601296	620105403	FILIERIS
Résidence autonomie Gai Logis	BOULOGNE-SUR-MER	33	11 055 €	26620160700030	620109777	CCAS
Résidence autonomie Maryse Latour	BOULOGNE-SUR-MER	17	5 695 €	26620160700048	620109785	CCAS
Résidence autonomie Quéhen	BOULOGNE-SUR-MER	46	15 410 €	26620160700071	620108613	CCAS
Résidence autonomie Patricia Fontaine	BOULOGNE-SUR-MER	42	14 070 €	26620160700055	620105171	CCAS
Résidence autonomie Les Lilas	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	70	23 450 €	78395745900010	620105015	ABLAPA
Résidence autonomie Louise Michel	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	86	28 810 €	78395745900036	620116103	ABLAPA
Résidence autonomie Maurice Debout	BULLY-LES-MINES	60	20 100 €	26620186200023	620105411	CCAS
Résidence autonomie Curie	CALAIS	57	19 095 €	26620193800039	620109736	CCAS
Résidence autonomie La Tamise	CALAIS	70	23 450 €	26620193800252	620109728	CCAS
Résidence autonomie Santos Dumont	CALAIS	52	17 420 €	26620193800104	620109892	CCAS
Résidence autonomie Toul	CALAIS	61	20 435 €	26620193800146	620109702	CCAS
Résidence autonomie Ovide	CALAIS	57	19 095 €	26620193800120	620109710	CCAS
Résidence autonomie Guynemer	COULOGNE	16	5 360 €	26620244900036	620109843	CCAS
Résidence autonomie Mozart	COULOGNE	37	12 395 €	26620244900028	620109868	CCAS
Résidence autonomie Guy Mollet	COURRIÈRES	21	7 035 €	77562993401592	620105429	La Vie Active
Résidence autonomie Henri Hermant	DIVION	43	14 405 €	26620270400026	620105056	CCAS
Résidence autonomie Les Genêts	DROCOURT	46	15 410 €	41986768400187	620105619	APREVA RMS
Résidence autonomie Le Clos Saint Victor	ETAPLES	19	6 365 €	26620318100059	620009068	CCAS
Résidence autonomie Raoult Perrault	ETAPLES	13	4 355 €	26620318100059	620009118	CCAS
MARPA des 2 Vallées	FAUQUEMBERGUES	22	7 370 €	41041126800015	620003301	Association MARPA des 2 vallées
MARPA Les Sources	FILLIEUVRES	24	8 040 €	52268765600010	620024778	Association MARPA Les Sources
Résidence autonomie de Frévent	FREVENT	48	16 080 €	26620361100022	620105635	CCAS
Résidence autonomie Ambroise Croizat	HARNES	68	22 780 €	26620413000022	620105437	CCAS
Résidence autonomie Louis Pasteur	HENIN-BEAUMONT	45	15 075 €	26620427000075	620105452	CCAS
MARPA La Bergerie	HERMIÈS	24	8 040 €	49455399300010	620017889	Association MARPA de Hermies
Résidence autonomie la Targette	HESDIN	46	15 410 €	78401510900027	620104927	Association Résidence autonomie ADMR La Targette
Résidence autonomie Jean Moulin	HUBY-SAINT-LEU	60	20 100 €	78396088300032	620106807	Association pour la gestion et le développement de Notre Dame des Campagnes
Résidence autonomie d'Isbergues	ISBERGUES	50	16 750 €	26620473400039	620105106	CCAS
Résidence autonomie du Parc	LAPUGNOY	46	15 410 €	26620489000013	620104984	CCAS
Résidence autonomie Léon Gournay	LE PORTEL	40	13 400 €	26620667100023	620108605	CCAS
Résidence autonomie Léon Blum	LEFOREST	51	17 085 €	26620497300025	620105445	CCAS
Résidence autonomie Jean Moulin	LENS	59	19 765 €	77568531600959	620105478	FILIERIS
Résidence autonomie Louis Voisin	LENS	54	18 090 €	77568531600942	620105460	FILIERIS
Résidence autonomie Maurice Chevalier	LE-TOUQUET-PARIS-PLAGE	22	7 370 €	26620826300035	620024331	CCAS
Résidence autonomie Marcel Pagnol	LE-TOUQUET-PARIS-PLAGE	52	17 420 €	26620826300035	620106799	CCAS
Résidence autonomie Maurice Mathieu	LIEVIN	34	11 390 €	26620510300044	620105486	CCAS
Résidence autonomie Ambroise Croizat	LILLERS	55	18 425 €	26620516000036	620104968	CCAS
MARPA Les Rives du Sainte Anne	LOCON	24	8 040 €	80954826600042	620031369	Fédération MARPA des Hauts-de-France
Résidence autonomie Voltaire Leclercq	LOOS-EN-GOHELLE	53	17 755 €	26620528500023	620105502	CCAS
Résidence autonomie L'Age d'Or	MARCK-EN-CALAISIS	34	11 390 €	51065948500021	620109686	CCAS
Résidence autonomie Le Bon Air	MARLES-LES-MINES	20	6 700 €	77562993401303	620105098	La Vie Active
Résidence autonomie Henri Hotte	MERICOURT	83	27 805 €	26620570700026	620106948	CCAS
Résidence autonomie Benoit Frachon	MONTIGNY-EN-GOHELLE	46	15 410 €	26620587100020	620105510	CCAS
MARPA Nova-Villa	NEUVILLE-ST-VAAST	24	8 040 €	51247223400016	620027391	Association MARPA Nova-Villa
MARPA du Pays de Lumbres	NIELLES-LES-BLEQUIN	24	8 040 €	75094896000018	620029637	Association MARPA des Pays de Lumbres
Résidence autonomie Les Erables	NOEUX-LES-MINES	27	9 045 €	78405188000028	620106096	ANAPA
Résidence autonomie Les Marronniers	NOEUX-LES-MINES	64	21 440 €	78405188000010	620105049	ANAPA
Résidence autonomie La Roseraie	OIGNIES	48	16 080 €	26620637400024	620105528	ACCES
Résidence autonomie du Petit Preures	PREURES	21	7 035 €	41041122700011	620003335	Association MARPA du Petit Preures
Résidence autonomie Perpignan	SAINT-OMER	29	9 715 €	26620765300079	620106955	CCAS
Résidence autonomie Suger	SAINT-OMER	36	12 060 €	26620765300103	620106989	CCAS
Résidence autonomie Roger Merlier	SAINT-OMER	30	10 050 €	26620765300053	620106971	CCAS
Résidence autonomie des Maraîchers	SAINT-OMER	50	16 750 €	26620765300095	620106963	CCAS
Résidence autonomie Les Jours Paisibles	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	52	17 420 €	26620767900025	620105676	CCAS
Résidence autonomie Jacques Duclos	SALLAUMINES	44	14 740 €	26620771100026	620105536	CCAS
Résidence autonomie Eléonore Langlet	SANGATTE	50	16 750 €	26620774500032	620109751	CCAS
MARPA des 2 sources	SAULTY	24	8 040 €	20001200300089	620024679	CC des Campagnes de l'Artois
Résidence autonomie de l'Abbaye	VENDIN-LE-VIEIL	48	16 080 €	26620842000023	620105544	CCAS
Résidence autonomie Henri Lucas	VERMELLES	50	16 750 €	26620846100027	620105031	CCAS
Résidence autonomie Albert Goudin	WINGLES	56	18 760 €	26620895800014	620105551	CCAS
Total		3003	1 006 005 €			

CONVENTION DE PARTENARIAT
Pour la mise en place d'un Café des aidants®

Entre les soussignées :

L'Association Française des Aidants, association régie par la loi du 1er juillet 1901 dont le siège est situé au 250 bis, Boulevard Saint-Germain – 75007 Paris, enregistrée sous le numéro SIRET 487 868 853 000 44, représentée par Monsieur Simon DE GARDELLE, en sa qualité de Directeur

ci-après dénommée l'« Association Française des Aidants »

Et

«**Nom_de_l'organisme**», situé au «**Adresse_siège**» «**Code_postal**» «**Commune**», enregistrée sous le SIRET N°«**N_SIRET**», représentée par «**Prénom**» «**Nom**» en sa qualité de «**Fonction**» dûment habilité.

Ci-après désignée par « le porteur »

Et

Le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 17 juin 2024,

Ci-après désigné par « le Département »

Vu : le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu : le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment le chapitre III du titre III du livre II relatif à la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 4 décembre 2023 portant adoption du schéma départemental de l'autonomie 2023-2027 « Vivre en autonomie dans un département inclusif »

Vu : la demande d'aide du porteur de projet correspondant à « **NOMBRE CAFES** » Cafés des Aidants sur le « **TERRITOIRE DE MISE EN ŒUVRE** » soit **TARIF** (350 X nombre de Cafés des Aidants) euros ;

Vu : la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 17 juin 2024 approuvant le financement et la signature de la présente convention.

PREAMBULE

L'Association Française des Aidants milite pour la reconnaissance du rôle et de la place des aidants dans la société. Elle oriente et soutient les aidants localement notamment via l'animation du réseau national des Cafés des Aidants.

L'Association Française des Aidants a créé le concept de Café des Aidants (« le Concept »), c'est-à-dire des lieux, des temps et des espaces d'information, de rencontres et d'échanges, animés par un travailleur social et un psychologue ayant une expertise sur la question des aidants. Ils sont ouverts à tous les aidants, quels que soient l'âge et la pathologie de la personne accompagnée.

Les Cafés des Aidants ont pour objectif de favoriser le bien-être des aidants. L'une de ses caractéristiques majeures est qu'il permet une triple approche : un soutien psychologique, un volet orientation vers les dispositifs existants et une occasion de sortir de son quotidien et de son isolement en rencontrant des pairs et des professionnels qui proposent des clés pour vivre au mieux son quotidien. Ce dispositif s'adapte à la réalité du vécu des aidants en tenant compte de la difficile conciliation entre la vie d'aidant et la vie tout court et en développant la capacité à agir des aidants, sans les assigner à leur rôle d'aidant.

L'Association Française des Aidants est titulaire d'un savoir-faire consistant en une méthodologie reposant sur des concepts et programmes de formation, d'information et de conseil à destination des aidants (« la Méthodologie »).

L'Association Française des Aidants souhaite développer ce Concept localement en partenariat avec des porteurs de projets locaux par ailleurs adhérents. Elle est titulaire de la marque Café des Aidants (www.inpi.fr) marque française numéro 07 3 530 365, déposée le 11 octobre 2007 et désignant un ensemble de produits et services relevant des classes 9, 16, 21, 35, 36, 38, 41, 43 et 45 (« la Marque »).

Le Département du Pas-de-Calais est le chef de file de l'action sociale et médico-sociale en direction des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des proches aidants.

La stratégie d'aide aux aidants, approuvée par délibération de la Commission Permanente en date du 9 mai 2016, se déclinent en 4 axes :

- Optimiser et développer des solutions de répit pour les aidants (accueil de jour, hébergement temporaire) ;
- Développer et diversifier les formules institutionnelles et non institutionnelles ;
- Améliorer la lisibilité des dispositifs ;
- Déployer une plateforme territoriale d'aide aux aidants sur chacun des territoires, répondant ainsi à une logique de proximité.

Les plateformes territoriales d'aide aux aidants constituent un réseau des acteurs de l'aide aux aidants sur chacun des 8 territoires poursuivant des objectifs communs dans le cadre de projets territoriaux d'aide aux aidants, pilotés par la Maison de l'Autonomie et leurs partenaires. Les Maisons de l'Autonomie apportent également un soutien aux porteurs de solutions de répit et d'aide aux aidants.

Définir ce que fait l'association.

Le porteur, dans le cadre de ses actions, souhaite développer des actions de soutien aux proches aidants. Pour cela, il a fait part de son souhait à l'Association Française des Aidants de porter un Café des Aidants® et de participer à la vie de l'Association, et en conséquence, de bénéficier du soutien et des outils mis à disposition.

Par la présente convention (« la Convention »), les parties définissent la nature et les modalités de leur coopération pour l'organisation de [NOMBRE CAFES DES AIDANTS] Cafés des Aidants relevant du Concept par le partenaire. Ces dispositifs se nommeront [NOM DU/DES CAFE(S) DES AIDANTS] De fait, le partenaire devient membre du réseau national des Cafés des Aidants® et adhérent à l'Association Française des Aidants d'après les dispositions précisées à l'article 2 de la présente convention.

En conséquence, l'Association Française des Aidants et le partenaire ont arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

Les Parties concluent un partenariat qui permettra au partenaire d'organiser un Café des Aidants® et à l'Association Française des Aidants de développer son concept.

La présente convention a pour objet de définir :

- la nature de l'action effectuée par le partenaire ;
- la nature de la contribution de l'Association Française des Aidants ;
- la nature de la contribution du Département du Pas-de-Calais ;
- les obligations et engagements de chacune des Parties.

L'objet de la présente convention couvre uniquement la réalisation d'une action. Si le partenaire souhaite réaliser des actions supplémentaires (un autre Café des Aidants, une session de Formation des Aidants), un avenant à la présente convention devra être signé entre les Parties.

ARTICLE 2 – DESCRIPTION DE L'ACTION

Le porteur du Café des Aidants met en place [NOMBRE CAFES DES AIDANTS] Cafés par mois soit [NOMBRE DE SEANCES] Cafés par an comprenant jusqu'à 12 personnes par session et a minima, si possible, 6 personnes.

Chaque Café a lieu dans un endroit ouvert au public, accessible, sécurisé et co-animé par un psychologue et un travailleur social et est introduit par une thématique en lien avec les proches aidants pour les soutenir dans leur rôle de proche aidant.

ARTICLE 3 – CONTRIBUTION A L'ASSOCIATION FRANCAISE DES AIDANTS

Le montant de la contribution est fixé dans le cadre de la convention entre l'Association Française des Aidants et le Département du Pas-de-Calais, qui règle le montant des contributions des structures porteuses de Cafés des Aidants partenaires.

A titre indicatif, le montant de la contribution pour l'année 2024 est fixé à 550 € pour le 1er Café puis à 350€ pour chaque action supplémentaire effectuée pour le département dans le cadre du partenariat avec le Département du Pas-de-Calais afin de soutenir le déploiement des Cafés des Aidants® dans le département.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DU PORTEUR

4-1 Respect des règles relatives à la Méthodologie

Le porteur s'engage à :

- Utiliser, dans le cadre de l'appartenance au réseau Cafés des Aidants®, le cahier des charges (en annexe 1), sous réserve de modifications justifiées par le contexte local et validées par l'Association Française des Aidants, à savoir :
 - Accueil pour tous les proches aidants, quels que soient l'âge et la pathologie de la personne accompagnée. Ils seront accueillis sans aucune discrimination, ni demande de justificatif.
 - Co-animation des rencontres par un psychologue (ayant une expertise sur les questions liées à l'accompagnement d'un proche) et un travailleur social (ayant une connaissance des dispositifs existants pour informer et orienter les aidants).
 - Organisation des rencontres sur un principe de convivialité « autour d'un café », dans un lieu neutre, et ouvert sur la Cité.
 - Planification des rencontres sur une période de six mois à un an avec des thèmes ciblés autour de la relation d'aide qui seront préalablement validés par l'Association Française des Aidants.
- Utiliser, dans le cadre de l'appartenance au réseau Cafés des Aidants®, le logo « Café des Aidants® » ainsi que la charte graphique et/ou les outils de communication proposés par l'Association Française des Aidants et le

Département du Pas-de-Calais. Les outils de communication devront être validés par l'Association Française des Aidants et le Département du Pas-de-Calais avant diffusion.

- Mentionner l'Association Française des Aidants et le Département du Pas-de-Calais dans toutes les communications autour du dispositif Café des Aidants®
- Faire connaître l'action auprès du public et via les professionnels par tout moyen à sa disposition (lors de l'accueil, des visites à domicile, des réunions avec des professionnels, des contacts avec la presse locale, etc.).
- Préciser en début de rencontre aux participants le lien avec l'Association Française des Aidants et le Département du Pas-de-Calais et mettre à disposition des participants une plaquette de présentation de l'Association Française des Aidants ainsi qu'un bulletin d'adhésion.
- Inscrire dans sa comptabilité le coût de l'adhésion à l'AFA comme un produit du Département équivalent à 350 euros par Café des Aidants

4-2 Participation à la vie du réseau national des Cafés des Aidants® et du réseau sur l'aide aux aidants animés par les maisons de l'autonomie

- Participer aux formations co-organisées par l'Association Française des Aidants et le Département du Pas-de-Calais :
 - Le partenaire s'engage à s'assurer que tous les nouveaux co-animateurs aient été formés au module initial « Co-animer un Café des Aidants® » de deux jours.
 - Le partenaire s'engage à s'assurer que chaque co-animateur participe au minimum à une formation ou rencontre du réseau national des Cafés des Aidants® par an.
- Transmettre les coordonnées du chargé de projet, des co-animateurs et des partenaires du Café des Aidants® à l'appui du bulletin annexé « Restons en Contact » afin de pouvoir les tenir informés des actualités de l'Association et de la vie du réseau.
- Transmettre les informations à l'Association Française des Aidants et le Département du Pas-de-Calais :
 - Transmettre à l'Association Française des Aidants le programme annuel ou semestriel du Café des Aidants® un mois avant son début pour une validation et une mise en ligne sur www.aidants.fr
 - Fournir une fois par an les informations demandées par l'Association Française des Aidants en vue de l'évaluation de l'action. Des indicateurs (quantitatifs et qualitatifs) sont précisés dans l'outil « Modèle de bilan annuel » remis aux porteurs de projets dans le cadre de la présente convention de partenariat.
- Participer à la plateforme territoriale d'aide aux aidants, réseau de soutien aux aidants animé par les Maisons de l'Autonomie dans le cadre des projets territoriaux d'aide aux aidants et conventionner avec la Maison de l'Autonomie pour faire partie du guichet intégré en direction des proches aidants, personnes âgées et personnes en situation de handicap.
- Inscrire l'action dans le projet territorial des aidants animé par la Maison de l'Autonomie.

4-3 Respect du savoir-faire, de la Marque et de l'image de marque

- Le porteur s'assure du respect, par lui-même et les intervenants du savoir-faire, de la Marque et de l'image de marque de l'Association Française des Aidants et du réseau.
- Notamment, il s'abstient d'effectuer sous l'enseigne « Café des Aidants® » des interventions, quelle qu'en soit la nature, qui contreviendraient aux principes de la Méthodologie. Il s'engage également à faire assurer le respect, par ses salariés et les intervenants, des droits relatifs à la Marque.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION FRANCAISE DES AIDANTS

L'Association Française des Aidants s'engage à :

- Mettre à disposition la méthodologie complète, ainsi qu'un appui à sa mise en œuvre notamment en terme de communication dans une visée d'amélioration de l'attractivité des Cafés des Aidants®.
- Mettre en réseau les porteurs de projet des Cafés des Aidants®.
- Organiser une journée de formation ou d'échange de la pratique avec le département du Pas-de-Calais dans les locaux mis à disposition par le Département.

- Créer pour chaque structure un accès à l'espace privé du site Internet.
- Mettre à disposition des partenaires la boîte à outils du réseau.
- Proposer des tarifs préférentiels sur les formations du Centre de formation.
- Proposer des actions complémentaires au Café des Aidants (Formation des Aidants).
- Transmettre au Département le programme des cafés des aidants sur le département et une synthèse des résultats des évaluations.

En termes de valorisation du partenariat, l'Association Française des Aidants s'engage à :

- Mettre en ligne, pendant la durée de la Convention, le programme des Cafés des Aidants® sur le site www.aidants.fr
- Orienter vers le partenaire toute personne qui contacte l'Association Française des Aidants et réside dans sa zone géographique.
- Favoriser les relations presse au niveau national pour assurer la notoriété du réseau des Cafés des Aidants® et de la Marque.
- Valoriser et le cas échéant solliciter ses partenaires lors de réunions, groupe de travail, etc.
- Associer ses partenaires aux réflexions portant sur de nouvelles actions, etc.
- Communiquer sur le partenariat avec le Département du Pas-de-Calais dont les Maisons de l'Autonomie dans le cadre des projets territoriaux d'aide aux aidants.

Par ailleurs, l'Association Française des Aidants s'engage à participer dans la mesure du possible en fonction de ses moyens aux journées d'information et d'échanges dans le cadre de l'animation du réseau départemental sur l'aide aux aidants.

ARTICLE 6 – OBLIGATIONS DU DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Le Département du Pas-de-Calais s'engage à verser une aide au porteur de projet correspondant à raison de 350 € par Cafés des Aidants® dans le cadre du partenariat entre le Département et l'Association Française des Aidants.

Plus globalement, le Département assure un rôle de coordination des politiques publiques en direction des proches aidants notamment par la mise en œuvre des droits des proches aidants, l'animation et la définition d'orientations stratégiques avec ses partenaires dans le champ de l'aide aux aidants (en Conférence des Financeurs notamment) pour personnes âgées et pour les personnes en situation de handicap.

Le Département du Pas-de-Calais assure également une animation du réseau des Plateformes Territoriales d'Aide aux aidants portées par les Maisons de l'Autonomie en co-pilotage avec leurs partenaires ou sous la forme de Groupement de Coopération Médico-Sociale.

ARTICLE 7 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'Association Française des Aidants est titulaire de la marque « Café des Aidants® » (www.inpi.fr) marque française numéro 07 3 530 365, déposée le 11 octobre 2007 et désignant un ensemble de produits et services relevant des classes 9, 16, 21, 35, 36, 38, 41, 43 et 45 (la « Marque »).

L'Association Française des Aidants concède au partenaire un droit d'utilisation de la Marque, pour les besoins de l'organisation du Café des Aidants® et dans ce cadre seulement. La présente Convention ne constitue en aucun cas une cession, à titre onéreux ou gratuit, de droits de propriété intellectuelle sur la Marque.

L'Association Française des Aidants est titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur tous les documents, outils, prospectus, support, remis ou mis à disposition du partenaire dans le cadre de la présente Convention (les « Outils »).

L'Association Française des Aidants concède, à titre non exclusif, au partenaire un droit d'exploitation, de reproduction, de représentation, de diffusion et d'édition sur les Outils, sur tous supports, connus (analogique,

numérique, papier, etc.) ou inconnus à ce jour pour la France et le monde entier, et ce pour toute la durée de la présente convention.

Dans le mois suivant l'expiration de la présente Convention pour quelque cause que ce soit, le partenaire s'engage à remettre tous les Outils qui lui auraient été remis pendant la durée de la Convention.

Les Parties s'engagent à respecter la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

En particulier, le Département du Pas-de-Calais s'engage à ne communiquer à l'Association Française des Aidants des données à caractère personnel qu'après avoir recueilli le consentement écrit préalable des personnes concernées pour le traitement de leurs données, lorsque ce consentement est exigé, et à les avoir informés des caractéristiques et de la finalité du traitement et notamment de l'identité de l'Association Française des Aidants comme destinataire de ces données.

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS ET CONTREPARTIES EN MATIERE DE COMMUNICATION / CHARTE GRAPHIQUE

La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : <https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication> ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

- Promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiche, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse).
- Associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.
- Permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flammes, calicots, looks ans roll, popup...). Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'évènement.

ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les parties à la convention s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel en vigueur, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la Loi Informatique et Libertés modifiée.

L'organisme communique au département le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, s'il en a désigné un conformément à l'article 37 du règlement européen sur la protection des données.

Concernant les mesures de sécurité, l'organisme s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité informatique nécessaires et à mettre en œuvre les recommandations de la CNIL.

ARTICLE 10 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention s'applique à compter de sa signature par l'ensemble des parties et jusqu'au 31 décembre 2024.

ARTICLE 11 – RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas d'inexécution par l'une des Parties de l'un des engagements prévus à la Convention, les autres Parties peuvent mettre fin à la Convention par lettre recommandée avec avis de réception, sous réserve du respect d'un préavis de deux mois.

ARTICLE 12 – ASSURANCES

Le porteur déclare être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile pour tous les dommages matériels et immatériels qui pourraient être causés ainsi que pour les dommages corporels qu'il pourrait être amené à engendrer par l'intermédiaire de ses collaborateurs lors de l'exécution de la présente Convention.

Le Porteur s'engage à maintenir sa police d'assurance pendant toute la durée de la présente Convention, et à fournir sur demande de l'Association Française des Aidants toutes attestations y afférentes.

ARTICLE 13 – PERSONNEL

Le Porteur assure, en sa qualité d'employeur, la gestion administrative, comptable et sociale de ses salariés ou agents intervenant dans le cadre de l'exécution de la présente Convention.

Le Porteur déclare sur l'honneur qu'il satisfait aux obligations du code du travail interdisant le travail dissimulé. A ce titre, le Partenaire s'engage à ne faire exécuter les prestations objet de la convention que par des personnes régulièrement employées notamment au regard des articles L.1221-10, L.3243-2 et R.3243-1 du Code du travail.

ARTICLE 14 – SOUS TRAITANCE

Le recours par le Partenaire à un prestataire pour les besoins d'exécution de la présente Convention est possible. Dans ce cadre, le Partenaire doit s'assurer que le Prestataire respecte scrupuleusement les dispositions relatives à la lutte contre le travail illégal.

Conformément aux dispositions des articles L8222-1 et suivants du Code du Travail, le Partenaire s'engage à réclamer auprès de son prestataire la liste des personnes intervenant dans le Café des Aidants®, la déclaration sur la sous-traitance et la déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé.

ARTICLE 15 – INDEPENDANCE DES PARTIES

Le personnel et les collaborateurs de chaque Partie demeurent placés sous leurs directions, leurs autorités et leurs contrôles, et ne seront en aucune manière assimilés à des salariés des autres Parties. La présente convention ne créera aucune relation de subordination entre le personnel de chaque Partie. Chacune des Parties reste responsable de la supervision (et le cas échéant de la discipline) de son personnel et de ses collaborateurs.

ARTICLE 16 – CONTENTIEUX

En cas de contestations nées de l'application de la présente convention entre l'Association Française des Aidants, le Département du Pas-de-Calais et le porteur, le litige sera porté devant le tribunal compétent.

Fait à
Le

**Pour le Département du
Pas-de-Calais
Par délégation**

**Pour l'Association
Française des Aidants**

Pour NOM PORTEUR

**La Directrice de
l'Autonomie et de la Santé**

Le Directeur

FONCTION

Ludivine BOULENGER

Simon DE GARDELLE

PRENOM NOM



Café des Aidants de

Structure porteuse :

Adresse Postale :

Signataire de la convention :

Fonction :

Tél. : E-mail :

Chargé-e de projet :

Fonction :

Tél. : E-mail :

Psychologue :

Tél. : E-mail :

Travailleur social :

Tél. : E-mail :

Autre :

Fonction :

Tél. : E-mail :

Autre :

Fonction :

Tél. : E-mail :

Observations :

.....
.....
.....
.....

*Cette fiche nous permettra de vous tenir informé de la vie du réseau National des Cafés des Aidants, des dates de formations, des comptes rendu des groupes de travail...



Pas-de-Calais
Le Département



Association Française des
aidants

Pôle Solidarités
Direction de l'Autonomie et de la Santé
Service des Dynamiques Territoriales et Stratégies

CONVENTION DE PARTENARIAT
Pour la mise en place d'un Café des aidants®

Entre les soussignées :

L'Association Française des Aidants, association régie par la loi du 1er juillet 1901 dont le siège est situé au 250 bis, Boulevard Saint-Germain – 75007 Paris, enregistrée sous le numéro SIRET 487 868 853 000 44, représentée par Monsieur Simon DE GARDELLE, en sa qualité de Directeur

ci-après dénommée l'« Association Française des Aidants »

Et

Le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 17 juin 2024,

Ci-après désigné par « le Département »

Vu : le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu : le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment le chapitre III du titre III du livre II relatif à la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ;

vu : la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 4 décembre 2023 portant adoption du schéma départemental de l'autonomie 2023-2027 « Vivre en autonomie dans un département inclusif »

Vu : la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du 17 juin 2024 approuvant le financement et la signature de la présente convention.

PREAMBULE :

Depuis sa création en 2003, l'Association Française des aidants milite pour la reconnaissance du rôle et de la place des aidants dans la société. Elle oriente et soutient les aidants localement notamment via l'animation du Réseau national des Cafés des Aidants® et la mise en place d'Ateliers santé des Aidants, assure des formations sur les questions liées à l'accompagnement pour les proches aidants et les équipes professionnelles, diffuse l'information, développe des partenariats et participe à la construction d'outils pour mieux appréhender les attentes et les besoins des aidants.

L'Association Française des Aidants se mobilise pour que :

- Les aidants ne soient pas assignés à leur rôle d'aidant.
- Les personnes en difficulté de vie puissent disposer des aides et des soins requis par leur état de santé.
- Les aidants continuent à être avant tout des parents, des enfants, des conjoints, des amis
- Les aidants conservent une vie familiale, professionnelle, des loisirs, et restent en santé.

Ce projet politique, porté par différentes actions de lobbying et de communication, fonde toutes les actions de l'association et traduit son approche de la thématique des aidants.

Fort de son réseau d'adhérents dans toute la France, elle propose aux aidants :

- Du soutien par les Cafés des Aidants ®.
- Des formations qui proposent de réfléchir à ce que représente la relation d'aide à son proche, de repérer les difficultés que pose la situation et de développer sa capacité à agir.
- Du prendre soin par des ateliers santé, temps d'échanges et de mise en pratique autour de l'impact de la relation d'aide sur sa santé (physique, psychologique, sociale).

Ces actions animées par des professionnels formés par l'association ont pour objectifs de trouver des réponses à ses questions et des clés pour mieux vivre sa situation d'aidant.

Elle propose également aux professionnels

- Des formations proposées aux professionnels de l'aide, de l'accompagnement et du soin visent à renforcer la prise en compte des aidants dans l'accompagnement des personnes malades ou en situation de handicap et à favoriser le développement d'actions d'accompagnement des aidants.
- Des outils, de l'accompagnement, du conseil, etc.

L'Association Française des Aidants développe un réseau avec et aux côtés des aidants. Elle travaille en partenariat avec l'ensemble des acteurs traitant de la question des proches aidants pour trouver des réponses concrètes et diverses localement et en fonction des besoins de chacun. Les aidants eux-mêmes sont partenaires de l'association, en adhérant et en devenant parties prenantes du projet associatif.

Le Département du Pas-de-Calais est le chef de file de l'action sociale et médico-sociale en direction des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des proches aidants.

La stratégie d'aide aux aidants, approuvée par délibération de la Commission Permanente en date du 9 mai 2016, se déclinent en 4 axes :

- o Optimiser et développer des solutions de répit pour les aidants (accueil de jour, hébergement temporaire) ;
- o Développer et diversifier les formules institutionnelles et non institutionnelles ;
- o Améliorer la lisibilité des dispositifs ;
- o Déployer une plateforme territoriale d'aide aux aidants sur chacun des territoires, répondant ainsi à une logique de proximité.

Les plateformes territoriales d'aide aux aidants constituent un réseau des acteurs de l'aide aux aidants sur chacun des territoires poursuivant des objectifs communs dans le cadre de projets territoriaux d'aide aux aidants, pilotés par les Maisons de l'Autonomie du Département et leurs partenaires. Les Maisons de l'Autonomie apportent également un soutien aux porteurs de solutions de répit et d'aide aux aidants.

L'Association Française des Aidants et le Département ont arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention définit le cadre du partenariat entre l'Association Française des Aidants et le Département du Pas-de-Calais qui permettra l'organisation de Cafés des Aidants dans le département du Pas-de-Calais.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DU PROJET

L'Association Française des Aidants a créé le concept de Café des Aidants, c'est-à-dire des lieux, des temps et des espaces d'information, de rencontres et d'échanges, animés par un travailleur social et un psychologue ayant une expertise sur la question des aidants. Ils sont ouverts à tous les aidants, quels que soient l'âge et la pathologie de la personne accompagnée.

Les Cafés des Aidants ont pour objectif de favoriser le bien-être des aidants. L'une de ses caractéristiques majeures est qu'il permet une triple approche : un soutien psychologique, un volet orientation vers les dispositifs existants et une occasion de sortir de son quotidien et de son isolement en rencontrant des pairs et des professionnels qui proposent des clés pour vivre au mieux son quotidien. Ce dispositif s'adapte à la réalité du vécu des aidants en tenant compte de la difficile conciliation entre la vie d'aidant et la vie tout court et en développant la capacité à agir des aidants, sans les assigner à leur rôle d'aidant.

L'Association Française des Aidants est titulaire d'un savoir-faire consistant en une méthodologie reposant sur des concepts et programmes de formation, d'information et de conseil à destination des aidants.

L'Association Française des Aidants souhaite développer ce Concept localement en partenariat avec des porteurs de projets locaux par ailleurs adhérents.

L'Association Française des Aidants est titulaire de la marque Café des Aidants (www.inpi.fr) marque française numéro 07 3 530 365, déposée le 11 octobre 2007 et désignant un ensemble de produits et services relevant des classes 9, 16, 21, 35, 36, 38, 41, 43 et 45.

Par ailleurs, le Département apporte également un soutien financier pour l'intervention des professionnels et en ingénierie aux porteurs de Cafés des Aidants.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

L'Association Française des Aidants s'engage à :

- Mettre à disposition des porteurs la méthodologie complète et un appui à sa mise en œuvre.
- Mettre en réseau les porteurs de projet des Cafés des Aidants.
- Proposer des formations et des groupes d'échange de pratiques,
- Créer pour chaque structure un accès à l'espace privé du site Internet.
- Mettre à disposition des porteurs la boîte à outils du réseau.
- Proposer des tarifs préférentiels sur les formations du Centre de formation.
- Donner accès aux porteurs de Cafés des Aidants l'outil ROSA.
- Proposer des actions complémentaires au Café des Aidants (Formation des Aidants et Ateliers santé)
- Suivre la mise en place du café et proposer des solutions en cas de difficultés
- Développer l'attractivité des cafés des aidants sur le Département du Pas-de-Calais

En termes de valorisation du partenariat, l'Association Française des Aidants s'engage à :

- Mettre en ligne, pendant la durée de la Convention, le programme des Cafés des Aidants sur le site www.aidants.fr
- Orienter vers le porteur toute personne qui contacte l'Association Française des Aidants et réside dans sa zone géographique.
- Favoriser les relations presse au niveau national pour assurer la notoriété du réseau des Cafés des Aidants et de la Marque.
- Valoriser et le cas échéant solliciter les porteurs lors de réunions, groupe de travail, etc.
- Associer les porteurs aux réflexions portant sur de nouvelles actions, etc.

- Communiquer sur le partenariat avec le Département du Pas-de-Calais dont les Maisons de l'Autonomie dans le cadre des projets territoriaux d'aide aux aidants.

Dans le cadre du partenariat avec le Département, les cotisations à l'Association Française des Aidants des porteurs de Cafés des Aidants créés dans le département du Pas-de-Calais s'élèvent à 550 euros pour le 1er Café et 350 euros pour les Cafés des Aidants suivants.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

Le Département s'engage à :

- Faire connaître l'action auprès du public et via les professionnels par tout moyen à sa disposition.
- S'assurer du respect du savoir-faire, de la marque et de l'image de marque de l'Association et du réseau.
- Préciser aux participants le lien avec l'Association.
- Participer aux rencontres annuelles de l'Association.
- Participer en tant que membre associé, aux assemblées générales annuelles de l'Association.
- Acquitter le montant de la cotisation au prorata du nombre de Cafés des aidants pour les porteurs de projets dont le Département du Pas-de-Calais à condition de signer la convention de partenariat tripartite entre le Département, l'AFA et le porteur.

ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE

La participation du Département du Pas-de-Calais au titre de l'année 2024 s'élève à **2300 euros** pour la mise en place des 6 Cafés des Aidants, soit 550 euros pour le premier café et 350 euros par café supplémentaire dans le département du Pas-de-Calais. Elle est versée en une seule fois à la signature de la présente convention.

ARTICLE 6 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'Association Française des Aidants concède au porteur un droit d'utilisation de la Marque, pour les besoins de l'organisation du Café des Aidants et dans ce cadre seulement. La présente Convention ne constitue en aucun cas une cession, à titre onéreux ou gratuit, de droits de propriété intellectuelle sur la Marque.

L'Association Française des Aidants est titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur tous les documents, outils, prospectus, remis ou mis à disposition du porteur dans le cadre de la présente convention.

L'Association Française des Aidants concède, à titre non exclusif, au porteur un droit d'exploitation, de reproduction, de représentation, de diffusion et d'édition sur les Outils, sur tous supports, connus (analogique, numérique, papier, etc.) ou inconnus à ce jour pour la France et le monde entier, et ce pour toute la durée de la présente convention.

A l'expiration de la présente convention pour quelque cause que ce soit, le porteur s'engage à remettre tous les Outils qui lui auraient été remis pendant la durée de la convention.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION

En cas de diffusion de documents d'information et de communication destinés au public concernant les actions subventionnées, le bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien financier du Département et à faire figurer le logo du Département sur tous les supports concernant la réalisation du (des) projet(s) financé(s) dans le cadre de la présente convention.

Les normes à respecter sont précisées sur le site internet du Département <http://www.pasdecalais.fr/Divers/Le-logotype>

ARTICLE 8 : EVALUATION DU PARTENARIAT

Les Parties conviennent que l'évaluation du partenariat sera effectuée une fois par an par la Direction de l'Autonomie et de la Santé en lien les Maisons de l'Autonomie et le Pôle Accompagnement des aidants – Communication de l'Association Française des Aidants.

L'évaluation des différentes actions conduites portera sur les indicateurs suivants :

- Nombre de Cafés des Aidants mis en œuvre.
- Nombre de formations destinées aux animateurs des Cafés des Aidants, réalisées par l'Association Française des Aidants, dans le cadre de l'animation du réseau National des Cafés des Aidants.
- Niveau de satisfaction des participants et des co-animateurs issu du bilan annuel, dont le modèle est communiqué par l'Association Française des Aidants.

L'Association Française des Aidants s'engage à transmettre une synthèse des résultats de ces évaluations au Département du Pas-de-Calais.

ARTICLE 9 : PERIODE D'APPLICATION DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'année 2024 et prendra effet à compter de sa signature par le Département et l'Association Française des Aidants.

ARTICLE 10 : AVENANT

Un avenant pourra être établi pour toute modification intervenant au cours de cette période à la demande de l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 11 : RESILIATION REMBOURSEMENT

En cas de non respect des dispositions de la présente convention par l'un des signataires, celle-ci pourra être résiliée de plein droit, sans préavis ni indemnité, par l'un ou l'autre des signataires, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception resté vain.

Le Département du Pas-de-Calais pourra exiger du bénéficiaire le reversement total ou partiel de la participation si la somme perçue a été utilisée pour un objet autre que ceux définis par la présente convention. La participation pourra également faire l'objet d'un remboursement total ou partiel en cas de faute contractuelle du bénéficiaire.

ARTICLE 12 : CONTENTIEUX

En cas de différends relatifs à l'application de la présente convention, les parties tenteront un règlement amiable. A défaut, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Lille.

ARRAS, le

**Pour le Département du Pas-de-Calais,
Par délégation,
La Directrice de l'Autonomie et de la Santé,**

**Pour l'Association Française des Aidants
Le Directeur,**

Ludivine BOULENGER

Simon DE GARDELLE

Projets aide aux aidants (Conférence des Financeurs)

Territoire	Nom de l'organisme	Nom du projet	1ère demande / reconduction	Description de l'action	Type de conventionnement	Montant sollicité 2023	Montant proposé CP	Avis
Arrageois	Association Accueil et Relais, maison retraite st Nicolas	Soutien psycho-social aux aidants familiaux	première demande	Apporter un soutien psychologique pour des aidants de personnes âgées à travers 1 à 5 rencontres individuelles par aidant qui sont menées en complémentarité des missions de la Plateforme de Répit (maison des aidants) visant 30 aidants et 150 entretiens par an	pluriannuelle	17 000 €	8 155,00 €	favorable
Arrageois	La Vie Active	Aller vers les aidants en milieu rural	première demande	Rompres l'isolement des aidants en milieu rural en favorisant les temps de rencontres avec des ateliers itinérants	pluriannuelle	124 063€		Défavorable: Le projet est à retravailler avec les partenaires de la Plateforme Territoriale d'Aide aux Aidants du territoire pour préciser les besoins des aidants, les zones à couvrir et les partenariats à mobiliser (PFR, Halte Répit...). Le partenariat avec les acteurs de proximité (communes, CCAS, Centres socioculturels) est également à développer en amont du dépôt de projet pour identifier les relais de communication possible.
Artois	SAMSAH Bruay, APEI de l'Arrondissement de Béthune	FORUM VACANCES LOISIRS CULTURE A DESTINATION DES AIDANTS ET DE LEURS PROCHES AGES OU EN SITUATION DE HANDICAP	première demande	Organisation d'un forum d'une journée afin de communiquer sur les dispositifs de répit, de culture, et de loisirs du territoire avec des ateliers (cuisine, capsule virtuels) visant entre 60 à 100 visiteurs	annuelle	4 050 €	2 909,00 €	favorable
Artois	SAMSAH Bruay, Plateforme répit PH ESSRA	CHANTER POUR S'EVADER	première demande	Présentation des acteurs principaux du territoire au travers de stands et l'organisation d'une soirée karaoké dans un lieu extérieur avec une animation professionnelle.	annuelle	2 270 €	1 476,00 €	favorable
Artois	Le Relais des aidants, Centre Germon et Gauthier	Formations des aidants à la Maladie d'Alzheimer	première demande	Réalisation d'une formation table ronde avec 6 ateliers de 2h (tous les 15 jours sur 12 semaines) ainsi qu'un entretien préliminaire et un entretien post formation animés par deux neuropsychiatres et orthophoniste	pluriannuelle	969 €	969,00 €	favorable
Artois	Le Relais des aidants, Centre Germon et Gauthier	" Coeurs à Coeurs "	première demande	Exposition photographique sur la vie d'aidant afin de sensibiliser sur cette thématique mais également permettre de valoriser la place de l'aidant et se reconnaître en tant que tel lors d'un temps fort puis poursuite vers une exposition itinérante dans des lieux culturels ou de vie quotidienne pour sensibiliser le grand public	annuelle	6 101 €	5 821,00 €	favorable
Artois	Le Relais des aidants, Centre Germon et Gauthier	Formations des aidants de proches atteint de la Maladie de Parkinson et syndromes apparentés	première demande	Réalisation d'une formation table ronde avec 7 ateliers de 2h tous les 15 jours sur 14 semaines pour permettre aux aidants de mieux connaître la maladie de leurs proches, et	pluriannuelle	1 726 €	1 636,00 €	favorable
Artois	SIVOM de la Communauté du Bruaysis, Village Santé	Action de soutien aux aidants du SIVOM du Bruaysis	première demande	Proposer différentes actions (8 animations itinérantes et 1 forum d'information) ainsi que la création d'un kit à destination des aidants pour promouvoir la dynamique territoriale développée en concertation avec les partenaires de la plateforme territoriale d'aide aux aidants animée par la Maison de l'Autonomie auprès des communes du SIVOM	annuelle	36 315,00 €		Défavorable: le projet n'est pas assez mature à ce stade pour un budget important. Le kit aidant seul, outil de communication n'est pas éligible dans le cadre de cet appel à candidature. De plus, il est proposé au porteur de participer aux forums déjà organisés sur le territoire pour valoriser l'accueil de jour
Artois	Les Z'aidants de l'Artois	La récréation des z'aidants	première demande	Proposer 6 séances de yoga du rire avec relaxation sonore en alternance et en dehors des temps forts proposés aux aidants afin de favoriser le parcours de l'aidant tout au long de l'année	annuelle	2 673 €	1 999,00 €	favorable
Artois	Les Z'aidants de l'Artois	Le Noël des z'aidants	première demande	2 actions collectives comprenant un repas et des animations variées afin de rompre l'isolement et de sensibiliser sur les ressources locales visant 120 aidants	pluriannuelle	2 541 €	2 541,00 €	favorable
Artois	Les Z'aidants de l'Artois	Les Z'aidants en vadrouille	première demande	2 journées d'information et sensibilisation avec visites et repas une à la mer en été et une dans les terres au printemps	pluriannuelle	4 284 €	4 284,00 €	favorable
Artois	FRANCE ALZHEIMER PAS DE CALAIS	Le grand bal des aidants	première demande	Proposer un temps convivial autour de la danse afin d'oublier la maladie et le rôle d'aidant.	annuelle	2000		Défavorable: le projet manque d'élaboration et ne met pas en évidence les coopérations au service des aidants. L'offre seule de "bal des aidants" est certes divertissante mais ne permet pas de sensibiliser aux ressources et réponses aide aux aidants. Les pré requis sont partiellement respectés notamment la définition du projet en lien avec la Plateforme Territoriale d'Aide aux Aidants animée par la Maison de l'Autonomie
Audomarois	GCMS Plateforme ELSAA	Groupe de parole et de soutien pour les aidants endeuillés	première demande	Organiser 11 groupes de soutien aux aidants endeuillés menés par un psychologue pour les aider dans leur travail de deuil et les accompagner à se projeter dans leur nouvelle vie.	pluriannuelle	1 540 €	1 355,00 €	favorable

Audomarois	CCAS Aire sur la Lys	action de soutien aux proches aidants	première demande	Proposer 4 séances individuelles au sein de la roulotte bien être pour 12 aidants par atelier	annuelle	2 776 €	2 248,00 €	favorable
Boulonnais	Les Sinoplies - Résidence Gynemer - Wimereux - ACCPA	Gôûter des aidants Personnes Agées / Personnes en situation de handicap	première demande	Un goûter des aidants est un groupe de parole à destination des aidants de PA/PH a lieu une fois par mois au sein de l'EHPAD Gynemer de Wimereux, des temps forts sont également organisés. La psychologue introduit les échanges par des exposés sur différents thèmes et des problématiques rencontrées par les aidants.	pluriannuelle	3 712 €	3 712,00 €	favorable
Boulonnais	ADOM/SERVICES 62	Animation de café des aidants	première demande	Les deux Cafés des Aidants mensuels sur les communes de Wimille et de Saint-Martin-Boulogne. Les thématiques proposées portent sur l'importance de prendre soin de sa santé, sur les limites de l'aide apportée, les répercussions sur la vie personnelle...	pluriannuelle	2 500 €	2 500,00 €	favorable
Boulonnais	ADMR du Pas-de-Calais	Savoir Bien Vieillir	première demande	Organisation d'un événement unique suivi d'un programme avec 3 entretiens menés par une infirmière avec en complémentarité des ateliers (4 séances SPORT SANTE, 2 séances YOGA SANTE, SOPHROLOGIE) a destination d' un collectif de 20 aidants	annuelle	4 760 €	3 363,00 €	favorable
Calaisis	Centre Hospitalier de Calais	Formation à la manutention et aux gestes de premiers secours pour les aidants de patients atteints de maladie neurologique handicapante ou en perte d'autonomie.	première demande	3 Ateliers de formation de 3,5h pour adopter les gestes appropriés lors de la manutention d'un proche et pour identifier les risques et les dangers pour l'aidant et la personne aidée.	annuelle	6 792 €	6 147,00 €	favorable
Calaisis	AMB-ASSAD	Café des souvenirs	première demande	4 groupes de paroles à destination des aidants autour d'un café, encadré par un psychologue et des professionnels. Le café des souvenirs a pour but de réunir les aidants familiaux, leur proche malade et les professionnels afin de s'informer sur la maladie et sur les dispositifs existants sur le territoire	pluriannuelle	4 612 €	3 320,00 €	favorable
Lens-Hénin	APEI LES PAPILLONS BLANCS HENIN CARVIN	FORUM VACANCES REPIT LOISIRS RELAYAGE TRANSPORTS	première demande	Organisation d'un forum qui réunira au moins 50 prestataires proposant aux aidants des séjours de vacances, du répit, du relayage, et des ressources administratives, logistiques et financières visant 300 aidants	annuelle	1 125 €	350,00 €	favorable
Lens-Hénin	Association ENTR'AIDANTS	Formation des aidants	première demande	Formation des aidants au centre Hospitalier d'Hénin Beaumont avec un médecin gériatre et une neuropsychologue pour 6 séances de 2H30	pluriannuelle	4 500 €	3 900,00 €	favorable
Lens-Hénin	Association ENTR'AIDANTS Être Aidant, Être Aimant	Cafés ENTR'AIDANTS	première demande	Apporter un soutien moral aux familles , favoriser la relation entre parents âgés et aidants et combattre l'épuisement et la capacité de rompre l'isolement avec l'animation de 8 cafés/conférences par an	pluriannuelle	2 800 €	2 400,00 €	favorable
Lens-Hénin	Association ENTR'AIDANTS	Action d'information en ergothérapie des aidants	première demande	Mise en place de 6 séances de 2h de formation avec ergothérapeute, gérontologue, et neuropsychologue pour apprendre les bons gestes dans les actes de la vie quotidienne	pluriannuelle	2 600 €	2 125,00 €	favorable
Lens-Hénin	APREVA RMS	Festiv'Aidants	première demande	Mettre en place deux journées d'animations sur le territoire de la CALL et de la CAHC durant l'été afin de promouvoir le parcours de l'aidant vers les solutions locales visant 150 personnes	annuelle	9 310 €	6 460,00 €	favorable
Lens-Hénin	APREVA REALISATIONS MEDICO SOCIALES	Atelier bien être par le biais d'activités psychosociales collectives	première demande	Proposition de 3 ateliers mensuels (10 personnes par groupe) de sophrologie, art thérapie et de socio esthétique en complémentarité des missions de la PFR	pluriannuelle	4 184 €	3 930,00 €	favorable

Lens-Hénin	Maison des Aidants Hénin Carvin	Moment de bien être itinérant	première demande	Proposer un soin de 30 minutes au sein de la roulotte multi sensorielle 3 séances / an dans 3 villes et favoriser l'orientation de l'aidant vers la plateforme de répit	annuelle	2 700 €	2 518,00 €	favorable
Montreuillois	EHPAD Les Eprioux	Ecoute et bien-être des aidants	première demande	10 cafés des aidants sur Hesdin et Fruges par an et 4 ateliers bien-être organisés par trimestre	pluriannuelle	3 598 €	3 598,00 €	favorable
Ternois	C.H. du Ternois EHPAD Oasis	Parcours Bien-Être des Aidants	première demande	Mise en place d'activités de prévention santé et bien-être (notamment cuisine et yoga) à destination des aidants-aidés en complémentarité des missions de la PFR	annuelle	19 616 €	2 880,00 €	favorable
Ternois	C.H. du Ternois EHPAD Oasis	Être Aidant, et Après?	première demande	11 séances proposant un soutien psychosocial, à travers un groupe de parole. Il est destiné à d'anciens aidants, connus de la plateforme d'accompagnement et de répit aux aidants ou de dispositifs partenaires, et qui sont dans la période de la fin de l'aidance, du fait du décès de la personne aidée.	annuelle	2 595 €	2 344,00 €	favorable
Département	association Les sens du soin	Une journée pour soi	première demande	10 journées au sein de la Maison de Maris Stella visant 100 proches aidants avec des séances individuelles de 30 minutes dans la Roulotte Multisensorielle, un repas et une sortie à la mer	annuelle	10 440 €	9 639,00 €	favorable
Département	UNION REGIONALE MUTUALITE FRANCAISE HAUT DE FRANCE NORD PAS DE CALAIS PICARDIE	La santé des aidants	première demande	Sur le Département du Pas-de-Calais, mettre en œuvre 4 actions à destination des proches aidants, des professionnels et de toute personne intéressée par la thématique : forum ou conférence ou spectacle ou table-ronde en privilégiant l'aller-vers, selon le choix des Plateformes territoriales d'aide aux aidants, dont les territoires seront définis en amont	annuelle	19 600 €	19 600,00 €	favorable
Département	Relais du Bien-être	Proches aidants, et si vous preniez du temps pour vous?	première demande	4 séjours de 3 jours par an pour 5 aidants proposant des activités telles que la réflexologie plantaire, atelier activité physique adaptée et sophrologie. Ces ateliers s'incluent dans un processus de progression, d'accompagnement au changement et d'acquisition de méthodes pour les actes de la vie quotidienne.	annuelle	14 400 €	8 151,00 €	favorable
Département	LA COMPAGNIE DES AIDANTS	La « Caravane Tous Aidant » : une campagne d'information et de sensibilisation pour soutenir les aidants de personnes âgées et handicapées vieillissantes, valoriser les ressources locales et conduire au changement.	première demande	Mise à disposition d'une caravane afin de mener une campagne d'information et de sensibilisation visant à aller à la rencontre des aidants pour échanger sur leurs problématiques au cours d'entretiens individuels	annuelle	40 000,00 €		Défavorable: le projet présente un budget élevé pour un seul territoire visé et l'action de sensibilisation n'intervient pas en complémentarité de l'offre existante au regard de temps forts et actions d'information déjà organisés sur cette même thématique à l'échelle locale. Le projet est a retravaillé avec les partenaires locaux et avec la recherche de co-financements
Département	GRUPE SOS TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET TERRITOIRES	Les Insatiables - Programme d'actions à destination des proches aidants	première demande	Réalisation 17 actions à destination des proches aidants pour informer et sensibiliser sur les questions de l'alimentation et la santé des personnes accompagnées et de les aider dans leur rôle et leur accompagnement au quotidien.	annuelle	23 920 €	11 000,00 €	favorable
Audomarois	Plateforme d'accompagnement et de répit - Résidence les Fontinettes	Aider les aidants de demain	Première reconduction	Activités au sein de la Plateforme de répit PA de l'Audomarois (sophrologie, art thérapie, musicothérapie, zoothérapie) et sur l'extérieur (sorties culturelles, restaurant et de divertissement comme bowling ou spectacles)	annuelle	8 000 €	5 928,00 €	favorable
Boulonnais	Association Centre Feron Vrau au titre de la Plateforme de Répit du Boulonnais	Soutien psycho social individuel aux proches aidants	Première reconduction	Soutien psychosocial individuel avec une psychologue sur les permanences délocalisées ou au domicile des aidants mise à disposition de 0.3 ETP du psychologue	annuelle	19 672 €	19 672,00 €	favorable
Boulonnais	Association Centre Feron Vrau au titre de la Plateforme de répit du Boulonnais	Formation des proches aidants de malades Alzheimer et de maladies apparentées	Première reconduction	3 sessions de formation comportant 5 séances (soit 15 sessions) de 3h pour informer et sensibiliser les aidants sur la maladie Alzheimer et ses répercussions dans la vie quotidienne pour mieux accompagner leurs proches	annuelle	6 000 €	6 000,00 €	favorable
Calaisis	Centre Hospitalier de Calais	FORMATION DES AIDANTS DE PATIENTS ATTEINTS DE MALADIE D'ALZHEIMER, DE MALADIE DE PARKINSON OU DE SCLEROSE EN PLAQUES	Première reconduction	2 sessions de formation réparties en 4 demi-journées pour faciliter la compréhension de la maladie et le comportement à adopter dans certaines situations pour ainsi permettre aux aidants d'accompagner au mieux leur proche au quotidien.	annuelle	3 922 €	3 246,00 €	favorable
Calaisis	Afapei du Calaisis	Organisation d'un ou de plusieurs temps fort à destination des aidants PA et PH du territoire	Deuxième et dernière reconduction	Offrir un moment de détente et convivial partagé entre pairs et faire découvrir les solutions d'aide adaptées à leur situations sur le territoire	annuelle	3 000 €	3 000,00 €	favorable
Lens-Hénin	Groupe Hospitalier Seclin Carvin pour la Maison des Aidants (PFR) Hénin Carvin	Formation des Aidants de malades Alzheimer/Parkinson	2ème demande	2 sessions de formation comportant 5 séances en demi-journée pour informer et sensibiliser les aidants sur la maladie de leur proche et les répercussions sur la vie quotidienne animées par une psychologue	Pluriannuelle	2 800 €	2 800,00 €	favorable
Montreuillois	ALPHA TRANSPORTS ET SERVICES	ALPHA BIEN ETRE	2ème reconduction	Projet itinérant sur le montreuillois proposant des ateliers de répit innovants à savoir un moyen de déplacement "vélo sans âge" original et profitant de la localisation agréable pour permettre une "bouffée d'air" ainsi qu'une capsule de voyage virtuel pour faire "voyager" les aidants.	Pluriannuelle	10 000 €	6 039,00 €	favorable

Montreuillois	Association de Préfiguration de la Fondation Chartreuse de Neuville	Ateliers d'expression et de créativité à La Chartreuse de Neuville	2ème reconduction	Ateliers d'expression "voix au chapitre digitales" : écouter, échanger, se rencontrer, se raconter, contribuer à un recueil collectif multimédia de témoignages grâce au Media Lab de La Chartreuse de Neuville Ateliers bien-être "temps libre" : explorer les arts visuels, l'écriture, les arts du spectacle pour révéler ses talents et potentiels créatifs Des journées de sensibilisation à la perte d'autonomie et de soutien aux professionnels de l'aide pourront être accueillis sur le site en concertation avec les structures médico-sociales du territoire.	Pluriannuelle	12 000 €	9 859,00 €	favorable
---------------	---	---	-------------------	---	---------------	----------	------------	-----------

187 874,00 €

Projets aide aux aidants (hors conférence des financeurs)

Territoire	Nom de l'organisme	Nom du projet	1ère demande / reconduction	Description de l'action	Type de conventionnement	Montant sollicité 2023	Montant proposé CP	Avis
Arrageois	LA VIE ACTIVE	AIDE AUX AIDANTS	première demande	Apporter du répit aux aidants à travers 10 cafés des aidants menés en itinérance, 4 ateliers "connect aidants" de soutien psychosocial en collectif menés en distanciel et 4 ateliers en présentiel	annuelle	11 940 €	5 607,00 €	favorable
Arrageois	GROUPEMENT DE COOPERATION MEDICO SOCIAL ARRAS	soutien psychosocial individuel à destination des aidants de personnes en situation de handicap	première demande	Apporter un soutien individuel psychosocial pour les aidants en situation de handicap mené par un psychologue mis à disposition à hauteur de 0,3 ETP réalisant 225 entretiens par an	pluriannuelle	21 500 €	19 672,00 €	favorable
Arrageois	CROIX ROUGE ARARS	HALTE REPIT DETENTE ALZHEIMER CROIX ROUGE ARRAS	première demande	Accueillir les malades atteints de la maladie d'Alzheimer 2 fois par semaine pour les aider dans leur quotidien ainsi que leurs aidants pour leur offrir du répit sur le secteur de la CUA. Celle-ci intervient en complémentarité de la halte répit portée par la Maison des Aidants.	pluriannuelle	9 000 €	9 000,00 €	favorable
Arrageois	Association Accueil et Relais	HALTE REPIT ITINERANTE	première demande	Ouverture de 3 demi journées par semaine couvrant les 3 EPCI du territoire de l'Arrageois à destination des personnes âgées en perte d'autonomie	pluriannuelle	14 000 €	14 000,00 €	favorable
Artois	CCAS Saille sur la Lys	Halte répit 2024-2025	première demande	1 demi-journée d'ouverture au sein de la bibliothèque accueillant des personnes âgées en perte d'autonomie	annuelle	6 000 €	6 000,00 €	favorable
Artois	SPASAD DU SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BETHUNOIS	HALTE REPIT SIVOM DU BETHUNOIS	première demande	Accueillir des personnes âgées en perte d'autonomie ou en situation de handicap et leurs aidants à raison d'une séance par semaine dans un lieu adapté et convivial au sein d'une résidence autonomie	pluriannuelle	6 000,00 €		Défavorable: L'évaluation a montré une très faible fréquentation de la halte répit, le projet manque d'élaboration et de renouveau malgré un accompagnement de la Maison de l'Autonomie. Il n'y a pas de bénévole déjà repéré et le projet ne fait pas apparaître de projection sur des activités extra avec prestataire, un manque de coopération avec les acteurs Aide Aux Aidants du territoire est aussi constaté.
Audomarois	GCMS Plateforme ELSAA	Activités mensuelles Jeunes Aidants	première demande	Mettre en place 11 activités culturelles ou de loisirs, une fois par mois, le mercredi après-midi à destination des jeunes aidants afin de favoriser la pair aideance.	annuelle	1 980 €	1 980,00 €	favorable
Audomarois	GCMS Plateforme ELSAA	Fête des Aidants de l'Audomarois	première demande	La plateforme ELSAA organise un temps fort annuel en octobre pour 100 aidants en lien avec la journée nationale des aidants avec des ateliers détente et bien-être et point d'information (stands / Forum)	annuelle	2 000 €	1 397,00 €	favorable
Audomarois	GCMS Plateforme ELSAA	Coordination Plateforme ELSAA	première demande	Financement du poste de coordination de la plateforme ELSAA de l'Audomarois.	pluriannuelle	50 000 €	50 000,00 €	favorable

Audomarois	GCMS Plateforme ELSAA	Soutien individuel Jeunes Aidants	première demande	5 séances individuelles de soutien d'1h30 pour 5 jeunes aidants	annuelle	2 500 €	2 500,00 €	favorable
Boulonnais	APPSH Côte d'Opale	SALON DU BIEN ETRE	première demande	2 temps forts d'information et de sensibilisation à destination des aidants de PH (structures ou domicile), des ateliers aidants-aidés autour du bien-être sont proposés. Le but est de sensibiliser les aidants sur l'importance de prendre soin de sa santé et de favoriser les échanges avec les services d'aide aux aidants sur le territoire.	pluriannuelle	2 000 €	2 000,00 €	favorable
Boulonnais	Les Sinoplies - Résidence Guynemer - Wimereux - ACPPA	Formation et sensibilisation de la plateforme d'aide aux aidants pour les aidants familiaux et	première demande	Mise en place des temps d'information et de sensibilisation pour les professionnels du territoire par la co-animatrice de la plateforme territoriale (4 conférences débat au sein des 2 collèges)	annuelle	6 000 €	2 080,00 €	favorable
Boulonnais	Résidence Guynemer - ACPPA	Coordination de la plateforme territoriale d'aide aux aidants du boulonnais	première demande	Co-animation du réseau aide aux aidants (permanences physiques et téléphoniques), pilotage et animation de temps institutionnels, organisation et animation des temps de COPIL.	pluriannuelle	6 000 €	6 000,00 €	favorable
Calaisis	Afapei du Calaisis	Sophrologie à domicile	première demande	36 séances de sophrologie à domicile, pour les aidants qui ne se permettent pas de lâcher-prise et ne vont pas vers les activités collectives.	pluriannuelle	1620		Défavorable: Le projet ne respecte pas le cahier des charges. En effet, les actions individuelles portent sur le soutien psychosocial (avec un psychologue), alors que l'action individuelle de ce projet porte sur le bien-être (avec une naturopathe/professeur de yoga). De plus, il n'y a aucune notion de parcours permettant de favoriser l'accès à des actions collectives
Calaisis	Afapei du Calaisis	PODCASTS par et pour les aidants	première demande	Réaliser une dizaine de podcasts avec des témoignages d'aidants pour diffuser sur les réseaux sociaux et les radios locales. Ils mettront en avant le rôle d'aidant et les ressources existantes sur le territoire	annuelle	495 €	495,00 €	favorable
Calaisis	Afapei du Calaisis	Séjour séquentiel aidés	première demande	Accueil ponctuel des aidés (jour et/ou nuit) pour permettre aux aidants de souffler	annuelle	5900€		Défavorable : Le projet ne respecte pas le cahier des charges. En effet, les projets recherchés sont ceux associant le proche aidant en tant que bénéficiaire direct de l'action.Le projet a un lien indirect permettant à l'aidant de souffler mais ce dernier n'est pas le bénéficiaire
Calaisis	Afapei du Calaisis	Séjour répit et bien-être dans les Cévennes	première demande	Organiser un séjour avec 9 aidants et deux professionnelles de la PFR dans les Cévennes	annuelle	5900€		Défavorable: Le projet est à retravailler en tenant compte du secteur géographique il conviendrait de l'organiser moins loin (dans le Département ou la Région) comme préconisé dans le cahier des charges, et en veillant à détailler l'ensemble des coûts relatifs au projet ainsi que prévoir des co-financements (toutes les dépenses relatives à un séjour répit ne peuvent pas être éligibles dans le cadre de cet appel a candidatures)
Calaisis	Afapei du Calaisis	Rendez-vous entr'aidant	première demande	Offrir des temps de répit aux aidants de personnes en situation de handicap avec des ateliers de bien-être ou récréatifs accompagné d'une écoute et d'une orientation possible par des professionnels (découverte de l'offre disponible). 4 ateliers sont prévus sur l'année pour 40 aidants visés	pluriannuelle	1 504 €	1 504,00 €	favorable
Calaisis	CCAS DE CALAIS	HALTE REPIT CCAS CALAIS	première demande	La halte répit est ouverte 2 demi-journées par semaine pour les personnes âgées au sein d'une résidence autonomie	annuelle	8 000 €	8 000,00 €	favorable
Calaisis	CCAS de COULOGNE	Halte Répit "La Petite Fugue"	première demande	La halte répit est ouverte 1 demi-journée pour les personnes âgées et pour les personnes en situation de handicap	annuelle	8 000 €	6 000,00 €	favorable

Lens-Hénin	association Les sens du soin	Bien-être pour les jeunes Aidants dans La Roulotte Multisensorielle	première demande	Proposer 16 séances de bien-être pour les proches-aidants jeunes parents d'enfants 0 à 16 ans accueillis en CMP au sein d'une roulotte équipée d'une salle multi-sensorielle. L'espace est aménagé avec différents types de matériels sollicitant les différents sens, dans cet espace favorable à la détente sont aussi proposés différents soins	annuelle	14 776 €	12 378,00 €	favorable
Lens-Hénin	APEI LES PAILLONS BLANCS HENIN CARVIN	PROGRAMME D'EPANOUISSEMENT FAMILIAL FACE A LA DIFFERENCE	première demande	Organiser des ateliers pour les parents d'une part, et les fratries d'autre part, afin d'offrir à chacun un espace de parole et de favoriser le partage d'expériences et le développement des Compétences Psycho-Sociales puis proposer des ateliers ludiques entre les parents et les fratries visant 8 familles.	annuelle	5 040 €	4 368,00 €	favorable
Lens-Hénin	APEI Les papillons blancs Hénin-Carvin	Atelier fratries aidant-aidé: médiation artistique et pédagogique autour du chant chorale et du corps instrument	première demande	Atelier fratrie autour de la chorale/corps instrument prévu sur 2,5 jours afin de travailler sur le ressenti par rapport à l'aidant visant 10 fratries par an	pluriannuelle	4 751 €	4 751,00 €	favorable
Lens-Hénin	APEI Les papillons blancs d' Hénin Carvin	SOUTIEN PSYCHOSOCIAL INDIVIDUEL ET PONCTUEL	première demande	110 séances de soutien psychologique minimum pour 40 aidants menées par un psychologue a raison d' 1 à 5 séances par aidant	pluriannuelle	15 935 €	15 391,00 €	favorable
Lens-Hénin	Plateforme d'accompagnement et de répit EMAA APEI Hénin-Carvin	SALON DU BIEN ETRE	première demande	Mener des ateliers individuels et collectifs de bien être sur une journée à destination de 40 aidants dans un lieu propice à la détente et au dépaysement, avec pause déjeuner collective et présentation des solutions locales	annuelle	2 664 €	2 458,00 €	favorable
Lens-Hénin	Crins d'éveil	Equi....Sophro	première demande	Mener 22 ateliers de sophrologie avec un cheval pour 6 aidants par séance afin que l'aidant puisse prendre du temps pour lui et qu'il puisse mieux gérer ses émotions	annuelle	5 237 €	5 188,00 €	favorable
Lens-Hénin	AD COI SERVICES	Le Coaching des aidants	première demande	5 ateliers de Coaching , se déroulant une fois par mois, sur le thème « travailler et s'occuper d'un proche dépendant ».	pluriannuelle	1 300,00 €		Défavorable.:Le projet n'est pas éligible au cahier des charges,l'absence de devis dans le dépôt de projet ne permet pas d'estimer le coût budgétaire de l'action,aucune précision est apportée sur le prestataire (psychologue). Le projet peut être retravailler avec le chargé de prévention en amont d'éventuel prochain dépôt en 2024
Lens-Hénin	AD COI SERVICES	CONVIVANCE	première demande	Halte-répit pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et apparentées 1/2 journée par semaine située à Carvin	annuelle	4 000,00 €	4 000,00 €	favorable
Lens-Hénin	Apei de Lens et environs	Soutien Psychosocial Individuel et Ponctuel	première demande	Le soutien psychosocial individuel est réalisé par un psychologue (0,2 ETP) auprès des proches aidants de personnes en situation de handicap vivant à domicile ou en établissement. Il vise à fournir un accompagnement aux aidants repérés en risque d'épuisement ou en état d'épuisement psychologique et de souffrance psychique durant 1 à 5 séances.	pluriannuelle	15 900 €	14 900,00 €	favorable
Lens-Hénin	Halte Répit de la Gohelle	Halte Répit pour les personnes âgées en perte d'autonomie	première demande	Accueil d'une demi journée par semaine pour les personnes âgées à Méricourt	pluriannuelle	6 000 €	6 000,00 €	favorable
Lens-Hénin	Halte Répit de la Gohelle	Halte Répit pour les aidants de personnes en situation de handicap	première demande	Accueil de 3 demi-journées de personnes en situation de handicap par semaine à Méricourt	pluriannuelle	14 000 €	14 000,00 €	favorable

Montreuillois	Association le Laboratoire de répit	Les Bobos à la ferme : un parcours de prévention santé des aidants	première demande	Un soutien psychosocial pour les familles concernées par le handicap/maladie d'un enfant par l'organisation des rdv des parents extraordinaires et des familles extraordinaires. Par ailleurs il est prévu une fois par an l'organisation d'un temps fort à l'occasion de Journée Nationale des Aidants. Co-financement du poste de la conseillère en parentalité différente favorisant l'accompagnement de l'aidant par la pair aide.	pluriannuelle	80 000 €	30 464,00 €	favorable
Montreuillois	Groupement ARRAS/MONT REUIL	Projet à destination des Jeunes Aidants du territoire du Montreuillois	première demande	10 ateliers de sensibilisation annuel dans les collèges et lycées du territoire avec l'organisation de 3 activités par an à destination de 30 jeunes aidants	pluriannuelle	28 179 €	28 179,00 €	favorable
Montreuillois	MAS La Dune Au Vent - Association Cazin-Perrochaud	Soutien	première demande	120 entretiens psychologiques pour les aidants et co-animation des cafés des aidants de Fruges - Hesdin par la mise à disposition d'une psychologue à hauteur 0,15 ETP	pluriannuelle	10 908 €	10 131,00 €	favorable
Montreuillois	La Maison Bleue	activités aidants/aidés dans le cadre de la maison de répit	première demande	Créer et aménager des salles d'activités afin de mener des ateliers de prévention santé, d'initiation à l'informatique, musicothérapie a destination des aidants et des personnes accueillies au sein de la Maison de répit	annuelle	15 000,00 €		Défavorable: Le projet n'est pas assez mature à ce stade, au regard notamment de l'absence de connaissance sur l'état du bien immobilier permettant d'accueillir des personnes en situation de handicap. Le projet avait été travaillé initialement avec le porteur GAM APEI gérant la PFR PH " Un temps pour soi" sur le territoire et dont la spécificité est le champ du Handicap pour tout âge mais ce dernier s'est désengagé du projet. Néanmoins le projet est intéressant et peut être retravaillé avec le chargé de prévention du territoire en amont d'un éventuel prochain dépôt en 2024.
Ternois	Association Gérontologique du Ternois : CLIC du Ternois	Détente pour les aidants, entre histoire et culture	première demande	2 sorties d'une journée et 1 sortie d'1/2 journée	annuelle	4 497 €	4 497,00 €	favorable
Ternois	ASSOCIATION HELP R Force	Salon du Bien-être des jeunes aidants Ternoisiens	première demande	Un salon bien être ado dans chaque lycées /collèges soit 7 interventions afin de sensibiliser et favoriser le repérage des jeunes aidants	annuelle	29 139 €		Défavorable le projet est intéressant compte tenu des besoins du territoire, néanmoins les objectifs sont trop ambitieux nombre important d'établissements ciblés et peu de travail partenarial en amont du projet (éducation nationale). De plus, le porteur n'est pas suffisamment implanté (association récente) sur le territoire notamment au regard de l'ampleur du projet présenté
Ternois	HALTE REPIT DU TERNOIS	HALTE REPIT DU TERNOIS	première demande	Ouverture de 3 demi journées/semaine pour les personnes âgées, celle-ci est située à St Pol sur Ternoise au sein des locaux de l'ADMR	pluriannuelle	14 000 €	14 000,00 €	favorable
Département	Avec Nos Proches	A l'écoute des aidants dans le Pas-de-Calais	première demande	Relancer une nouvelle dynamique pour la poursuite de la Ligne d'écoute départementale ouverte 7/7J de 8h à 22h ainsi que la réalisation de journaux de santé distribués aux professionnels de santé afin notamment d'orienter les aidants vers les ressources locales	annuelle	13 000 €	10 760,00 €	favorable
Département	Sourires d'Autistes	Maison Inclusive et Solidaire	première demande	Accompagnement de 45 Parents, Grands Parents et famille d'accueil d'enfants autistes grâce à des permanences téléphoniques, des visites à domicile, l'organisation de fêtes et du soutien psychosocial individuel et collectif, le financement est prévu sur 18 mois	pluriannuelle	155 520 €	155 520,00 €	favorable
Boulonnais	Aide et Compagnie	Roulotte Multisensorielle	Deuxième et dernière reconduction	5 séances de bien-être pour les proches-aidants au sein d'une roulotte itinérante	annuelle	3 260 €	3 260,00 €	favorable
Boulonnais	EHPAD Saint Antoine	Halte Répit EHPAD Saint Antoine	Première reconduction	Halte répit PA/PH ouverte 2 demi-journées par semaine pour les PA/PH, une demi journée sur St Martin Boulogne et une demi journée sur Desvres Samer	annuelle	8 000 €	8 000,00 €	favorable

Calaisis	Afapei du Calaisis	Co-animation de la Plateforme Territoriale d'Aide aux Aidants (PTAA)	Deuxième et dernière reconduction	L'AFAPEI met à disposition d'une part une chargée de développement à 0.20 ETP pour la co-animation de la plateforme territoriale d'aide aux aidants avec la Maison de l'Autonomie du Calaisis. D'autre part, 3 rendez-vous Entr'aidants sont également prévus par l'AFAPEI afin d'informer les proches aidants sur les dispositifs existants sur le territoire.	pluriannuelle	10 700 €	10 700,00 €	favorable
Lens-Hénin	LA VIE ACTIVE	Café des échanges	Première reconduction	Offrir des moments de convivialité et d'échange au sein d'un café des aidants (8 séances par an) et 2 ateliers menés au cours de l'année	annuelle	3 893 €	3 893,00 €	favorable
Département	SAMO APF France handicap	Soutien aux proches aidants "Projet Roulotte multisensorielle"	Deuxième et dernière reconduction	16 séances de bien-être pour les proches-aidants au sein d'une roulotte itinérante sur les territoires de Lens-Hénin, Audomarais, Artois, Ternois et Arrageois	annuelle	14 760 €	14 169,00 €	favorable
Département	Association française des aidants	Association française des aidants		Cotisation à l'adhésion à l'AFA pour la labélisation des cafés des aidants sur le Département du Pas-de-Calais (500 € pour le 1er café puis 350 € pour les suivants) 5 cafés labélisés (Vie active arras, APEI Lens, 2 adomservices,EHPAD les Eprioux et CCAS Carvin)	annuelle	2 300 €	2 300,00 €	favorable
Lens-Hénin	Apei de Lens et environs	Café convivial d'entr'aide et de soutien entre aidants	2ème reconduction	L'Apei de Lens organise un "café convivial", un moment d'échange entre pairs pour les familles et aidants. Ce café est tenu tous les deux mois pour un groupe de 10 à 15 aidants de personnes en situation de handicap du territoire, et animé par une assistante sociale et une psychologue.	Pluriannuelle	2 400 €	2 400,00 €	favorable
Département	Gamins Exceptionnels	Handi62	2ème demande	Dispositif assurant le relais entre des parents d'enfants en situation de handicap nécessitant une garde occasionnelle ou plus régulière, et des personnes poursuivant une formation dans le secteur médical, médico-social, social, handicap ou ayant une expérience forte liée au handicap	Pluriannuelle	48 976 €	48 976,00 €	favorable
Artois	Foyer d'Accueil Médicalisé APF France handicap	Soutien aux proches aidants: "Une histoire qui aide"	avenant	Moment de répit avec un atelier d'écriture pour composer une histoire traitant du quotidien des aidants.	avenant durée			favorable

566 918,00 €

Territoire	Axe de votre projet	Nom de l'organisme	Nom du projet	Statut de la demande	Les objectifs généraux	Description des actions	Montant de la subvention sollicitée auprès de la conférence (en euros)	Avis CDF	Budget proposé	Type de conventionnement
ARRAGEOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Commune de Biefvillers les Bapaume	BIEN VIEILLIR A BIEFVILLERS LES BAPAUME	1ère demande	Lutter contre l'isolement et favoriser les solidarités entre générations et classes sociales Maintenir une bonne santé en proposant une alimentation adaptée (proximité, économique, diversifiée, moins carnée ...) en lien avec les problématiques de chacun : diabète, surpoids, maladie cardio vasculaire Maintenir une bonne santé en mettant en place des activités physiques adaptées Découvrir l'offre culturelle du département tant en proximité qu'à plus grande distance (action à l'initiative de la commune) Garder le lien avec la société numérique (appui de la communauté de communes, bénévoles)	Cours de gymnastique hebdomadaire Intervention Sensations Culinaires (Mme Sorhier) les repas partagés : 3 à 4 interventions annuelles sur 2024 - 2025	5 367 €	Favorable	5 367 €	Annuel
ARRAGEOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	OFFICE DES SPORTS D'ARRAS	Nager, bouger, rouler : mes atouts pour vieillir en bonne santé	1ère demande	- Ralentir et/ou retarder les effets du vieillissement par la pratique des activités physiques et sportives * Réduire les comportements sédentaires et favoriser les modes de vie actifs favorables au vieillissement "en bonne santé" * Augmenter le nombre de minutes actives par jour pour s'approcher des recommandations de l'OMS en termes de pratiques d'activités physiques. * Lutter contre l'isolement et favoriser le maintien de l'autonomie * Introduire et ou modifier des comportements pour favoriser la pratique d'activités physiques régulières. * Réduire les inégalités d'accès à la pratique des activités physiques et sportives avec une attention réservée aux plus vulnérables * Prévenir le risque de chute (avec une attention particulière à ceux qui en sont les plus exposés) * Réduire les troubles du sommeil	1) travail de mise en réseau et de communication afin de capter le public cible. 2) * 5 séances hebdomadaires de mini cycle d'activités variées favorisant l'équilibre, la souplesse, la force musculaire et le sommeil, d'une durée d'une heure (assurées par deux éducateurs en APAS) pouvant accueillir chacune 12 pratiquants sur 12 communes. * un cycle en bassin afin de proposer des activités aquatiques comme l'aquagym ou l'aquabike, deux activités fortement demandées par le public senior. * 10 stages d'aisance aquatique durant les vacances scolaires, avec un nombre de place s'élevant à 10 places par stage. Chaque stage est composé de 3 séances de 45 minutes. - 10 stages "Rouler à Vélo" durant l'année, avec un nombre de place s'élevant à 12 places par stage. Chaque stage est constitué de 5 séances de deux heures durant lesquelles seront proposées : - Des sessions de remise (ou mise) en selle pour celles et ceux qui n'ont pas utilisé de vélo lors des derniers mois, dernières années. - Des sessions d'apprentissage de l'utilisation du vélo électrique pour favoriser les mobilités douces et les déplacements en autonomie quel que soit le niveau de limitations fonctionnelles. - Des sorties pédagogiques pour identifier des trajets types à reproduire en autonomie.	55 000 €	Favorable	44 246 €	Annuel
ARRAGEOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois	Mémoire Vive : Activités Mémoire pour les seniors	1ère demande	Objectifs généraux de l'action : - Permettre de vieillir en bonne santé et retarder l'apparition de la perte d'autonomie - Prévenir les maladies neuro-dégénératives par un travail de stimulation cognitive - Lutter contre l'isolement - Favoriser l'estime de soi et la reprise d'une confiance en soi	L'action consiste à développer l'offre de prévention aux personnes âgées en proposant des activités mémoire chaque semaine. Ces activités se dérouleront sur les communes d'Avestes le Comte, Warlus, Monchy au Bois, Savy Belfretre et Beaufort Blavincourt. * Atelier mémoire d'1h, en groupe d'une vingtaine de personnes, avec un animateur formé. L'activité se basera notamment sur l'utilisation des 5 sens, sur des jeux de mots, sur la mémoire lexicale, sur la mémoire sémantique par les associations d'idées et sur l'échange de souvenirs et de moments clés d'une vie. 43 séances seront mises en place sur chacune des 5 communes. * 4 séances ateliers Nutrition. Apport de connaissances sur l'équilibre alimentaire, sur l'importance d'une bonne hygiène de vie. Mémoire et alimentation sont intimement liées, des échanges de recettes, un travail sur les quantités, et un travail sur les 5 sens au travers l'alimentation feront également travaillés d'une autre manière la mémoire des participants.	8 000 €	Favorable	8 000 €	Annuel
ARRAGEOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	SANTELYS - Pôle Prévention, Education, Promotion Santé (PEPS)	Ma santé, j'en prends soin	1ère demande	Les objectifs généraux de ce projet sont : - De couvrir les besoins en matière de prévention santé auprès des personnes aidants/aidés, de 60 ans et plus, autonomes, vivant à domicile, dans le département du Pas-de-Calais et plus précisément sur le territoire de la CC OSARTIS-MARQUION - De préserver l'autonomie et de prévenir les pertes d'autonomie évitables des bénéficiaires - D'inciter les bénéficiaires à adopter des comportements permettant de préserver leur capital santé - De contribuer au « bien vieillir chez soi en bonne santé ».	Le projet consiste en la mise en place de 2 cycles de 8 ateliers collectifs (atelier de 2 heures) "d'information, de sensibilisation et de mise en pratique" portant sur la thématique du sommeil de qualité et les facteurs associés notamment l'activité physique adaptée, l'équilibre alimentaire/dénutrition et le bien-être/estime de soi. Les ateliers se dérouleront sur 2 communes de la CC Osartis Marquion. Ateliers destinés à un groupe d'environ 12 à 15 personnes. Lors des ateliers en présentiel, des supports ludo-éducatifs seront remis aux bénéficiaires et à l'issue des ateliers une collation sera proposée aux bénéficiaires afin de renforcer la convivialité des ateliers. Les thématiques abordées lors des ateliers seront notamment : - Le sommeil : Sommeil et alimentation/Sommeil et sophrologie - L'Activité physique adaptée (APA) : Bons gestes pour maintenir son équilibre (prévention des chutes); Body zen : mise en pratique de gym douce et tonique pour tous qui vise à reproduire des mouvements inspirés de six méthodes: qi gong, gym dansée, yoga, Pilates, Feldenkrais et relaxation profonde. Des exercices, lents et synchronisés, s'enchaînent en musique de manière fluide - L'Alimentation : Alimentation et microbiote intestinal; Les bonnes habitudes alimentaires / prévention cancer - Le Bien-être //l'estime de soi : Sophrologie et gestion des émotions/stress; Socio-esthétique (je prends soin de moi par le massage du visage et des mains)	8 000 €	Favorable	4 127 €	Annuel
ARRAGEOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Communauté de communes du Sud Artois	Dynamiques ensemble	1ère demande	Favoriser le bien vieillir des personnes âgées en Sud Artois de manière transversale Maintenir les personnes âgées à domicile en agissant sur les déterminants de santé (Alimentation, activité physique, Habitat, numérique, culture)	Forum du bien vieillir 7 Ateliers cuisine 7 ateliers de remise en selle à vélo Autofinancement sur : Ateliers numérique Jeu ludique ChutoPois Stands d'échange sur l'aide à l'aménagement de l'habitat 15 personnes par ateliers 200 personnes sur la conférence	18 906 €	Favorable	7 019 €	Annuel
ARRAGEOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Mairie de Moyenneville	Osez la gym et + à Moyenneville	Permettre reconduction	* Rompre l'isolement * Permettre au groupe constitué de continuer l'activité physique adaptée, et l'ouvrir aux habitants de communes limitrophes. * Elargir l'activité gymnastique à des sorties accompagnées, 2 par trimestre : . Musées, . Marche dans les parcs de proximité....	* 42 séances de gymnastique dans l'année, suivie d'un goûter convivial >> Format : * 1 séance d'APA/semaine * 8 à 9 sorties à l'extérieur (dans un rayon de 40 km) dans l'année avec visée culturelle et temps de promenade à proximité sur des espaces accessibles. Nombre de bénéficiaire : 20 personnes Partenariat avec Siel bleu. * Transport des participants et accompagnateurs en car * Temps de marche puis de convivialité après la visite * Mise en pratique des ateliers dictériques réalisés au 1er semestre 2023	10 204 €	Favorable	8 400 €	Annuel

Territoire	Axe de votre projet	Nom de l'organisme	Nom du projet	Statut de la demande	Les objectifs généraux	Description des actions	Montant de la subvention sollicitée auprès de la conférence (en euros)	Avis CDF	Budget proposé	Type de conventionnement
ARRAGEOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Communauté Urbaine d'Arras	Ateliers promotion santé	1ère demande	Développer les connaissances et les comportements favorables pour vieillir en bonne santé. Favoriser le lien social aux sein des différentes communes de la CUA Permettre aux personnes d'être acteur de leur santé Structurer un parcours de prévention santé au sein de la CUA	Ateliers culinaires Créer des ateliers cuisine thème qui prennent en compte les spécificités de l'alimentation au regard des pathologies animés par des nutritionnistes. Exemple : vieillir avec le diabète, prévenir la ménopause. Conférence de sensibilisation et débat animé par des professionnels de santé Mise en place de créneaux d'activités physiques adaptées à destination du public âgé. Sous forme de séances collectives, à travers l'animation de séances collectives « multisport » -Proposer des séances dites de proximité, mais aussi sur les territoires démunis ou peu fournis en offre sportive. Ateliers hebdomadaires collectifs, exercices ludiques ciblés qui travaillent la mémoire Ateliers d'aide aux devoirs. Les seniors accompagnent les jeunes élèves (CP / 6ème) pendant le temps des devoirs (exemple : Maison d'Enfants la Chamille, Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille). Atelier de sophrologie Ateliers estime de soi (socio-esthétique + conseillère en image) Ateliers création de produits « fait maison » Médiation animale Salon sur la thématique, mise en scène du domicile. Présence de partenaires/professionnels (ergothérapeutes Ateliers Vivrons Revenir Ateliers informatiques Conférence sur la sécurité routière	184 962 €	Favorable	107 478 €	Pluriannuel
ARRAGEOIS	Axe 3 : Actions de prévention de la perte d'Autonomie SAD volet aide	UNA DES TROIS VALLEES	PREVENTION ET PARTAGE	1ère demande	- Favoriser le bien vieillir des bénéficiaires de l'UNA des trois vallées de plus de 60 ans. * Prévenir l'isolement des bénéficiaires de l'UNA des trois vallées de plus de 60 ans.	Mise en place d'actions de prévention : APA : 18 séances 4 ateliers prévention routière + 1 forum 20 séances d'ateliers intergénérationnels 18 ateliers numériques 6 séances ciné club Transport rotule Smoczeel 1 conférence Addictologie 1 conférence Sommeil 10 séances de réalité virtuelle 4 ateliers sur l'alimentation	71 413 €	Favorable	27 254 €	Pluriannuel
ARRAGEOIS	Axe 3 : Actions de prévention de la perte d'Autonomie SAD volet aide	UNARTOIS AIDE ET SOINS	PREVENTION SOLIDAIRE	1ère demande	- Favoriser le bien vieillir des bénéficiaires d'UNARTOIS de plus de 60 ans. * Prévenir l'isolement des bénéficiaires d'UNARTOIS de plus de 60 ans.	Mise en place d'actions de prévention : > Programme de prévention des chutes : 3 1/2 journées de dépistage visuel; 2 1/2 journées nutrition 2 1/2 journées adaptation du logement; 20 ateliers intergénérationnels; 6 séances ciné club + 1 conférence sommeil + 5 ateliers réalité virtuelle	109 313 €	Favorable	45 544 €	Pluriannuel
ARRAGEOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois	Mémoire et Autonomie Seniors	2ème reconduction	Prévenir les troubles de la mémoire Stimuler la mémoire Stimuler les facteurs moteurs de l'équilibre Optimisation de la marche : hauteur du pas, longueur du pas, précision du pas Activer les chaînes musculaires permettant de se relever du sol Activer les réflexes de protection en cas de chute Reprise de confiance en soi Créer du lien social	Programme de 47 séances d'une heure : 1) Des ateliers en salle (sur la période hivernale) : - ° Une partie de séance sur la gym-mémoire : - ° Sur des circuits training en intérieur 2) Des ateliers en extérieur (en période estivale) : - ° Continuer le travail de circuit training en extérieur, utiliser les bancs et escaliers (mobilier urbain) - ° Proposer plusieurs circuits de marche en co-construction avec les bénéficiaires (possibilité de décentraliser ponctuellement l'activité pour accéder à un site proposant d'autres variabilités de parcours, parcours balisé, infrastructure spécifique, lieu agréable...) Exemples : chasse au trésor en équipe, travailler l'orientation... pour stimuler la mémoire. * Travail culturel avec les services communautaires pour travailler sur la mémoire historique	3 500 €	Favorable	3 500 €	Pluriannuel
ARRAGEOIS	Axe 3 : Actions de prévention de la perte d'Autonomie SAD volet aide	UNA DES 3 VALLEES	Réduire les hospitalisations des personnes âgées en milieu rural par l'Intelligence Artificielle	1ère demande	1.Prévenir les chutes 2.Lutter contre les ruptures de parcours des aînés 3.Soutenir les aidants familiaux 4.Soutenir les professionnels du service autonomie UNA des 3 Vallées Xamp; du Ssiad de Boiry	1. Développer la solution présage : Former et acculturer les équipes à la solution Présage sur leur mobile professionnel 2. Proposer des plans de prévention personnalisés et adaptés aux risques de chaque bénéficiaire, les moyens et la manière pour les aidants familiaux comme pour les professionnels, d'agir et d'intervenir de façon coordonnée en amont d'un événement de santé majeur pouvant précipiter une perte d'autonomie fonctionnelle.	48 774 €	Défavorable	0 €	La Conférence des financeurs n'a pas retenu votre projet. C'est un projet intéressant mais pas suffisamment abouti. La Conférence des financeurs invite le porteur à se rapprocher du chargé de prévention de la Maison de l'Autonomie du territoire concerné en vue d'un éventuel prochain dépôt de projet.
ARRAGEOIS, CALAISIS, BOULLONNAIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	LES PETITS FRERES DES PAUVRES	Le bien être des personnes âgées isolées	1ère demande	-Lutter contre l'isolement des personnes âgées de façon individuelle et collective - Favoriser l'estime de soi - Recréer des liens - Proposer des séjours de vacances pour des personnes qui n'auraient pas la possibilité de partir par leurs propres moyens	Les animations collectives principalement accès sur le bien être , nous proposerons des ateliers de socio esthétique, coiffure, sophrologie, Gym douce, médiation animale, zoothérapie Territoire d'intervention : Arras, Calais	23 000 €	Favorable	3 817 €	Annuel
ARRAGEOIS, DEPARTEMENTAL	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	NEOSILVER	Projet de prévention Neosilver x CC Osartis-Marquion / Atelier "Nutrition : apprendre à mieux se nourrir pour bien vieillir"	1ère demande	Cet atelier vise à rendre accessibles aux personnes retraitées les recommandations nutritionnelles, alimentation et activité physique, indispensables à la protection et à l'entretien de leur "bien-vieillir". Il donne aux participants des techniques et astuces pour avoir une alimentation équilibrée, adopter des comportements adéquats en termes de nutrition tout en tenant compte de son budget. Il a pour objectifs principaux de : * Sensibiliser les participants aux bénéfices d'une alimentation saine sur la santé * Délivrer aux participants des informations clés en termes de nutrition et de mise en œuvre des recommandations nutritionnelles, alimentation et activité physique, en termes quantitatifs et qualitatifs ; * Mettre en avant les pratiques nutritionnelles protectrices de santé dans une démarche de renforcement des compétences des personnes ; * Rendre visibles les ressources nutritionnelles du territoire tant dans les offres que les acteurs de santé et du social ; * Favoriser l'importance du plaisir (goût et convivialité).	En collaboration avec la CC Osartis-Marquion, nous souhaitons ainsi organiser trois ateliers de nutrition comprenant chacun 6 séances de 2h avec des diététiciens nutritionnistes qualifiés et sélectionnés pour leur envie de travailler avec des publics seniors. Ces séances rassembleront une dizaine de personnes toutes les semaines pendant 1 mois et demi. Elles se dérouleront comme suit : * 1 séance introductive * Corps de l'atelier (2 à 5) : L'objectif est de lier les aspects théoriques (besoins nutritionnels spécifiques aux seniors, enjeux d'une consommation locale, bonne hygiène de vie globale) et pratiques (décryptage des étiquettes, questions de l'organisation et de la mobilité, mieux cuisiner), afin de rendre l'atelier intéressant et interactif * 1 séance de conclusion	6 025 €	Défavorable	0 €	Défavorable. La Conférence des financeurs n'a pas retenu votre projet car il n'est pas suffisamment abouti et doit être retravaillé avec le chargé de prévention de la Maison de l'Autonomie du territoire concerné, en vue d'un éventuel prochain dépôt.
ARRAGEOIS, DEPARTEMENTAL	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	NEOSILVER	Projet de prévention Neosilver x CC Osartis-Marquion / Atelier "APAMA (Activité Physique Adaptée, Mémoire et Alimentation)"	1ère demande	L'objectif central de l'atelier APAMA, axé sur l'activité physique adaptée, la mémoire et l'alimentation, est de répondre à un besoin identifié : couvrir un ensemble de thématiques en mettant en avant leurs interconnexions pour favoriser une démarche de santé globale et pour lutter activement contre la perte d'autonomie. Par la dimension collective des séances, l'action cherche aussi à créer des liens entre les participants, à les faire échanger sur leurs préoccupations, et à partager leurs expériences liées au vieillissement, tout cela dans le but de favoriser la pair-aide. Il est aussi question de mettre en avant la volonté des communes de soutenir les actions à destination des seniors, de mettre en avant l'ensemble de leurs actions déjà existantes et de redynamiser les territoires. Ainsi, notre programme vise spécifiquement à atteindre les objectifs suivants : (1) Sensibiliser à l'importance de suivre un parcours global de prévention (2) Renforcer les interactions sociales et la confiance en soi (3) Reprendre goût à l'activité physique et adopter les bons gestes au quotidien ; (4) Adopter des moyens mnémotechniques et des comportements quotidiens pour stimuler et entretenir sa mémoire (5) Promouvoir les enjeux de mettre en place une routine alimentaire saine et équilibrée	Atelier "APAMA (Activité Physique Adaptée Mémoire Alimentation)" de 12 séances hebdomadaires, sur une durée d'environ 3 mois (les séances peuvent éventuellement décaler avec les vacances scolaires). L'atelier réunira un groupe de 10 à 15 seniors autonomes (GIR 5-6 ou non-girés) résidant à domicile. Il y aura une séance d'activité physique adaptée une fois toutes les deux semaines, tandis que les séances mémoire et nutrition seront une fois par mois.	2 862 €	Défavorable	0 €	Défavorable. La Conférence des financeurs n'a pas retenu votre projet car il n'est pas suffisamment abouti et doit être retravaillé avec le chargé de prévention de la Maison de l'Autonomie du territoire concerné, en vue d'un éventuel prochain dépôt.

Territoire	Axe de votre projet	Nom de l'organisme	Nom du projet	Statut de la demande	Les objectifs généraux	Description des actions	Montant de la subvention sollicitée auprès de la conférence (en euros)	Avis CDF	Budget proposé	Type de conventionnement
ARRAGEOIS, DEPARTEMENTAL	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	NEOSILVER	Projet de prévention Neosilver x CC Osartis-Marquion / Atelier "Mémoire et stimulation cognitive"	1ère demande	La stimulation mémoire ou stimulation cognitive désigne la sollicitation méthodique de facteurs cognitifs et psychosociaux et qui contribue à préserver la plasticité cérébrale ; elle s'inscrit dans le cadre d'une approche pédagogique globale (cognitive, psychologique et sociale). Notre atelier "Mémoire et stimulation cognitive" vise à donner aux participants des techniques et astuces pour travailler et entretenir sa mémoire au quotidien, comme un muscle, "sans efforts et sans en avoir l'air". Il a pour objectifs de : * Sensibiliser aux comportements quotidiens à adopter pour stimuler et entretenir ses fonctions cognitives et ainsi préserver leur qualité de vie ; * Permettre aux participants de comprendre comment fonctionne la mémoire et les fonctions cognitives dans leur ensemble ; * Favoriser la convivialité et le partage d'expériences, rompre l'isolement et développer la création et le maintien du lien social de proximité ; * Favoriser l'estime et la confiance en soi en dédramatisant les pertes courantes de mémoire liées à l'âge et en permettant aux participants d'être rassuré, de (re)prendre confiance en eux et d'oser davantage ; * Sensibiliser à l'importance de suivre un parcours de prévention global en s'inscrivant à des ateliers thématiques ; * Si besoin, orienter les personnes vers les structures dédiées au vu de certains signaux.	Neosilver et la CC Osartis-Marquion souhaitent mettre en place un atelier "Mémoire et stimulation cognitive" à destination d'un public de seniors autonomes (GIR 5-6 ou non-girés) ne présentant pas de troubles cognitifs diagnostiqués. Ces seniors résident à leur domicile. Cet atelier permettrait ainsi à un groupe de 10 à 15 bénéficiaires de participer en présentiel à 12 séances hebdomadaires de 1h30. Pour ce faire, cet atelier propose des exercices adaptés à chaque participant, qui viennent stimuler les différents types de mémoire existant : à court terme, à long terme et explicite (sémantique, épisodique), implicite (procédurale, perceptive)... Ces sessions mettent l'accent sur : * Le partage de bonnes pratiques, de "trucs et astuces", de bons plans et bonnes idées... venant à la fois des échanges et expériences des participants, et de l'intervenant et des éventuels intervenants externes. * La possibilité d'aller plus loin grâce à la mise à disposition d'une bibliothèque de ressources : podcasts, vidéos, films, lectures, activités... sur le domaine général du bien vieillir	3 138 €	Défavorable. La Conférence des financeurs n'a pas retenu votre projet car il n'est pas suffisamment abouti et doit être retravaillé avec le chargé de prévention de la Maison de l'Autonomie du territoire concerné, en vue d'un éventuel prochain dépôt.	0 €	
ARRAGEOIS, DEPARTEMENTAL	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	NEOSILVER	Projet de prévention Neosilver x CC Osartis-Marquion / Atelier "La socio-esthétique pour reprendre confiance"	1ère demande	Neosilver propose la mise en place d'ateliers de socio-esthétique construits autour de la proposition d'une occasion unique de prendre du temps pour soi, de s'offrir une parenthèse pour prendre soin de soi et de redécouvrir les gestes et pratiques qui redonnent confiance pour s'ouvrir au monde. Les objectifs transversaux de cet atelier sont donc : (1) D'améliorer la sensation de bien-être et de renforcer l'estime de soi. (2) De renforcer le lien social en constituant une habitude de groupe. (3) De créer un espace accueillant et sécurisant pour alléger le stress du vieillissement. (4) De percevoir l'avancée en âge de manière positive plutôt que comme une perte de moyens.	En collaboration avec la CC Osartis-Marquion, nous souhaitons organiser des séances de socio-esthétique de deux heures avec des professionnelles qualifiées et sélectionnées pour leur expérience avec des publics seniors fragilisés. Ces séances rassembleront 10 seniors autonomes (GIR 5-6 ou non-girés) toutes les semaines. Ces 8 séances de 2h se dérouleront comme suit : * 1 séance introductive qui permet : * Corps de séances (2 à 7) : * 1 séance de conclusion Chaque atelier est mené par une socio-esthéticienne certifiée par le CODES.	2 548 €	Défavorable. La Conférence des financeurs n'a pas retenu votre projet car il n'est pas suffisamment abouti et doit être retravaillé avec le chargé de prévention de la Maison de l'Autonomie du territoire concerné, en vue d'un éventuel prochain dépôt.	0 €	
ARRAGEOIS, DEPARTEMENTAL	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	NEOSILVER	Projet de prévention Neosilver x CC Osartis-Marquion / Atelier "Mémo Mouv"	1ère demande	Les recherches démontrent que l'entretien régulier du corps et de l'esprit favorisent un meilleur état de santé. Tout comme le corps a besoin d'exercices physiques variés pour rester en forme, le développement psychomoteur nécessite une stimulation diversifiée, incluant les aspects moteurs, sensoriels et cognitifs. Cet atelier vise à offrir aux participants des outils pratiques et des méthodes ludiques pour travailler et entretenir leur santé au quotidien, de manière naturelle et sans contrainte. L'approche interactive et bienveillante de cet atelier repose sur des activités stimulantes qui permettent aux participants de renforcer leur coordination, leur équilibre, leur motricité fine et leur cognition.	Neosilver et la CC Osartis-Marquion souhaitent mettre en place un atelier "Mémo Mouv" à destination d'un public de seniors autonomes (GIR 5-6 ou non-girés) ne présentant pas de troubles cognitifs diagnostiqués. Ces seniors résident à leur domicile. Cet atelier permettrait ainsi à un groupe de 10 à 15 bénéficiaires de participer en présentiel à 6 séances hebdomadaires de 1h30. Les séances sont conçues comme suit: Séance 1 - Évaluer ses aptitudes et se mettre en mouvement Séance 2 - Coordination et stabilité Séance 3 - Muscler ses neurones et ses sens Séance 4 - Se repérer dans l'espace Séance 5 - À plusieurs, nous sommes plus forts ! Séance 6 - Lier mémoire et équilibre	1 809 €	Défavorable. La Conférence des financeurs n'a pas retenu votre projet car il n'est pas suffisamment abouti et doit être retravaillé avec le chargé de prévention de la Maison de l'Autonomie du territoire concerné, en vue d'un éventuel prochain dépôt.	0 €	
ARRAGEOIS, DEPARTEMENTAL	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	NEOSILVER	Projet de prévention Neosilver x CC Osartis-Marquion / Atelier "Gestion du stress"	1ère demande	L'atelier "Gestion du stress" permet aux participants d'améliorer leur réaction en présence de stress en gardant le contrôle dans toute situation possible, et d'apprendre à se détendre. A travers ces temps de partage, les participants prennent du recul sur leur situation et ressortent rassurés, et équipés pour gérer leur quotidien avec plus de sérénité. Les objectifs de ce projet sont donc pour les bénéficiaires de : * Mieux se connaître et comprendre ses sources d'anxiété. * Acquérir des outils pour gérer son stress et apaiser ses émotions. * Partager ses ressentis, se sentir moins seul face à son stress et ses inquiétudes. * Expérimenter durant chaque séance des techniques de sophrologie ou de méditation de pleine conscience à ré-utiliser chez soi.	En collaboration avec la CC Osartis-Marquion, nous souhaitons ainsi organiser un atelier comprenant chacun 5 séances de 2h avec des intervenants professionnels du bien-être (psychologues, sophrologues, coachs de vie, etc). Ces séances rassembleront une dizaine de personnes toutes les semaines et se dérouleront comme suit : * 1 séance introductive * Corps de l'atelier (2 à 4) : L'objectif est de lier les aspects théoriques (présentation des différentes sources de stress, facteurs de perturbation du sommeil) et pratiques (techniques de visualisation positive, mouvements doux de relaxation dynamique, exercices de respiration en pleine conscience, auto-hypnose), afin de rendre l'atelier intéressant et interactif. * 1 séance de conclusion	1 772 €	Défavorable. La Conférence des financeurs n'a pas retenu votre projet car il n'est pas suffisamment abouti et doit être retravaillé avec le chargé de prévention de la Maison de l'Autonomie du territoire concerné, en vue d'un éventuel prochain dépôt.	0 €	
ARTOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	CCAS de BEUVRY	FORUM SENIORS 2024	1ère demande	Favoriser à travers l'organisation d'un forum destiné aux seniors, une meilleure connaissance de l'existant, des services et des dispositifs qui leur sont dédiés. Rendre attractif celui-ci en proposant des activités ludiques et préventives tout au long de la journée et les semaines qui suivent.	Le forum seniors sur une journée (stands de partenaires et espaces dédiés aux activités ludiques proposées tout au long de la journée). *atelier culinaire ouvert à 10 participants (l'association quilt-quilt) -balade sophro (intervenant sophrologue) -atelier de création de brumes d'oreillers ouvert à 10 participants animé par un agent du CCAS -atelier culinaire (smoothies) ouvert à 10 participants animé par un agent du CCAS -atelier culinaire ouvert à 10 participants (l'association quilt-quilt) -balade sophro (intervenant sophrologue) - atelier de création de brumes d'oreillers ouvert à 10 participants animé par un agent du CCAS - atelier culinaire (smoothies) ouvert à 10 participants animé par un agent du CCAS -un stand d'informations sur les gestes qui sauvent et la fracture numérique -Temps de convivialité autour d'un goûter, afin de faire la transition entre le forum et le spectacle de clôture sur le thème de la prévention des chutes. Pour mener à bien les ateliers, nous allons faire appel à un prestataire extérieur. -Poursuite des actions via un programme de 5 ateliers bien-être, qui auront lieu tous les 15 jours, le jeudi (à partir du 24/10 jusqu'en fin d'année 2024). atelier estime de soi avec l'intervention d'une socioesthéticienne atelier création : suspension parfumée pour le linge animé par un agent du CCAS atelier relaxation avec un intervenant en musicothérapie sortie culturelle au musée Labanque de Bethune encadrée par un agent du CCAS et par un médiateur culturel du musée atelier création florale avec une fleuriste Les personnes pourront s'inscrire librement à l'atelier de leur choix lors du forum.	6 395 €	Favorable	4 232 €	Annuel
ARTOIS	Axe 3 : Actions de prévention de la perte d'Autonomie SAD volet aide	DOMARTOIS	Art Floral	1ère demande	*. Procurer un moment de détente, de réminiscence et de plaisir - Créer du lien social, favoriser les échanges autour des fleurs, - Travailler et améliorer la motricité fine et l'habileté manuelle * Susciter la créativité, l'éveil des sens (toucher, odorant.) - Stimuler et développer la confiance et l'estime de soi, la fierté de faire soi-même - Réactiver les mémoires, les souvenirs, les émotions... -Découvrir le monde des fleurs en s'initiant à un défi créatif et artistique en toute simplicité.	Nous souhaitons mettre en place au sein de notre association, des ateliers d'art floraux d'une durée 2h à 3 h. Les ateliers se dérouleront au moment de certains événements tel que Noël, Pâques, la Toussaint... Les fleurs seront choisies en fonction des saisons, dans le but de créer des compositions originales. Pour mener à bien les ateliers, nous allons faire appel à un prestataire extérieur. Les ateliers se feront en petit groupe, pour que le prestataire puisse établir une relation de confiance et amener plus facilement les échanges. Chaque usager repartira avec sa réalisation. Réalisation qu'il pourra exposer au sein de son domicile ou l'offrir tout simplement. A la fin de chaque atelier, une collation sera proposée	3 000 €	Favorable	2 005 €	Annuel
ARTOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	CCAS de Sully sur la Lys	Seniors autonomie	1ère demande	* Retarder au maximum les effets du vieillissement et notamment la perte d'autonomie * Renforcer le sentiment de bien-être et l'estime de soi * Encourager la découverte d'activités (culturelle et sportive) et l'implication locale favorisant une vie sociale épanouie	Ce projet permettra de compléter les actions déjà mises en place sur la Commune (l'activité physique adaptée et la sophrologie). Nous savons que l'alimentation et le sommeil sont deux points essentiels du quotidien des seniors. Ils sont déterminants pour leur bien-être général. Ce sont des thématiques attractives pour ensuite travailler en profondeur sur la perte d'autonomie et l'isolement des seniors. 3séances sommeil 2h dans l'année (36 Atelier) Atelier nutrition mensuel (10€ Atelier)	1 500 €	Favorable	1 500 €	Annuel

Territoire	Axe de votre projet	Nom de l'organisme	Nom du projet	Statut de la demande	Les objectifs généraux	Description des actions	Montant de la subvention sollicitée auprès de la conférence (en euros)	Avis CDF	Budget proposé	Type de conventionnement
ARTOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	MJEP ISBERGUES	Le collectif des "Les Jeunior"	1ère demande	Prévenir l'isolement, le vieillissement et la perte d'autonomie, Développer un collectif de seniors acteurs, Recréer du lien social et/ou le développer.	L'objet du collectif "Les Jeunior" est de mettre en œuvre divers ateliers, sorties, voyages, rencontres... <ul style="list-style-type: none"> * mobiliser les seniors entre pairs trois fois par mois au minimum (une sortie et une activité et partage de repas) et un autre temps en fonction des envies du collectif. * un planning pour le premier trimestre afin d'impulser une dynamique et un rythme. * une sortie culturelle par mois, * une activité manuelle ou sportive ou de bien-être * une prise de repas en commun (la MJEP ne dispose pas de cuisine pédagogique) Accompagnement vers l'autonomie afin que les seniors soient impliqués dans une démarche participative, ou elle leur laissera la possibilité de choisir leurs thématiques d'atelier, leurs interventions afin de rendre une 4ème rencontre mensuelle. Certains seniors pourront animer leurs propres ateliers et ainsi partager leurs savoir-faire. D'autres pourront s'investir dans les actions solidaires proposées au centre social comme le jardin solidaire, la MJFRIP... *4 la possibilité de construire leur souhait de voyage, vacances seniors tout en les accompagnants dans les recherches de destinations, le ou les transports, les financements et co-financements avec par exemple de projets d'autofinancements comme la vente de cases	7 500 €	Favorable	4 473 €	Annuel
ARTOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Maison de la Jeunesse et de l'Education Populaire MJEP	Le numérique plus facile	1ère demande	- Lutter contre la fracture numérique et accompagner la transition numérique ; - Lutter contre l'isolement, favoriser l'inclusion sociale, faciliter les liens sociaux et ainsi contribuer au bien-être des habitants par le biais d'ateliers réguliers et accessibles à tous : lieu d'accueil, d'écoute et d'échanges.	+ 1. "L'Atelier" tous les lundis de 14h à 17h : dépannages informatiques, découverte et échanges de bonnes pratiques. Atelier placé sous le thème de la convivialité (café et goûter à partager). 35 séances de 3h (105 heures). + 2. "Les p'tits stages" tous les lundis de 18h à 19h30. Ces ateliers « loisirs » permettent d'approfondir l'utilisation d'un logiciel ou d'un outil numérique précis sur un temps dédié. Chaque semaine, une thématique différente est définie par et avec les usagers. (2 à 3 séances sur une même thématique par exemple). 35 séances de 1h30 (52h30). + 3. Les initiations informatiques "Autonomie numérique" (4 Sessions de 15 séances organisées à la MJEP et en hors les murs). Cours collectif d'initiation informatique qui permet d'accompagner les personnes en difficulté face à l'outil informatique, en leur expliquant les bases de l'ordinateur (clavier/souris, fichier et dossiers, recherche internet...). 60 séances de 1h30 (90h). + 4. SOS Démarches administratives tous les vendredis de 9h à 12h : Mise à disposition libre à l'accueil de la MJEP, de matériel informatique avec accès internet et imprimante (noir et blanc). Un créneau de 3h le vendredi matin est accessible à tous en libre accès pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Cette action est également proposée sur demande à la fin de séance lors des ateliers "Autonomie numérique" en hors les murs. Il est important de noter ici que la MJEP est labellisée "Aidant connecté", ce qui permet d'instaurer un cadre légal pour réaliser et accompagner les démarches réalisées pour autrui. 35 séances de 3h (105h).	8 000 €	Favorable	815 €	Annuel
ARTOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Maison de la Jeunesse et de l'Education Populaire MJEP	Seniors, soyez sport	1ère demande	- Développer et faire connaître aux seniors les activités physiques adaptées sur le territoire, - Prévenir le vieillissement et la perte d'autonomie, - Restaurer l'image de soi et redynamiser la confiance en soi, - Favoriser le maintien à domicile. - Prévenir le risque de chutes	Créer une dynamique sur la santé et le sport par la mise en place : - d'un bilan individuel grâce aux 2 comités techniques sur l'année, - des séances hebdomadaires d'activités physiques (atelier sport-santé) spécialement élaborées et adaptées pour les personnes présentant une pathologie, encadrées par des professionnels en activité physique adaptée. - D'une manifestation visant à promouvoir le sport et la santé pendant l'année sportive - De la création d'un réseau de partenaires sportifs et médico-sociaux impliqués pour orienter les pratiquants dans le choix de leur activité, avec la diffusion de la boîte médicasport. - Accompagner les habitants vers une évaluation de leurs capacités (équilibre, force musculaire, ...) de leurs besoins (pathologies, activités quotidiennes...) pour les orienter dans le choix d'une activité physique adaptée et un outil pour mesurer leur progression.	7 600 €	Favorable	6 523 €	Annuel
ARTOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	COMMUNE DE HAINES	CONTRIBUER AU MIEUX-ÊTRE DES SENIORS GRÂCE À L'INTERGÉNÉRATIONNEL	1ère demande	- agir pour lutter contre l'isolement - favoriser les interactions et les liens sociaux entre les générations - accompagner le partage de connaissances dans un esprit de transmission - mobiliser les acteurs et réunir les intervenants de la commune sur un projet commun - mixité sociale et association de la population, des écoles et des associations du QPV	Les actions à mener en amont visent à établir un calendrier recensant toutes les activités proposées par les associations de la commune, y compris les interventions des prestataires. Ce document sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants voire affiché dans les structures communales précitées. Une réunion d'information à destination des associations ayant répondu favorablement au questionnaire sera programmée avec pour finalité de s'appuyer sur leurs adhérents pour mobiliser les seniors, valorisant ainsi leur investissement dans la démarche. L'objectif pour mener cette action sous ce mode d'organisation consistera à inciter les associations à revenir ensemble, dans un esprit de solidarité et de mutualisation des compétences, en lien avec les structures et instances de la commune: 1/ ouvrir la cantine aux seniors 2/ la sophrologie intergénérationnelle 3/ la socio-culturelle intergénérationnelle 4/ Diététicienne à destination des seniors et en intergénérationnel 5/ Coach de vie : permettre à la personne de retrouver confiance en elle	21 862 €	Favorable	7 986 €	Annuel
ARTOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	TAIAMI	TAIENVIE DE CULTURE et n'est plus une envie.	1ère demande	L'Association « TAIAMI » a pour objectif d'apporter aux personnes isolées, un temps d'écoute, de réconfort, par le biais d'animations, de sorties, de les associer à la "Fabrique" actions multigénérationnelles (projet unique en France), et d'activités ludiques adaptées à leur âge, et leur capacité physique et psychique. Un transport en toute sécurité à l'aide de véhicules PMR de l'association, parce qu'il faut bien accompagner les bénéficiaires sur les lieux d'activités ; créer un échange avec d'autres personnes dans la même situation et ainsi reformer un tissu de contacts entre elles, afin qu'elles puissent retrouver un équilibre social et garder une relative autonomie dans leur quotidien, et ainsi continuer à vivre décemment chez elles. Ce sont des personnes qui, isolées, ne pouvant ou n'osant plus se déplacer par peur du regard des autres, d'être bousculées, de la chute, s'enferment dans un quotidien morne, se laissant glisser doucement vers l'isolement total et le désespoir.	ANIMATIONS MUSICALES SORTIES CULTURELLES SEANCES DE YOGA RELAXATION. RIRE (Rôle Inversé Rôle Ensemble) = Activités ayant pour objet de provoquer une mixité intergénérationnelle: dessiner ensemble, mettre en scène une petite pièce de théâtre, etc. CONFÉRENCES = Ensemble de thèmes ayant trait à la nature, l'écologie, le monde animal, l'histoire, les jeux, le dessin etc. LA FABRIQUE Nationale d'Actions Multigénérationnelles = plus de 100 activités minutieusement créées par TAIAMI pour permettre aux bénévoles d'animer et d'apporter des sources de culture afin de rapprocher les générations.	15 982 €	Favorable	7 770 €	Annuel
ARTOIS	Axe 3 : Actions de prévention de la perte d'Autonomie SAD volet aide	A2mielle Audomarois Littoral	création d'un potager partagé	1ère demande	-lutter contre l'isolement -valoriser le savoir faire -provoquer des rencontres intergénérationnelles -inclure des connaissances sur la nutrition -mener un projet commun -partager un moment de bien-être	Nous organiserons des réunions d'information auprès de nos intervenantes pour promouvoir l'atelier auprès de nos bénéficiaires. Thèmes abordés: la plantation, l'entretien du jardin, et y associer les bienfaits des plantes. Il sera possible d'intégrer des fleurs, et aborder le notion de biodiversité. Jardinage entre avril et octobre. Novembre - Mars : ateliers nutrition	2 000 €	Favorable	2 000 €	Annuel
ARTOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	CCAS de Sully sur la Lys	Bien vieillir	1ère reconduction	-Retarder au maximum les effets du vieillissement et notamment la perte d'autonomie. *. Renforcer le sentiment de bien-être et l'estime de soi. *. Encourager la découverte d'activité (culturelle et sportive) et l'implication locale favorisant une vie sociale épanouie.	Projet axé sur la prévention des chutes sous forme d'activité physique adaptée: =>Une séance sera proposée chaque semaine pour offrir une base régulière. ->la sophrologie et la marche nordique (1 semaine sur 2) pour aller le bien-être physique et mental. Nous développerons également des ateliers culinaires toutes les 6 semaines pour sensibiliser les seniors à une alimentation équilibrée et adaptée (à leurs besoins et leur budget).	10 500 €	Favorable	5 895 €	Pluriannuel

Territoire	Axe de votre projet	Nom de l'organisme	Nom du projet	Statut de la demande	Les objectifs généraux	Description des actions	Montant de la subvention sollicitée auprès de la conférence (en euros)	Avis CDF	Budget proposé	Type de conventionnement
ARTOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Maison de la Jeunesse et de l'Education Populaire - ISBERGUES	Atelier Radio "De mon temps"	1ère reconduction	Prévenir l'isolement, le vieillissement et la perte d'autonomie, Recréer un lien social et/ou le développer, Restaurer l'image de soi et redynamiser la confiance en soi, Favoriser le lien intergénérationnel.	LES ATELIERS RADIO : Relancer l'émission diffusée sur les ondes de Banque FM (101.7) intitulée « De mon temps », qui permet de donner la parole aux aînés du territoire mais aussi aux résidents des EHPAD partenaires de la MJEP. L'atelier sera dispensé dans les studios de Banque FM mais aussi dans les établissements médicaux réservés aux seniors, il sera animé par un animateur Banque FM, assisté du journaliste de la radio, en plusieurs étapes avec l'aide de deux services civiques. Cet atelier permettra de favoriser la mixité des publics avec l'intégration des adhérents MJEP au sein des groupes existants de nos EHPAD, foyer logement, foyer de vie et autres établissements médicaux partenaires. Ce projet d'émission mensuelle diffusée à plusieurs reprises dans le mois, donnera la parole aux aînés sur des thématiques choisies par eux-mêmes. Nous laisserons l'opportunité aux seniors de réfléchir et de concrétiser un projet qui leur appartient. 5h * 24 séances	5 500 €	Favorable	1 456 €	Pluriannuel
ARTOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	CLUSTER SENIOR	MA MAISON SENIOR 3ème Edition	1ère demande	Les objectifs généraux sont les suivants : -Permettre aux seniors de connaître les différentes aides possibles sur leur territoire (Logement, aide humaine, activité sportive, nutrition); -Permettre aux aidants d'obtenir des informations afin de soulager leur quotidien; -Préserver la dynamique des acteurs du Bien Vieilli du territoire; -Permettre aux seniors de préserver leur lien social; -Accompagner la population dans le mieux vieillir.	Salon composé de différents professionnels (ergothérapeutes, sophrologues, diététiciens, fournisseur de matériel médical, entreprises d'aménagements de l'habitat, entreprises de domotique, service habitat de la Cablat, PHMS, start-ups innovantes, santé, sport...présence sur l'ensemble de la journée). Après-midi ponctué de mini-conférences: interventions sur les aides financières, les nouveaux types d'habitat, conseils pour éviter les chutes et accidents (SIEL, BLEU), conseils de nutritionnistes. Deux séries de mini-conférences avec une thématique précise. Enfin, afin de clore la journée, un moment plus divertissant sur la thématique du vieillissement ou de la prévention des chutes.	5 000 €	Défavorable. La Conférence des financeurs n'a pas retenu votre projet car il ne correspond pas aux critères du cahier des charges. La Conférence des financeurs invite le porteur à se rapprocher du chargé de prévention de la Maison de l'Autonomie du territoire concerné afin d'affiner son projet en vue d'un éventuel prochain dépôt.	0 €	
ARTOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	MJEP D'Isbergues	Préparer son dossier de retraite sereinement	1ère demande	- Informer sur leurs droits à la retraite - Accompagner les futurs retraités dans leurs démarches "dossier retraite" - Rendre acteurs les futurs retraités	Ateliers collectifs "Préparer son dossier de retraite sereinement" : une fois par mois (Hors vacances scolaires) lors d'une demi-journée de 3h dans les locaux de la MJEP. Chaque atelier disposera de 6 places maximum afin d'aider, conseiller et répondre aux questions des demandeurs. Chaque futur retraité disposera d'un ordinateur afin de leur permettre de se connecter à leur dossier retraite en toute sécurité via leur identifiant et mot de passe France connect. Conseils sur les droits à la retraite, les démarches à effectuer et les services en ligne. Les thèmes abordés seront : - Les démarches nécessaires pour l'ouverture du compte retraite et son contenu ; - Consulter, mettre à jour votre relevé de carrière qui retrace l'ensemble de la vie professionnelle ; - les modalités de départ : obtenir son âge de départ à la retraite ; - télécharger la liste personnalisée de ses démarches retraite ; - estimer le montant de sa retraite ; - les différents dispositifs : retraite anticipée carrière longue, retraite pour handicap, retraite pénibilité, etc ; - demander sa retraite (service inter-régimes pour la retraite de base et complémentaire). Chaque participant repartira avec son relevé de carrière, l'estimation de sa date de départ et l'estimatif de sa future pension de retraite, sa feuille de route pour l'élaboration de sa demande et aussi si besoin les CERFA de demande spécifique (Demande unique de retraite anticipée de base pour carrière longue...)	5 500 €	Défavorable. La Conférence des financeurs n'a pas retenu votre projet car il n'est pas conforme au cahier des charges de l'appel à candidature de l'axe 5. Le porteur dispose déjà d'un financement de la CARAT sur la thématique du passage à la retraite et du numérique pour mener à bien son projet. La Conférence des financeurs invite le porteur à se rapprocher du chargé de prévention de la Maison de l'Autonomie du territoire concerné afin de renvoyer le projet en vue d'un éventuel prochain dépôt.	0 €	
ARTOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	MJEP ISBERGUES	Remue Ménages	1ère demande	1° Stimuler les fonctions cognitives des seniors accueillis en ateliers 2° Préserver l'autonomie 3° Favoriser l'estime de soi 4° Encourager les relations sociales	Avant le lancement des ateliers. La coordinatrice du projet animera plusieurs réunions de préparation avec l'équipe d'animation constituée des bénévoles et de jeunes en service civique afin de co-construire les ateliers : - Rythme des animations, durée des ateliers, - Les supports d'animation (jeux de société, fiches d'activités, fiches d'exercices, démonstration et appropriation des applications numérique sur les tablettes ou smartphones) - Constitution d'une malle pédagogique - Support de communication - Support d'évaluation, bilan - Formation de l'équipe d'animation à l'outil Senior activ' (outil interactif) innovant que la structure souhaite acquérir avec la subvention demandée. Lors des ateliers, nous accueillerons les participants autour d'un café et d'un jeu inclusif afin d'amener les participants au début de l'atelier. Ensuite les bénévoles proposeront des exercices de stimulation, via la malle pédagogique, créés au préalable par l'ensemble de l'équipe ou via le sol interactif. Lorsque les travaux seront réalisés sur fiches, nous proposerons aux participants de repartir avec celle-ci afin de pouvoir refaire les exercices à la maison. A la fin des ateliers, les bénévoles rempliront une grille d'observation et d'évaluation de l'atelier.	9 500 €	Défavorable. La Conférence des financeurs n'a pas retenu votre projet car il n'est pas conforme au cahier des charges de l'appel à candidature de l'axe 5, qui indique que les dépenses de financement d'équipement et d'investissement ne sont pas éligibles. La Conférence des financeurs invite le porteur à se rapprocher du chargé de prévention de la Maison de l'Autonomie du territoire concerné, en vue d'un éventuel prochain dépôt.	0 €	
ARTOIS	Axe 5	MJEP ISBERGUES	En Voiture, Arthur !	Deuxième reconduction	Favoriser la lutte contre toutes formes d'isolement Inciter au développement du lien social sur le territoire	L'action se déroulera sous forme de forum de sensibilisation, de prévention en 3 demi-journées, réparties sur 3 à 4 semaines. Sur une année, nous organiserons 2 sessions de 3 demi-journées. Le forum sera composé d'ateliers théoriques et d'ateliers pratiques, soit en groupe, avec animation ludique et innovante, soit individuellement pour la remise à niveau de la conduite, notamment.	5 000 €	Défavorable. La Conférence des financeurs n'a pas retenu votre projet et invite le porteur à se rapprocher des chargés de prévention du territoire de la Maison de l'Autonomie du territoire concerné afin d'affiner la mise en place du projet, en vue d'un éventuel prochain dépôt.	0 €	
ARTOIS	Axe 5	MJEP ISBERGUES	TOUS EN SELLE !!	Deuxième reconduction	- Favoriser la prévention du vieillissement et de la perte d'autonomie, - Alertier les seniors aux phénomènes de dépression, stress et anxiété facteurs d'isolement, - Soutenir les seniors à rester mobile afin de lutter contre toutes formes d'isolement, - Sensibiliser les seniors au mode de déplacements doux et ce dans une démarche de développement durable.	- Réunions de préparation, d'organisation - Ateliers de sensibilisation et de prévention - Contrôles techniques - Séances hebdomadaires d'environ 2 heures de pratique et balade en vélos électriques, afin que les seniors reprennent une activité physique douce et adaptée en groupe.	5 000 €	Défavorable. La Conférence des financeurs n'a pas retenu votre projet et invite le porteur à se rapprocher des chargés de prévention du territoire de la Maison de l'Autonomie du territoire concerné afin d'affiner la mise en place du projet, en vue d'un éventuel prochain dépôt.	0 €	
ARTOIS, LENS HENIN	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	ASSOCIATION PREVENTION ARTOIS PREVART	Bien Vivre après 60 ans	1ère demande	1.Favoriser une alimentation saine et prévenir la dénutrition 2.Encourager la pratique d'une activité physique adaptée, prévenir les chutes, Entretien la mémoire 3.Développer le bien-être et l'estime de soi 4.Promouvoir un sommeil de qualité	1) Présentation du programme auprès des professionnels de santé / social du secteur, sous forme de réunions, sur les différentes communes 2) Communication auprès des + de 60 ans par le biais de la presse, animation de stands lors de forums « Santé » à destination des usagers, sur les différentes communes, valorisation des activités par les moyens utilisés par les communes : journaux communaux, facebook, site internet...) Organisation d'ateliers : d'éducation alimentaire, de remise à l'activité physique, de bien-être (sophrologie, massage, yoga du rire, socio esthétisme, art thérapie) ainsi que sur le sommeil. - Les ateliers d'éducation alimentaire, animés par des diététiciens. - Les ateliers activités physiques, animés par un professeur d'activités physiques adaptées. - Les ateliers sommeil, animés par une praticienne en psychothérapie. - Les ateliers Yoga du rire, animés par une animatrice Yoga du rire : - Ateliers Sophrologie animés par une sophrologue. - Ateliers Massage animés par une praticienne massage bien-être et massage assis. - Socio esthétisme, animés par une socio esthéticienne. - Art thérapie, animés par une art thérapeute.1 ou 2 séances pourront se dérouler, si les usagers le souhaitent, au Louvre Lens qui permettra aux usagers de pouvoir découvrir l'art, accompagné de l'art thérapeute. Communes d'intervention : Avion, Bully-les-Mines, Houdain, Halluecourt, Sains-en-Gohelle, Ourton, Pont-à-Vendin, Rebreuve-Ranchicourt, Ais-Notlette	62 410 €	Favorable	51 470 €	Annuel

Territoire	Axe de votre projet	Nom de l'organisme	Nom du projet	Statut de la demande	Les objectifs généraux	Description des actions	Montant de la subvention sollicitée auprès de la conférence (en euros)	Avis CDF	Budget proposé	Type de conventionnement
AUDOMAROIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Instance de Coordination Gérontologique de l'Audomarois	BIEN VIEILLIR AVEC LES AUTRES	1ère demande	<p>• Informer les participants sur l'importance et la façon de stimuler la mémoire, renforcer et entretenir le lien social, contribuer au développement personnel</p> <p>• Informer sur les moyens à mettre en place (outils – matériel) et la vigilance (le démarchage, les services frauduleux, les numéros surtaxés...) à avoir pour se sentir en sécurité chez soi dans la vie au quotidien.</p> <p>Ces ateliers vont conforter le lien social et rassurer les personnes à domicile pour permettre un maintien à domicile le plus longtemps possible.</p>	<p>Ateliers mémoire :</p> <p>1) Fonctionnement du cerveau, explication des différentes mémoires</p> <p>2) Exercices ludiques de stimulation de la mémoire</p> <p>Atelier sécurité au domicile :</p> <p>1) Apport d'informations sur le matériel permettant de sécuriser le domicile (alarme, domotique...)</p> <p>2) Sensibilisation sur l'attention à porter sur le démarchage (téléphone, porte à porte...) et les moyens à mettre en place pour l'éviter (liste rouge, mail frauduleux)</p> <p>3) Transmettre les numéros de téléphone à contacter (gendarmes/ police/ pompier...)</p> <p>4) Informer sur le dispositif « voisin vigilant »</p>	2 140 €	Favorable	2 140 €	Annuel
AUDOMAROIS	Axe 3 : Actions de prévention de la perte d'Autonomie SAD volet aide	AUX'life 62	PARE A CHUTES	1ère demande	<p>L'objectif premier de notre projet est de sensibiliser les personnes âgées et leurs proches aidants auprès desquels nous intervenons, sur les risques de chutes en faisant intervenir différents professionnels et acteurs du maintien à domicile pour les informer sur les causes et les conséquences des chutes chez les plus de 60 ans.</p>	<p>1) conférence envisagée sur la période du 30 septembre au 06 octobre 2024 durant la Semaine Bleue. Animée par divers professionnels qui auront pour mission d'apporter leurs connaissances en matière de prévention des chutes, de préconiser des solutions d'amélioration et d'aborder les possibilités d'aides financières existantes.</p> <p>2) série de 10 ateliers organisée en partenariat avec l'Association PAS'APA Sport Santé à un rythme d'un atelier toutes les deux semaines</p> <p>1 Atelier : Evaluation physique individuelle de début de parcours</p> <p>8 Ateliers : Activité physique adaptée</p> <p>1 Atelier : Evaluation physique individuelle de fin de parcours + remise de préconisations individuelles.</p> <p>A l'issue du parcours complet, il sera organisé une dernière rencontre avec l'ensemble des participants pour faire un bilan de l'action dans sa globalité pour en mesurer les effets, suivi d'une marche et d'un temps de convivialité.</p>	7 433 €	Favorable	2 413 €	Annuel
AUDOMAROIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	ASSOCIATION A CONTREPOIDS	Mobilité et sérénité: Des clefs pour une retraite pleine de projets	1ère demande	<p>Thème 1: Encourager la pratique d'une activité physique adaptée.</p> <p>Objectif 1 : Favoriser l'autonomie des seniors</p> <p>Objectif 2 : Favoriser l'accès aux aux dispositifs en faveur de la Mobilité des seniors.</p> <p>Thème 2: Développer le bien être et l'estime de soi</p> <p>Objectif 1 : Répondre aux attentes exprimées par les seniors</p> <p>Objectif 2: Favoriser à l'éducation tout au long de la vie</p>	<p>Mise en oeuvre du projet "Tous en selles" de l'UFOLEP sur l'Audomarois</p> <p>Un cycle de "parcours seniors actifs a velo" se compose de 5 blocs de 3 heures : savoir pedaler, savoir circuler, savoir rouler a velo, savoir accompagner et savoir reparer. Le cycle est composé d'exercices ludiques. A la fin de chaque bloc une évaluation des compétences est mise en place.</p> <p>De plus à la fin de ce cycle pendant les vacances scolaires une sortie a velo (culturelle) sur une demi journée sera mis en place à la fin du cycle.</p> <p>Une session de sensibilisation aux gestes qui sauvent sera mis en place pour chaque cycle.</p> <p>Fréquence, rythme: 1 cycle : 5 séances de 3 heures de pratique (1 séance par semaine) + 1 sortie de 3 heures (à la fin de chaque cycle) + 1 sensibilisation gestes qui sauvent (3h)</p> <p>Mettre en oeuvre la fiche action proposée par défi mobilité en pièce jointe</p> <p>Mettre en place des ATELIERS DE POTERIE ET EMAILLAGE</p> <p>Ateliers poterie x2</p> <p>Ateliers d'emailage des pièces réalisées</p> <p>Visite de la Falencerie de Desvres</p>	5 114 €	Favorable	2 750 €	Annuel
AUDOMAROIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Centre social ESCAL	bien dans son corps bien dans sa tête	Première reconduction	<p>Prévenir la perte d'autonomie</p> <p>Lutter contre les effets du vieillissement</p>	<p>- Proposer des séances hebdomadaires d'ateliers axés sur le bien être et l'activité physique : rando balade, gymnastique adaptée sur deux sites, yoga, animations santé</p> <p>- Organiser le défilé de mode</p> <p>- Travailler les costumes et décors aux ateliers couture et travaux manuels du centre social</p> <p>- Mettre en place un programme d'animations culturelles durant les vacances scolaires axées sur la musique et la mode</p> <p>- Participer et s'impliquer sur les actions santé organisées sur le territoire par la CAPSO par le biais du contrat de santé ville (prévention des cancers, santé mentale et autres)</p> <p>- Proposer un nouvel atelier au centre social axé sur la mémoire</p>	9 175 €	Favorable	9 175 €	Annuel
AUDOMAROIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	CLIC de l'Audomarois	Agir pour bien vieillir	Première reconduction	<p>Sensibiliser les personnes âgées à adopter les bons comportements au volant de sa voiture</p> <p>Initier les personnes âgées aux démarches administratives en ligne et à l'utilisation de son téléphone portable.</p> <p>Informers les personnes vieillissantes sur la façon d'entretenir leur mémoire</p> <p>Apporter les connaissances sur les aides techniques possibles et l'aménagement du logement afin de prévenir des chutes</p> <p>Faire connaître les droits et les dispositifs existants concernant le maintien à domicile, la protection de la personne âgée</p>	<p>Ateliers : Mémoire, Informatique, prévention des chutes/aides à domicile/nutrition (Wismes et Niclles les Blequin), remise à niveau code de la route (à Affrignes),</p> <p>Réunions d'information : remise à niveau code de la route, accès aux droits/maintien à domicile/téléalarme (à Lumbres)</p> <p>1 Pièce de théâtre</p> <p>Track Soliha</p>	1 155 €	Favorable	1 155 €	Annuel
AUDOMAROIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	PAS APA SPORT SANTE MAISON DU SPORT SANTE	Programme "Anti-chute" chez les seniors de la région audomaroise	1ère reconduction	<p>Diminution de 20% sur notre territoire des chutes sur 3 ans avec la mise en place des actions suivantes au sein PAS APA SPORT SANTE - Maison Sport et Santé de l'Audomarois</p> <p>- Développer l'offre d'activité physique (AP) et d'activité physique adaptée ;</p> <p>- Dépister les besoins des personnes âgées en activité physique ;</p> <p>- Orienter les personnes vers des programmes d'activité physique adaptés à leurs capacités ;</p> <p>- Créer d'un référentiel consacré à l'activité physique adaptée des seniors ;</p> <p>- Communiquer et sensibiliser la population à la problématique de santé publique que représentent les chutes ;</p>	<p>1ère Séance : Séance de Réunion et d'information sur le programme auprès des personnes âgées et évoquer avec eux de quelle façon ils sont confrontés à la chute et leurs réactions.</p> <p>2ème Séance : Apprentissage de la technique « apprendre à se relever en toute sécurité » qui est composé en 5 étapes + remise de la fiche technique + Livret sur le programme "anti-chute" du ministère de la solidarité</p> <p>3ème Séance :EPI en début de programme+ Renforcement Musculaire sous forme d'ateliers tournant avec 2 personnes par atelier</p> <p>4ème Séance : Séance renforcement musculaire en escalier</p> <p>5ème séance : 30 minutes de gym d'entretien + 30 minutes de cas pratique (se relever d'une chute en toute sécurité, révision des 5 étapes)</p> <p>6ème séance : Séance d'une heure de Gym d'entretien</p> <p>7ème séance : Revoir la méthode « se relever en toute sécurité » avec gage collectif (renforcement musculaire) si une personne se trompe dans la méthode.</p> <p>EPI en fin de programme</p>	16 450 €	Favorable	12 600 €	Pluriannuel
AUDOMAROIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Centre social inter-génération de Longuenesse	d'un monde à l'autre, vers la fin des stéréotypes générationnels	2ème reconduction	<p>Développer le bien-être et l'estime de soi</p> <p>Lutter contre les stéréotypes générationnels</p>	<p>Mise en place d'un projet par les seniors qui sera proposé aux adolescents , une chasse aux trésors modernisée façon géo-caching</p> <p>Mise en place d'un projet des adolescents au profit d'une association de bienfaisance, avec l'appui des seniors</p> <p>Mise en place de temps d'échanges et d'ateliers communs aux deux publics cibles</p>	8 000 €	Favorable	8 000 €	Pluriannuel
AUDOMAROIS	Axe 3 : Actions de prévention de la perte d'Autonomie SAD volet aide	AADCMO	Restez connecté	2ème reconduction	<p>Développer l'accès au numérique en favorisant le bien-être des participants</p>	<p>21 rencontres collectives.</p> <p>4 ateliers d'initiation sur PC avec un professionnel, 2h d'intervention</p> <p>4 ateliers d'initiation aux différents outils informatiques (tablettes, liseuses, ordinateurs)</p> <p><u>6 activités diverses</u> : jeux de mémoires musicaux, après-midi à thème...</p> <p>- 3 ateliers cuisines (préparation de repas) avec une diététicienne nutritionniste ; 2h d'intervention</p> <p>2 A.V.S pour l'accompagnement de l'atelier et la prise du repas en collectif 4h pour les A.V.S</p> <p>- 1 sortie au musée / 3h d'accompagnement par 2 A.V.S (soit 3h par A.V.S, soit 6h pour les 2)</p> <p>- 1 visite virtuelle de musée</p> <p>- 2 après-midi bien-être (gym douce)</p> <p>2h d'intervention avec un professionnel du sport.</p> <p>Nous aimerions réaliser un montage vidéo avec les photos prises pendant les ateliers</p>	4 500 €	Favorable	4 500 €	Pluriannuel
AUDOMAROIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Espace Socioculturel de la Lys	Actif/Seniors	1ère reconduction	<p>Enjeu : Prévenir la perte d'autonomie chez les plus de 60 ans</p> <p>- Lutter contre dénutrition des + de 60 ans</p> <p>- Maintenir une stimulation cognitive</p> <p>- Lutter contre l'isolement des seniors</p> <p>- Développer l'activité physique adaptée,</p> <p>- Réduire la fracture numérique</p>	<p>- 2 ateliers sportifs : de la gym adaptée (séance d'1h30) + de la marche à bâtons une sortie de 1h30 encadrée par notre éducateur sportif.</p> <p>- 1 atelier cuisine diététique tous les 15 jours (2h)</p> <p>- 1 atelier remue-méninges par semaine (2h)</p> <p>- 1 atelier para-jour par semaine (2h)</p> <p>- 3 sorties culturelles par an + actions culturelles créatives pendant les vacances</p> <p>- 1 atelier sophrologie une fois par semaine (1h)</p> <p>- 3 temps d'échanges</p> <p>- 3 formations numériques</p> <p>- 3 sorties sportives par an</p>	5 000 €	Favorable	3 957 €	Pluriannuel sans

Territoire	Axe de votre projet	Nom de l'organisme	Nom du projet	Statut de la demande	Les objectifs généraux	Description des actions	Montant de la subvention sollicitée auprès de la conférence (en euros)	Avis CDF	Budget proposé	Type de conventionnement
AUDOMAROIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	CENTRE COMMUNAL D'ACTION COLLECTIVE ST Omer	Autonomie sourires	1ère reconduction	Les différentes actions mises en place ont pour objectifs d'améliorer, de maintenir l'autonomie de la personne âgée afin d'éviter une fragilité sociale et culturelle. En effet le départ en retraite, la précarité, la perte d'un proche, une maladie, des douleurs chroniques, la perte d'autonomie, l'éloignement géographique des enfants sont autant de facteurs qui peuvent isoler le senior, le fragiliser. Les interactions sociales ont une grande importance dans le maintien de l'autonomie. Les personnes âgées de nos jours souhaitent garder une indépendance le plus longtemps possible. C'est pourquoi il est primordial de proposer des actions collectives aux seniors pour leur permettre de rester dans une démarche positive face au vieillissement.	Suite à ce constat , nous avons défini les ateliers suivant : * Ateliers Bien Être par le biais de la Sphérologie et du Qi Gong. * Ateliers prévention santé (gymnastique cérébrale, gymnastique adaptée ou Marche nordique , Initiation au trike) * Visites culturelles autour de la mémoire , * Ateliers créatifs par le biais d'une broderie, d'une couture et une animatrice en patchwork. Des évaluations seront établies à mi-parcours et en fin de projet, par le biais des comités de pilotage et d'avis d'évaluation . 2 sessions "Cap Numérique" seront dispensés par Cap'Avenir. Ils interviendront en tant que porteur de projets.	18 358 €	Favorable	14 375 €	Pluriannuel 3 ans
AUDOMAROIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	PAS APA SPORT SANTE	ANTICHUTE INDIVIDUEL		Diminution de 20% au sein des SAAD sur 3 ans des chutes avec la mise en place des action suivantes avec l'Association PAS APA SPORT SANTE. - Développer l'offre d'activité physique (AP) et d'activité physique adaptée à domicile : - Dépister les besoins des personnes âgées en activité physique à domicile ; - Tester le risque de chute à domicile par une évaluation crée par la MMS - faire pratique 8 séances d'APA à domicile (renforcement musculaire , équilibre, coordination) - Informer sur l'éducation à la santé au travers de l'alimentation, le sommeil , le bien-être, l'isolement, les possibles aides d'aménagement) - Orienter les personnes vers des programmes d'activité physique collectif pour la suite et adaptés à leurs capacités - Communiquer et sensibiliser les aidants à la problématique de santé publique que représentent les chutes ; En collaboration avec les autres axes et nos partenaires: - Diagnostiquer au domicile des adhérents les moyens internet disponibles - Diagnostiquer, Repérer les risques de chute et Alerter - Diagnostiquer, Aménager son logement pour éviter les risques de chutes Axe - Diagnostiquer les aides techniques nécessaires à la mobilité faites pour tous - Mettre en place les programmes "ANTICHUTE" adaptés individuels - Diagnostiquer la téléassistance pour tous	Description des actions Séance d'information sur le programme auprès des personnes invitées par les communes, CIAS, CCAS (Daporama sur la présentation du plan national antichute, présentation du dispositif Maison Sport et Santé et du programme ANTICHUTE au niveau local) PROGRAMME COLLECTIF ET/OU INDIVIDUEL Chaque séance est composée d'un échauffement et d'un étirement collectif décrit ci-dessous en fin de programme Séance 1 : Diagnostic final Tests physique + Apprentissage de la technique « apprendre à se relever en toute sécurité » Séance 2 : Renforcement Musculaire sous forme d'ateliers tournant avec 2 personnes Séance 3 : Séance « gym douce » Séance 4 : Séance renforcement musculaire « TABAT'ADAPT » Séance 5 : Mise en situation avec le tapis de psychomotricité DM3 Séance 6 : Danser en équilibre Séance 7 : Renforcement musculaire sur step Séance 8 : Séance « gym douce » Séance 9 : Révision pratique des 5 étapes « Se Relever en toute sécurité » Séance 10 Diagnostic final Tests physique	30 600 €	Défavorable. La Conférence des financeurs n'a pas retenu votre projet car il ne répond pas aux critères éligibles du cahier des charges de l'appel à candidature de l'axe 5 "Actions collectives de prévention". Votre projet propose uniquement des séances individuelles et ne prend pas en compte les actions déjà mise en oeuvre sur les territoires. La Conférence des Financeurs vous invite à vous rapprocher des chargés de prévention des Maisons de l'Autonomie en vue d'un éventuel nouveau dépôt.	0 €	
AUDOMAROIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	MAISON SPORT FAMILIALE SPORT DE LUMBRES	PLAN ANTICHUTE INDIVIDUEL	1ère demande	Diminution de 20% au sein des SAAD sur 3 ans des chutes avec la mise en place des action suivantes avec l'Association MFSS de Lumbres - Développer l'offre d'activité physique (AP) et d'activité physique adaptée à domicile : - Dépister les besoins des personnes âgées en activité physique à domicile ; - Tester le risque de chute à domicile par une évaluation crée par la MMS - faire pratique 8 séances d'APA à domicile (renforcement musculaire , équilibre, coordination) - Informer sur l'éducation à la santé au travers de l'alimentation, le sommeil , le bien-être, l'isolement, les possibles aides d'aménagement) - Accompagner les personnes à pratiquer des programmes d'activité physique adaptée au domicile, en toute sécurité et adaptés à leurs capacités - Amener les personnes à oser sortir de chez elles et basculer dans un programme Anti-chute collectif organisé dans leur commune - Communiquer et sensibiliser les aidants à la problématique de santé publique que représentent les chutes ; En collaboration avec les autres axes et nos partenaires: - Diagnostiquer au domicile des adhérents les moyens internet disponibles - Diagnostiquer, Repérer les risques de chute et Alerter - Diagnostiquer, Aménager son logement pour éviter les risques de chutes - Diagnostiquer les aides techniques nécessaires à la mobilité faites pour tous - Mettre en place les programmes "ANTICHUTE" adaptés individuels - Diagnostiquer la téléassistance pour tous	Description des actions Séance d'information sur le programme auprès des personnes invitées par les communes, CIAS, CCAS (Daporama sur la présentation du plan national antichute, présentation du dispositif Maison Sport et Santé et du programme ANTICHUTE au niveau local) PROGRAMME COLLECTIF ET INDIVIDUEL Chaque séance est composée d'un échauffement et d'un étirement collectif décrit ci-dessous en fin de programme Séance 1 : Diagnostic final Tests physique + Apprentissage de la technique « apprendre à se relever en toute sécurité » Séance 2 : Renforcement Musculaire sous forme d'ateliers tournant avec 2 personnes Séance 3 : Séance « gym douce » Séance 4 : Séance renforcement musculaire « TABAT'ADAPT » 20s travail/15s récupération Séance 5 : Mise en situation avec le tapis de psychomotricité DM3 Séance 6 : Danser en équilibre Séance 7 : Renforcement musculaire sur step Séance 8 : Séance « gym douce » Séance 9 : Révision pratique des 5 étapes « Se Relever en toute sécurité » Séance 10 Diagnostic final Tests physique	15 300 €	Défavorable. La Conférence des financeurs n'a pas retenu votre projet car les éléments fournis au dépôt du projet sont manquant ou non concordant avec les critères du cahier des charges de l'axe 5 "Actions collectives de la prévention de la perte d'autonomie". Votre projet propose uniquement des séances individuelles. La Conférence des financeurs vous invite à vous rapprocher du chargé de prévention de la Maison de l'Autonomie du territoire concerné afin de déposer un éventuel nouveau projet.	0 €	
AUDOMAROIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	MAISON FAMILIALE DU SPORT ET DE LA SANTE DE LUMBRES	PLAN ANTICHUTE COLLECTIF	1ère demande	Diminution de 20% sur 3 ans des chutes avec la mise en place des action suivantes avec l'Association MFSS de Lumbres - Développer l'offre d'activité physique (AP) et d'activité physique adaptée à domicile : - Dépister les besoins des personnes âgées en activité physique à domicile ; - Tester le risque de chute à domicile par une évaluation crée par la MSS - faire pratique 8 séances d'APA à domicile (renforcement musculaire , équilibre, coordination) - Informer sur l'éducation à la santé au travers de l'alimentation, le sommeil , le bien-être, l'isolement, les possibles aides d'aménagement) - Orienter les personnes vers des programmes d'activité physique collectif pour la suite et adaptés à leurs capacités - Communiquer et sensibiliser les aidants à la problématique de santé publique que représentent les chutes ; En collaboration avec les autres axes et nos partenaires: - Diagnostiquer au domicile des adhérents les moyens internet disponibles - Diagnostiquer, Repérer les risques de chute et Alerter - Diagnostiquer, Aménager son logement pour éviter les risques de chutes - Diagnostiquer les aides techniques nécessaires à la mobilité faites pour tous - Mettre en place les programmes "ANTICHUTE" adaptés individuels - Diagnostiquer la téléassistance pour tous	Description des actions Séance d'information sur le programme auprès des personnes invitées par les communes, CIAS, CCAS (Daporama sur la présentation du plan national antichute, présentation du dispositif Maison Sport et Santé et du programme ANTICHUTE au niveau local) PROGRAMME COLLECTIF ET INDIVIDUEL Chaque séance est composée d'un échauffement et d'un étirement collectif décrit ci-dessous en fin de programme Séance 1 : Diagnostic final Tests physique + Apprentissage de la technique « apprendre à se relever en toute sécurité » Séance 2 : Renforcement Musculaire sous forme d'ateliers tournant avec 2 personnes Par atelier Séance 3 : Séance « gym douce » Séance 4 : Séance renforcement musculaire « TABAT'ADAPT » Séance 5 : Mise en situation avec le tapis de psychomotricité DM3 Séance 6 : Danser en équilibre Séance 7 : Renforcement musculaire sur step Séance 8 : Séance « gym douce » Séance 9 : Révision pratique des 5 étapes « Se Relever en toute sécurité » Séance 10: Diagnostic final Tests physique	15 120 €	Défavorable. La Conférence des financeurs n'a pas retenu votre projet car les éléments fournis au dépôt du projet sont manquant ou non concordant avec les critères du cahier des charges de l'appel à candidature de l'axe 5 "actions collectives de prévention de la perte d'autonomie". Votre projet prévoit le financement du personnel de la structure, dépenses qui sont non éligibles. La Conférence des financeurs vous invite à vous rapprocher du chargé de prévention de la Maison de l'Autonomie du territoire concerné, en vue d'un éventuel proc	0 €	

Territoire	Axe de votre projet	Nom de l'organisme	Nom du projet	Statut de la demande	Les objectifs généraux	Description des actions	Montant de la subvention sollicitée auprès de la conférence (en euros)	Avis CDF	Budget proposé	Type de conventionnement
AUDOMAROIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	MFSS DE SAINT OMER	ANTI CHUTE INDIVIDUEL	1ère demande	<p>Diminution de 20% au sein des SAAD sur 3 ans des chutes avec la mise en place des actions suivantes avec l'Association AZVIE62 - Maison Sport et Santé de la Terre des 2 Caps</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'offre d'activité physique (AP) et d'activité physique adaptée à domicile ; <ul style="list-style-type: none"> - Dépister les besoins des personnes âgées en activité physique à domicile ; - Tester le risque de chute à domicile par une évaluation créée par la MSS - faire pratique 8 séances d'APA à domicile (renforcement musculaire , équilibre, coordination) - Informer sur l'éducation à la santé au travers de l'alimentation, le sommeil , le bien-être, l'isolement, les possibles aides d'aménagement - Orienter les personnes vers des programmes d'activité physique collectif pour la suite et adaptés à leurs capacités - Communiquer et sensibiliser les aidants à la problématique de santé publique que représentent les chutes ; <ul style="list-style-type: none"> En collaboration avec les autres axes et nos partenaires: - Diagnostiquer au domicile des adhérents les moyens internet disponibles - Diagnostiquer, Repérer les risques de chute et Alerter - Diagnostiquer, Aménager son logement pour éviter les risques de chutes - Diagnostiquer les aides techniques nécessaires à la mobilité faites pour tous - Mettre en place les programmes "ANTICHUTE" adaptés individuels - Diagnostiquer la téléassistance pour tous 	<p>Description des actions</p> <p>Séance d'information sur le programme auprès des personnes invitées par les communes, CIAS, CCAS, SSAD (Diaporama sur la présentation du plan national antichute, présentation du dispositif Maison Sport et Santé et du programme ANTICHUTE au niveau local)</p> <p>PROGRAMME COLLECTIF ET INDIVIDUEL</p> <p>Chaque séance est composée d'un échauffement et d'un étirement collectif d'écrit ci-dessous en fin de programme</p> <p>Séance 1 : Diagnostic final Tests physique « Apprentissage de la technique « apprendre à se relever en toute sécurité »</p> <p>Séance 2 : Renforcement Musculaire sous forme d'ateliers tournant avec 2 personnes</p> <p>Séance 3 : Séance « gym douce »</p> <p>Séance 4 : Séance renforcement musculaire « TABATADAPT » 20s travail/15s récupération</p> <p>Séance 5 : Mise en situation avec le tapis de psychomotricité DM3</p> <p>Séance 6 : Danser en équilibre</p> <p>Séance 7 : Renforcement musculaire sur step</p> <p>Séance 8 : Séance « gym douce »</p> <p>Séance 9 : Révision pratique des 5 étapes « Se Relever en toute sécurité »</p> <p>Séance 10</p> <p>Diagnostic final Tests physique</p>	30 600 €	Défavorable. La Conférence des financeurs n'a pas retenu votre projet car il ne répond pas aux critères du cahier des charges de l'appel à candidature de l'axe 5 "Actions collectives de prévention de la perte d'autonomie". La Conférence des financeurs vous invite à vous rapprocher du chargé de prévention de la Maison de l'Autonomie du territoire concerné afin d'affiner le diagnostic du projet et la pertinence des communes ciblées, en vue d'un éventuel prochain dépôt de projet.	0 €	
AUDOMAROIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	MFSS DE SAINT OMER	ANTI CHUTE COLLECTIF	1ère demande	<p>Diminution de 20% au sein des SAAD sur 3 ans des chutes avec la mise en place des actions suivantes avec l'Association AZVIE62 - Maison Sport et Santé de la Terre des 2 Caps</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'offre d'activité physique (AP) et d'activité physique adaptée à domicile ; <ul style="list-style-type: none"> - Dépister les besoins des personnes âgées en activité physique à domicile ; - Tester le risque de chute à domicile par une évaluation créée par la MSS - faire pratique 8 séances d'APA à domicile (renforcement musculaire , équilibre, coordination) - Informer sur l'éducation à la santé au travers de l'alimentation, le sommeil , le bien-être, l'isolement, les possibles aides d'aménagement - Orienter les personnes vers des programmes d'activité physique collectif pour la suite et adaptés à leurs capacités - Communiquer et sensibiliser les aidants à la problématique de santé publique que représentent les chutes ; <ul style="list-style-type: none"> En collaboration avec les autres axes et nos partenaires: - Diagnostiquer au domicile des adhérents les moyens internet disponibles - Diagnostiquer, Repérer les risques de chute et Alerter - Diagnostiquer, Aménager son logement pour éviter les risques de chutes - Diagnostiquer les aides techniques nécessaires à la mobilité faites pour tous - Mettre en place les programmes "ANTICHUTE" adaptés individuels - Diagnostiquer la téléassistance pour tous 	<p>Description des actions</p> <p>Séance d'information sur le programme auprès des personnes invitées par les communes, CIAS, CCAS (Diaporama sur la présentation du plan national antichute, présentation du dispositif Maison Sport et Santé et du programme ANTICHUTE au niveau local)</p> <p>PROGRAMME COLLECTIF ET INDIVIDUEL</p> <p>Chaque séance est composée d'un échauffement et d'un étirement collectif décrit ci-dessous en fin de programme</p> <p>Séance 1 : Diagnostic final Tests physique « Apprentissage de la technique « apprendre à se relever en toute sécurité »</p> <p>Séance 2 : Renforcement Musculaire sous forme d'ateliers tournant avec 2 personnes</p> <p>Séance 3 : Séance « gym douce »</p> <p>Séance 4 : Séance renforcement musculaire « TABATADAPT » 20s travail/15s récupération</p> <p>Séance 5 : Mise en situation avec le tapis de psychomotricité DM3</p> <p>Séance 6 : Danser en équilibre</p> <p>Séance 7 : Renforcement musculaire sur step</p> <p>Séance 8 : Séance « gym douce »</p> <p>Séance 10: Diagnostic final Tests physique</p>	30 240 €	Défavorable. La Conférence des financeurs n'a pas retenu votre projet car il ne répond pas aux critères du cahier des charges de l'appel à candidature de l'axe 5 "Actions collectives de prévention de la perte d'autonomie". La Conférence des financeurs vous invite à vous rapprocher du chargé de prévention de la Maison de l'Autonomie du territoire concerné afin d'affiner le diagnostic du projet et la pertinence des communes ciblées, en vue d'un éventuel prochain dépôt de projet.	0 €	
BOULONNAIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Maison de quartier Marlborough association de gestion BELLEDEE	Rupture de l'isolement des séniors dans une démarche culturelle	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - Faire du NID un endroit ouvert aux séniors du quartier en particulier les séniors "Isolés" - Avoir un lieu de partage, de découvrir et d'échange culturel pour les séniors isolés - Valoriser les connaissances et compétences des séniors isolés - Valoriser l'investissement bénévole des séniors du quartier - Renforcer le pouvoir d'agir des séniors dans la vie du NID et son développement en lieu culturel - Faire de la pratique culturelle un outil d'échange et de partage intergénérationnel - Faire du NID un endroit de médiation citoyenne facilitant la relation habitant dans le quartier 	<p>Aller à la rencontre d'autres séniors du quartier et développer des ateliers d'arts plastiques, de pratiques musicales et de pratiques théâtrales régulières qui permettent aux séniors de se retrouver autour de ces activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les arts musicaux, à partir du chant, de la percussion, et d'apport d'instruments de musique, - Le théâtre avec en particulier, les techniques de l'improvisation - les arts plastiques avec la peinture et la sculpture. <p>les actions durant le projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Avec l'aide du bailleur, aller à la rencontre des séniors isolés et de leur faire découvrir le NID et les mobiliser sur un projet collectif. Encadré par le groupe de bénévoles du NID et les professionnels de la maison de quartier. 2) Avec les bénévoles et les séniors repérés au préalable, créer un collectif qui puisse faire des activités artistiques, et une production qui utilise toutes les pratiques culturelles utilisées. 3) Enfin que cette production soit diffusée sur le territoire et hors territoire afin de valoriser les compétences acquises par les séniors <p>Mise en place d'ateliers hebdomadaires alternant la musique, le théâtre et les arts plastiques afin que tous les participants puissent découvrir l'ensemble des pratiques culturelles. Groupe non fermé.</p>	8 000 €	Favorable	7 042 €	Annuel
BOULONNAIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	CCAS Outreau	Ateliers d'expression créative	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité de vie des + de 60 ans pour leur permettre de continuer à bien vivre chez elles - Conserver une bonne estime de soi et garder une identité positive - Prévenir le recours aux produits addictifs comme anxiolytique / alcool - Favoriser les relations sociales et intergénérationnelles <p>Développer les relations sociales entre personnes isolées et avec leur environnement de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inscrire l'ensemble des actions en faveur des + 60 ans vivant à domicile dans la dynamique partenariale du territoire 	<p>Phase 1 ENGAGEMENT DU PARTENARIAT</p> <p>Phase 2 ATELIERS COLLECTIFS D'EXPRESSION CRÉATIVE</p> <p>10 séances</p> <p>Phase 3 FORMALISATION DES BILANS intermédiaires et évaluation finale</p> <p>CONTENU : Proposition de médiations variées sur les ateliers</p> <p>Ce sont des protocoles d'ateliers qui ont été imaginés et expérimentés. Bien entendu, ceux-ci seront ajustés, modifiés ou remplacés en fonction des participants, afin de s'adapter le plus justement possible aux besoins des personnes, leur vécu et sur ce qu'elle vivent au moment présent.</p>	4 576 €	Favorable	3 341 €	Annuel
BOULONNAIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	CHEMIN-CHEMINE	Naturellement ensemble	1ère demande	<p>La finalité est de faire prendre conscience à la personne de ses ressources les plus profondes (physiques, mentales, sociales et spirituelles). Ainsi elle peut décider de son futur (autonomie) sans subir les choses. Accompagner ce n'est pas aider ni soutenir c'est être à ses côtés.</p> <p>L'objectif principal est de reprendre plaisir à sortir, à se remettre en mouvement. Il est impératif que les temps de rencontre soient plaisants pour chaque membre, tout en étant "cheminant".</p>	<p>Sorties de 3 à 4 heures en fonction des mois de l'année, y compris l'hiver, une progression sera apportée au fil des 6 séances.</p> <p>Groupes de 10 personnes maximum</p> <p>Les sorties se feront à la mer et en forêt en fonction des éléments à travailler</p> <p>Un groupe se fera sur Marquise permettant de drainer les communes avoisinantes</p> <p>2 groupes sur Boulogne-sur-Mer permettant de drainer les communes avoisinantes</p> <p>Un groupe se fera sur Desvres permettant de drainer les communes avoisinantes</p>	8 560 €	Favorable	8 560 €	Annuel
BOULONNAIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Centre Socioculturel Espace Maés	Sortir et bien vieillir	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accessibilité des publics isolés : faire venir dans notre structure des personnes isolées et leur proposer des activités adaptées à leur rythme, à leur âge. - Favoriser l'accès au numérique afin de garder un lien virtuel avec leurs proches, pouvoir envoyer des messages, appeler la famille en visio, envoyer et recevoir des e-mails de proches et d'amis ... - Développer un programme d'accompagnement et de soutien pour les personnes isolées 	<ul style="list-style-type: none"> - Action sur la détection précoce de l'isolement social. - Les ateliers collectifs de jeux de société seront proposés, le choix des jeux appartiendra aux participants. - D'autres ateliers spécifiques: tels que des ateliers de cuisine diététique. . - Des ateliers d'art thérapie (modélage, poterie, peinture ...) - Des ateliers multimédias <p>Afin d'accompagner au mieux les publics, la permanence administrative gérée par la médiatrice pourra être déplacée dans les différents quartiers, afin d'en garantir l'accessibilité.</p> <p>Plusieurs ateliers différents seront proposés de manière régulière pour fidéliser les bénéficiaires.</p>	6 844 €	Favorable	4 852 €	Annuel

Territoire	Axe de votre projet	Nom de l'organisme	Nom du projet	Statut de la demande	Les objectifs généraux	Description des actions	Montant de la subvention sollicitée auprès de la conférence (en euros)	Avis CDF	Budget proposé	Type de conventionnement
BOULONNAIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	TON ASSIETTE C'EST TON AMIE POUR LA VIE	Première reconduction	Manger mieux Partager Elaborer Gaisiner Créer du lien social Se rencontrer Ecouter et apprendre Se sentir mieux Prévenir les risques	- Ateliers cuisine à thèmes (pathologie ou précarité et équilibre alimentaire), animés par une diététicienne avec bilan nutritionnel 1- Réunion d'information sur la nutrition, la diététique et le bien manger, possibilité de faire intervenir des professionnels ponctuellement (ex association pour les diabétiques...) 2- Repas intergénérationnel pour renforcer et encourager le lien social	7 000 €	Favorable	6 913 €	Annuel
BOULONNAIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	VILLE DE BOULOGNE-SUR-MER - LE NAUTILUS CSC	LEROY-MIGNOT THIBAUT (Place aux seniors?)	Première reconduction	Lutter contre l'isolement et la perte d'autonomie des seniors. Favoriser le bien-être psychologique et physique des seniors. Développer et maintenir le lien social chez les seniors de plus de 60 ans.	Travailler sur la notion de parcours et faciliter le repérage des besoins des publics. Un rendez-vous individuel sera proposé aux nouveaux bénéficiaires avec la référente seniors pour concevoir avec eux un parcours. Mise en place d'ateliers différents sur des durées plus ou moins longues afin de convenir au plus grand nombre. Les actions se développeront autour d'ateliers sportifs, d'ateliers bien-être, de moments conviviaux mais également d'événements exceptionnels. Les parcours pourront comprendre plusieurs ateliers : - Ateliers sportifs adaptés dit « Gym douce » et « Madness Gold » (hebdomadaires 2h/semaine) - Ateliers bien-être avec la présence d'une psychologue (groupe de paroles), d'une sophrologue et d'un médiateur animal (par cycles) - Un groupe de parole par cycle sera proposé aux participants. - Des temps conviviaux mêlant préparation et repas partagés entre seniors seront organisés 1 fois par mois. - Un Café Seniors sera organisé une fois par trimestre pour suivre le projet et affiner les besoins. Les temps conviviaux comme les repas seniors ont lieu 1 fois par mois à raison de 5H d'activités.	8 969 €	Favorable	8 969 €	Annuel
BOULONNAIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	CCAS St Leonard	DES COULEURS AU QUOTIDIEN	Deuxième reconduction	- Améliorer la qualité de vie des + de 60 ans pour leur permettre de continuer à bien vivre chez elles - Conserver une bonne estime de soi et garder une identité positive - Favoriser les relations sociales et intergénérationnelles - Développer les relations sociales entre personnes isolées et avec leur environnement de proximité - Insérer l'ensemble des actions en faveur des + 60 ans vivant à domicile dans la dynamique partenariale du territoire	Phase 1 ENGAGEMENT DU PARTENARIAT Septembre 2023 - rencontre avec la ville afin de présenter le projet et le déroulement des actions - création des flyers de présentation du projet et affichage et communication réseaux sociaux Phase 2 ATELIERS COLLECTIFS Septembre 2023 à juin 2024 - un atelier tous les 15 jours, avec un groupe de 3 à 6 personnes âgées et leurs proches aidants, animé par une art-thérapeute Phase 3 FORMALISATION DES BILANS intermédiaires et évaluation finale - Décembre 2023, une rencontre d'échanges et bilans - Comité de pilotage - 2 autres temps d'échanges sur l'avancée du projet sont prévues avec le CCAS en mars et en juin 2024	5 060 €	Favorable	5 060 €	Annuel
BOULONNAIS	Axe 3 : Actions de prévention de la perte d'Autonomie SAD volet aide	AIDE ET COMPAGNIE	COULEURS DE VIE	Deuxième reconduction	Permettre de toucher plus de bénéficiaires de l'association Aide et Compagnie afin qu'ils puissent bénéficier de l'art-thérapie notamment en étoffant les moyens de communication concernant cette action et aussi par le biais de la promotion des bénéficiaires participant déjà aux ateliers.	Ateliers mensuels par petit groupe de 6 bénéficiaires. ATELIERS COLLECTIFS D'EXPRESSION CREATIVE - un atelier est prévu tous les mois, soit 10 ateliers Les ateliers sont animés par 1 art-thérapeute	2 530 €	Favorable	2 530 €	Annuel
BOULONNAIS	Axe 3 : Actions de prévention de la perte d'Autonomie SAD volet aide	CCAS Outreau	Popote ou Papote?	Première reconduction	1- lutter contre l'isolement des PA par les ateliers papote et utilisation de tablettes et téléphones portables 2- amener bien être et estime de soi de façon douce et ludique (soins, auto-massage et aromathérapie) 3- prévenir les chutes 4- prévenir la perte d'autonomie par le biais d'une nutrition variée et adaptée	Atelier Papotage: - Ateliers animés par une AVS : jeux, musique, lecture du journal (2 semaines consécutives) - Estime de soi avec ateliers sopho,socio-esthétique : respiration, soins du visage, soins des mains, auto-massages (2 semaines consécutives) - Accès au numérique: utilisation de tablettes et smartphones (2 semaines consécutives) - Plan anti chute: intervention d'un animateur activité physique adaptée, marche douce eau Mon-Solcil situé en face de la salle du foyer des Acacias adaptée (2 semaines consécutives) Ateliers Popote: ateliers diététiques avec la participation d'une diététicienne (toutes les semaines)	10 000 €	Favorable	10 000 €	Annuel
BOULONNAIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de Boulogne	MEMORY ACT	1ère demande	1-Stimuler les capacités cognitives, en particulier la mémoire 2-Développer une "créativité mémorielle" 3-Focaliser des ateliers mémoire sur la prévention routière	- Ateliers Mémoire avec la prestataire NEOSILVER - Ateliers d'Écriture avec la prestataire Nelly FOURCROY - Ateliers de Sécurité Routière avec l'auto-école ALBAIN : remise à niveau et sensibilisation aux problématiques liées à l'âge	7 528 €	Favorable	6 076 €	Pluriannuel
BOULONNAIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Centre Social Espace Carnot	Encour'ages !	1ère demande	- Encourager la participation des plus de 60 ans au service de leur bien-être et de leur autonomie. - Encourager les seniors à augmenter les occasions de faire des rencontres. - Encourager la pratique d'activités collectives (ludiques, physiques, intellectuelles, culturelles, ...). - Encourager le développement du lien social et réduire l'isolement des plus fragiles.	3 grands types d'ateliers aux seniors du territoire : 1- les ateliers quotidiens : ateliers café papote, Chauffé Citron, Cuisine zéro-Gaspi, Ateliers Jardins Pédagogique, Atelier Bois ainsi que 7 créneaux de sport différents proposés sur la semaine. - les ateliers spécifiques : Café info, Tous à table !, Maison et débrouille, Soirée animée, Socio Esthétique, Café projets. - ateliers "ALLER VERS" (ateliers hors les murs), "Par'âges" (actions événementielles intergénérationnelles) et de l'atelier "C'est bon pour le moral" (groupe de parole, atelier d'expression écrite, art thérapie, sophrologie, réflexologie plantaire, ...) - les dispositifs (ateliers, actions ou espaces d'accompagnements individualisés ou collectifs): Vestiaire social, du Salon de Beauté Social, de l'Espace France Services, de la Cyber Base ou du SEL (Système d'Echange Local).	15 000 €	Favorable	15 000 €	Pluriannuel
BOULONNAIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - BOULOGNE	BIEN DORMIR POUR MIEUX VIEILLIR	1ère reconduction	1-Comprendre le sommeil et les troubles qui lui sont associés 2-Découvrir et mettre en œuvre des pratiques favorisant un meilleur sommeil 3-Limiter les facteurs de risque en vue d'améliorer la qualité de vie et la sécurité des personnes âgées	- Conférence par un médecin et/ou psychologue - Ateliers Bien-être par une sophrologue et une naturopathe - Ateliers Pilates par un professeur certifié - Salon du Bien-être ("Naturabio" à Lille / "Salon du Bien-être" à la Halle aux Sucres à Lille) - Forum bien dormir : ateliers découverte Feng-Shui, ateliers créations (tisanes, brumes de sommeil, huile relaxante), atelier de sensibilisation aux troubles du sommeil avec une infirmière référente polysomme de l'Hôpital Duchesne	8 734 €	Favorable	6 128 €	Pluriannuel
BOULONNAIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Centre social Eclaté - ST MARTIN BOULOGNE	Agir pour mieux vieillir	1ère reconduction	Notre projet social a été reconduit en 2021 et court jusqu'à 2024, il est notre ligne directrice à suivre pendant 4 années. Emergent d'une démarche participative, et d'un diagnostic conséquent auprès de différents acteurs, nous pouvons donc nous orienter vers les objectifs généraux définis lors de cette démarche et en lien avec les priorités de la conférence des Financeurs : - 1) Soutenir et accompagner l'autonomie des habitants dans la vie quotidienne et le développement de leur bien-être - 2) Favoriser le développement de la confiance en soi des habitants (seniors) - 3) Faciliter les rencontres et les liens entre les habitants	Ateliers permettant de développer le bien-être et l'estime de soi. > ateliers artistiques >La chorale est une forme d'expression, testée en lien avec les banquets citoyens en Juin 2022 >ateliers artistiques autour de la création > un projet orienté sur les 5 axes du plan triennale de chute. Nous allons établir un état des lieux sur le territoire des besoins à l'aide d'un questionnaire. > visites d'appartement aménagés pour les seniors en perte d'autonomie, des ateliers sur les différents aides notamment la Pin'adapt + ateliers permettant de découvrir toutes les aides possibles pour l'aménagement des locaux, les dispositifs CARBAT, ceux des complémentaires. > spectacle de prévention pour les publics+ des ateliers de prévention. > temps d'informations sur les facteurs de risques pour débiter les actions.	13 000 €	Favorable	11 601 €	Pluriannuel
BOULONNAIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - BOULOGNE SUR MER	ARTS EN SCENE	1ère reconduction	1- Conserver l'estime de soi et garder une identité positive grâce à la créativité 2- Renforcer l'équilibre dans une optique de prévention des chutes 3- Maintenir et/ou créer des liens sociaux grâce à des rendez-vous collectifs réguliers	1- Ateliers d'art floral : 10 séances par an 2- Créations musicales et enregistrement studio : 26 séances 3- Production d'une représentation à la Fête de la Musique 4- Musicothérapie, danse-thérapie et dramathérapie : 30 ateliers	24 650 €	Favorable	7 828 €	Pluriannuel

Territoire	Axe de votre projet	Nom de l'organisme	Nom du projet	Statut de la demande	Les objectifs généraux	Description des actions	Montant de la subvention sollicitée auprès de la conférence (en euros)	Avis CDF	Budget proposé	Type de conventionnement
BOULONNAIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Maison de Quartier Centre	Favoriser l'inclusion des seniors	2ème reconduction	Favoriser l'inclusion des personnes âgées pour prévenir leur perte d'autonomie Construire un environnement bienveillant pour maintenir le capital autonomie des seniors	Ateliers mensuels de loisirs collectifs pour des seniors isolés qui pourraient venir accompagnés de leurs auxiliaires de vie (une à 2 fois par mois), selon les disponibilités des auxiliaires de vie.	15 000 €	Favorable	15 000 €	Pluriannuel
BOULONNAIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Centre Social Intercommunal	"Santé vous bien : corps, psychique, social, un bien-être général"	2ème reconduction	Permettre aux Séniors du territoire de vivre pleinement cette période de la vie (l'âge Senior) Favoriser une image de soi et de son âge positive et bienveillante Limiter les risques divers liés au vieillissement de la population (isolement, chutes, perte d'autonomie...)	Les ateliers cuisine (3 h) seront proposés en alternance par l'association " le panier de la mer" une fois par mois sur 2 ou 3 communes du territoire. Ils seront complétés par 3 journées thématiques (une partie pratique, la prise de repas en commun puis une partie théorique abordée de façon ludique). La conférence sur l'équilibre alimentaire: 1h30 + entretien diététique de 2 heures 1 fois/année. Les ateliers gym-mémoire, circuit training et marche: chaque semaine sur 3 communes du territoire soit 47 séances d'une heure par commune. Les ateliers sophrologie seront regroupés en 5 séances sur 2 communes du territoire pour l'atelier Sommeil et l'atelier bien-être et estime de soi. De plus, les ateliers hebdomadaires seront animés 1 fois tous les 15 jours sur une commune du territoire. 2 temps forts d'une semaine seront réalisés en octobre 2022 et Juin 2023 répartis comme suit : Lors de la Semaine Bleue: 6 ateliers sur le bien-être et l'estime de soi + 4 ateliers sur la pratique d'une activité physique adaptée.	17 626 €	Favorable	14 513 €	Pluriannuel
BOULONNAIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	UN TEMPS POUR UN "BIEN-NAITRE"	2ème reconduction	Entretien et développer les capacités physiques Contribuer au développement de l'estime de soi Développer et entretenir le lien social	- Ateliers gym douce et équilibre - Ateliers de piscine - Randonnées yoga - Soins de bien-être : massages et réflexologie : au CCAS et à domicile pour les personnes ayant des difficultés de mobilité - Déplacement pour un groupe de 20 seniors avec 2 accompagnateurs (trices) au Salon AGE IN FIT à Lille le 1er trimestre de chaque année	15 123 €	Favorable	15 123 €	Pluriannuel
BOULONNAIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	centre socioculturel Audrey Bartier	Vivre son âge	2ème reconduction	Renforcer notre communication auprès des partenaires Rompre l'isolement des personnes de plus de 60 ans	Les actions de prévention prendront la forme d'atelier(s) de plusieurs séances, de conférence, de forum ou journée thématique et s'inscriront dans une ou plusieurs thématiques de la prévention de la perte d'autonomie : - nutrition - mémoire - activités physiques adaptées et prévention des chutes - bien-être et estime de soi, lien social et inclusion - habitat, cadre de vie - usage du numérique	11 272 €	Favorable	11 272 €	Pluriannuel
BOULONNAIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Centre social éclaté - Ostrovoe	Aidants-aînés ! Une complémentarité!	2ème reconduction	-Faciliter l'accès aux droits et aux équipements pour les habitants - Accompagner la mobilité des habitants du territoire, - Contribuer à réduire la fracture numérique sur le territoire -Promouvoir la citoyenneté et les valeurs d'éducation populaire (pouvoir d'agir) -Développer des actions de sensibilisation, et de prévention en fonction des problématiques repérées sur le quartier.	Plusieurs niveaux d'actions: >Le aller vers proposé par le médiateur numérique pour permettre l'accompagnement des seniors en situation de perte d'autonomie et sans grande possibilité de mobilité. Une permanence numérique le jeudi après-midi pour accueillir aidants et aidés sur leurs temps dédiés, et accéder à des conseils, des outils permettant de réduire leurs difficultés. Cette permanence pourra être individuelle ou collective. > plusieurs ateliers aux binômes aidants-aînés pour leur permettre de vivre des temps d'activité ensemble. Lors de cet atelier, les personnes partageront un temps permettant le développement de leur bien-être ensemble, dans une position identique. Un calendrier prévisionnel sera proposé autour de différents ateliers. Nous travaillerons avec des acteurs comme l'ADHAP, le CCAS, l'APPEL, les acteurs du vieillissement sur notre territoire. > différents temps seront programmés pour échanger sur les besoins et les potentialités des personnes. Organisés sous forme de réunion, de Janvier à Septembre 2022+ comités de pilotage pour évaluer, rendre compte et réajuster les actions proposées.	13 000 €	Favorable	7 752 €	Pluriannuel
BOULONNAIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Centre Social Eclaté MQ Marlborough	Une dynamique sénior adaptée sur le quartier Marlborough	2ème reconduction	- Maintenir et développer l'autonomie des seniors - Rendre les seniors acteurs dans la vie du quartier - Développer le bien-être et l'estime de soi	Les ateliers cuisine, bidouille, multi-loisirs, informatique et artistique - hebdomadaires une séance de 2h30 en moyenne par atelier et sur 35 semaines dans l'année. Les ateliers jardin et accompagnement à la scolarité : 4 fois par semaine Les comités d'usagers ainsi que les cafés papotes, ils ont lieu en alternance de façon mensuelle. Accompagnement à la fracture numérique, les prises de rendez-vous au fils de l'eau + au moins un temps de permanence hebdomadaire. Le hors les murs et les maraudes sénior: 1 par semaine + une dizaine d'actions hors les murs sur l'année	12 000 €	Favorable	12 000 €	Pluriannuel
BOULONNAIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Association Actishop	Se relaxer, se renforcer, ici les personnes âgées de plus de 60 ans y croient!	1ère reconduction	1-Prévenir les chutes des personnes âgées de 60 ans et plus. 2-Permettre à des personnes malades et/ou âgées de plus de 60 ans d'avoir les bons gestes à adopter afin d'éviter les troubles du sommeil.	L'action est composée d'ateliers de relaxation : un atelier tous les 15 jours pour le groupe (d'une dizaine de personnes) sur le sommeil, le bien-être chez les personnes. Temps d'échange en fin de séance. Des conseils au quotidien, éviter les écarts en fin de soirée ou les jeux vidéo, s'oxygéner dans la journée, pratiquer une marche ou un sport. Ateliers prévention des chutes: tous les vendredis matin pendant l'heure = pratique d'une activité physique adaptée au sein de la salle communal	3 390 €	Favorable	3 390 €	Pluriannuel 3 ans
BOULONNAIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	ARCHITECTURE DE VIE 62	PLAN ANTI CHUTE INDIVIDUEL	1ère demande	Diminution de 20% au sein des SAAD sur 3 ans des chutes avec la mise en place des actions suivantes avec l'Association A2VIE62 - Maison Sport et Santé de la Terre des 2 Caps. - Développer l'offre d'activité physique (AP) et d'activité physique adaptée à domicile ; - Dépister les besoins des personnes âgées en activité physique à domicile ; - Tester le risque de chute à domicile par une évaluation érie par la MSS -faire pratique 8 séances d'APA à domicile (renforcement musculaire , équilibre, coordination) - Informer sur l'éducation à la santé au travers de l'alimentation, le sommeil , le bien-être, l'isolement, les possibles aides d'aménagement) - Orienter les personnes vers des programmes d'activité physique collectif pour la suite et adaptés à leurs capacités - Communiquer et sensibiliser les aidants à la problématique de santé publique que représentent les chutes ; En collaboration avec les autres axes et nos partenaires: - Diagnostiquer au domicile des adhérents les moyens internet disponibles - Diagnostiquer, Repérer les risques de chute et Alerter - Diagnostiquer, Aménager son logement pour éviter les risques de chutes - Diagnostiquer les aides techniques nécessaires à la mobilité faites pour tous - Mettre en place les programmes "ANTICHUTE" adaptés individuels - Diagnostiquer la téléassistance pour tous	Description des actions Séance d'information sur le programme auprès des personnes invitées par les communes, CIAS, CCAS (Diaporama sur la présentation du plan national antichute, présentation du dispositif Maison Sport et Santé et du programme ANTICHUTE au niveau local) PROGRAMME COLLECTIF ET INDIVIDUEL Chaque séance est composée d'un échauffement et d'un éirement collectif décrit ci-dessous en fin de programme Séance 1 : Diagnostic final Tests physique + Apprentissage de la technique « apprendre à se relever en toute sécurité » Séance 2 : Renforcement Musculaire sous forme d'ateliers tournant avec 2 personnes Séance 3 : Séance « gym douce » Séance 4 : Séance renforcement musculaire « TABAT'ADAPT » 20s travail/15s récupération Séance 5 : Mise en situation avec le tapis de psychomotricité DM3 Solicitation musculaire des pieds, chevilles, mollets Séance 6 : Danser en équilibre Séance 7 : Renforcement musculaire sur step Séance 8 : Séance « gym douce » Séance 9 : Révision pratique des 5 étapes « Se Relever en toute sécurité » Séance 10	30 600 €	Défavorable. La Conférence des financeurs n'a pas retenu votre projet car il n'est pas conforme au cahier des charges de l'appel à candidature de l'axe 5 portant sur des actions collectives de la prévention de la perte d'autonomie. La Conférence des financeurs vous invite à vous rapprocher du chargé de prévention de la Maison de l'Autonomie du territoire concerné en vue d'un éventuel prochain dépôt de projet.	0 €	

Territoire	Axe de votre projet	Nom de l'organisme	Nom du projet	Statut de la demande	Les objectifs généraux	Description des actions	Montant de la subvention sollicitée auprès de la conférence (en euros)	Avis CDF	Budget proposé	Type de conventionnement
BOULONNAIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	ARCHITECTURE DE VIE 62	PLAN ANTI CHUTE COLLECTIF	1ère demande	<p>Diminution de 20% au sein des SAAD sur 3 ans des chutes avec la mise en place des actions suivantes avec l'Association A2VIE62 - Maison Sport et Santé de la Terre des 2 Caps.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'offre d'activité physique (AP) et d'activité physique adaptée à domicile ; - Dépister les besoins des personnes âgées en activité physique à domicile ; - Tester le risque de chute à domicile par une évaluation crée par la MS - faire pratique 8 séances d'APA à domicile (renforcement musculaire , équilibre, coordination) <p>Information sur l'éducation à la santé au travers de l'alimentation, le sommeil , le bien-être, l'isolement, les possibles aides d'aménagement)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Orienter les personnes vers des programmes d'activité physique collectif pour la suite et adaptés à leurs capacités - Communiquer et sensibiliser les aidants à la problématique de santé publique que représentent les chutes ; <p>En collaboration avec les autres axes et nos partenaires:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostiquer au domicile des adhérents les moyens internet disponibles - Diagnostiquer, Repérer les risques de chute et Alerter - Diagnostiquer, Aménager son logement pour éviter les risques de chutes - Diagnostiquer les aides techniques nécessaires à la mobilité faites pour tous - Mettre en place les programmes "ANTICHUTE" adaptés individuels - Diagnostiquer la téléassistance pour tous 	<p>Séance d'information sur le programme auprès des personnes invitées par les communes, CIAS, CCAS (Diaporama sur la présentation du plan national antichute, présentation du dispositif Maison Sport et Santé et du programme ANTICHUTE au niveau local)</p> <p>PROGRAMME COLLECTIF ET INDIVIDUEL</p> <p>Chaque séance est composée d'un échauffement et d'un étirement collectif décrit ci-dessous en fin de programme</p> <p>Séance 1 : Diagnostic final Tests physique + Apprentissage de la technique « apprendre à se relever en toute sécurité »</p> <p>Séance 2 : Renforcement Musculaire sous forme d'ateliers tournant avec 2 personnes</p> <p>Séance 3 : Séance « gym douce »</p> <p>Séance 4 : Séance renforcement musculaire « TABAT'ADAPT »</p> <p>Séance 5 : Mise en situation avec le tapis de psychomotricité DM3</p> <p>Séance 6 : Danser en équilibre</p> <p>Séance 7 : Renforcement musculaire sur step</p> <p>Séance 8 : Séance « gym douce »</p> <p>Séance 9 : Révision pratique des 5 étapes « Se Relever en toute sécurité »</p> <p>Séance 10: Diagnostic final Tests physique</p>	30 240 €	Défavorable. Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des Financiers car il n'est pas abouti. La Conférence des Financiers invite le porteur à se rapprocher du chargé de prévention de la Maison de l'Autonomie du territoire concerné afin de retravailler le projet en vue d'un éventuel prochain dépôt.	0 €	
BOULONNAIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Centre culturel et social Jacques Brel	Les Séniors en actions	1ère demande	<p>Faire lien entre les ateliers Bien être et ceux regroupant un nombre important de séniors</p> <p>Mettre en place un planning d'activités sportives « de bien être dédié à ce public</p> <p>Définir des journées thématiques spécifiques sur le bien être et l'estime de soi</p> <p>Renforcer le réseau du territoire et notamment avec le CCAS pour une complémentarité des actions sur le territoire</p>	<p>Les actions se veulent hebdomadaires avec des journées thématiques à chaque vacances scolaire.</p> <p>Le planning est intégré au planning général du Centre Social</p>	4 670 €	Défavorable. La Conférence des financiers n'a pas retenu votre projet car celui-ci n'est pas conforme au cahier des charges au regard du calendrier de l'action proposé (du 15 janvier 24 au 29 août 2024). La Conférence des financiers invite le porteur à se rapprocher du chargé de prévention de la Maison de l'Autonomie du territoire concerné en vue d'un éventuel prochain dépôt.	0 €	
BOULONNAIS	Axe 3	Centre Communal D'Action Sociale de Condette	Les séniors en avant	Deuxième reconduction	<p>1.Encourager la pratique d'une activité physique adaptée</p> <p>2.Favoriser une alimentation saine et prévenir la dénutrition</p>	<p>Portage de repas à domicile 5 repas par semaine durant toute l'année.</p> <p>Foyer restaurant : à partir de 60 ans, les condotés peuvent prendre leur repas dans une salle de la cantine scolaire.</p> <p>Animations jeux de société : tous les mercredis. Ces animations favorisent entre autres la mémoire, la concentration et le lien social.</p> <p>Gym douce : chaque mardi après midi par un intervenant professionnel extérieur, financé par le CCAS.</p> <p>Atelier mémoire : chaque mardi avant la gym douce par un intervenant professionnel extérieur.</p> <p>Transport des personnes âgées : actions menées afin de leur permettre de se déplacer plus facilement vers le foyer restaurant et les animations du village.</p> <p>Balades nature selon la météo, des sorties nature sont organisées aux alentours faite de véhicule.</p> <p>Informations diverses garder son autonomie de déplacement. Le CCAS répond aux demandes (santé, du logement, de l'aide sociale, des loisirs, de la retraite...) grâce à un accueil physique informations écrites, numériques ou réunions publiques.</p> <p>Colis de Noël des aînés distribution d'un colis + cartes de vœux réalisées par les enfants des écoles de la commune.</p> <p>Repas des aînés : Ce repas sera remis en place à partir de 2023. Proposé aux personnes de plus de 68 ans. Il favorise le lien social et rompt l'isolement.</p> <p>En conclusion, certaines de ces actions existent déjà et le but poursuivi est d'en améliorer la qualité et d'en faire profiter d'avantage de personnes. D'autres actions sont nouvelles.</p>	9 000 €	Défavorable. La Conférence des financiers n'a pas retenu votre projet et invite le porteur à se rapprocher des chargés de prévention du territoire de la Maison de l'Autonomie du territoire concerné afin d'affiner la mise en place du projet, en vue d'un éventuel prochain dépôt.	0 €	
CALAISIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'Autonomie	EVS SOLIDAIR	LOISIRS ET BONNE HUMEUR	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre l'isolement des séniors. - Renforcer l'estime de soi. <p>- Développer les savoirs faire et les savoirs être, notamment dans les relations sociales et la prise en charge de sa santé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre l'inclusion et l'implication des personnes dans des projets collectifs en privilégiant la mixité et les actions intergénérationnelles. - Lever les freins liés aux difficultés matérielles de mobilité. - Encourager les solidarités de voisinages et intergénérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier "LOISIRS ET BONNE HUMEUR" chaque jeudi matin - Les personnes pourront proposer et développer des activités, autour d'un accueil café et petit déjeuner. <p>Une activité de réalisation de cartes cartonnées sera proposée pour le démarrage afin de soulager le degré de liens familiaux qui sont encore entretenus ou pas chez les bénéficiaires de l'action, de stimuler leur mémoire affective.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Un musicothérapeute interviendra une fois par mois afin de stimuler les émotions, de développer le potentiel psychoaffectif pour faciliter la levée des freins rencontrés par les personnes. - Les personnes pourront échanger sur leurs difficultés quotidiennes, briser leur solitude et trouver du réconfort. - Soirées JEUX INTERGENERATIONNELLES deux vendredi par mois. - UNE SORTIE INTERGENERATIONNELLE au Village St Joseph 	4 427 €	Favorable	2 366 €	Annuel
CALAISIS	Axe 3 : Actions de prévention de la perte d'Autonomie SAD volet aide	AMB-ASSAD	Mangeons bien, Mangeons mieux, Mangeons local !	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> -Préserver l'autonomie des personnes de 60 ans et plus -Apprendre à adapter son alimentation en fonction de son âge et de son état de santé -Savoir choisir des aliments sains -Savoir construire un repas sain et équilibré 	<p>Le présent projet est porté par une équipe autonome qui intervient sur le secteur du centre ville de Calais avec un accompagnement de l'association MAGIC SANTE.</p> <p>Action 1 : « Représentation et plaisir de manger »</p> <p>La diététicienne présentera l'ensemble du programme et proposera une activité autour des 5 sens.</p> <p>Action 2 : « Cuisine maison, cuisine santé »: donner la possibilité aux personnes âgées d'adapter leur budget à une alimentation équilibrée.</p> <p>Sur un atelier cuisine et avec des aliments sains et locaux amenés par l'épicerie solidaire, les personnes âgées élaboreront une recette saine et économique.</p> <p>Action 3 : « Bien manger au quotidien avec un petit budget »</p> <p>Sur cet atelier, la diététicienne présentera plusieurs recettes rapides, économiques et équilibrées à reproduire chez soi sous le format d'un petit livret.</p> <p>Un atelier cuisine s'en suivra de plusieurs recettes rapides.</p> <p>Action 4 : « Cuisine partage et échange intergénérationnel »: un atelier cuisine animé par la diététicienne et l'animatrice auprès des enfants. Chacun des participants repartira avec une photo de groupe et les enfants se verront offrir par les personnes âgées, une médaille du meilleur pâtisier !</p>	1 135 €	Favorable	1 135 €	Annuel
CALAISIS	Axe 3 : Actions de prévention de la perte d'Autonomie SAD volet aide	AMB-ASSAD	Apprenons à prendre soin de son corps et de son esprit	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> -Préserver l'autonomie des personnes de 60 ans et plus -Maintenir le plus longtemps possible les personnes âgées au domicile en favorisant la confiance en soi et l'estime de soi - Préserver l'autonomie en se sentant mieux dans son mental et dans son corps - Augmenter sa mobilité - Améliorer ses fonctions cognitives (mémoire et attention) - Retrouver sa dignité - Apprendre à cuisiner des produits sains et équilibrés - Favoriser les échanges intergénérationnels 	<p>Le présent projet est porté par 2 équipes autonomes qui interviennent sur les secteurs de Calais Beau-Maraais/Marek et Liéques. Les actions se dérouleront sur la commune de Guînes, lieu central pour les 2 secteurs d'intervention.</p> <p>Le projet est décomposé en 6 actions qui rythment l'année :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une séance de Yoga du rire ; 2. Une séance d'Auto-massage ; 3. Une séance de Sophologie ; 4. Une séance d'Art Thérapie ; 5. Un Atelier cuisine intergénérationnel 6. Un Atelier esthétique intergénérationnel <p>L'ensemble de ces activités ont vocation à initier les participants aux différentes techniques de bien-être. Le suivi de cette action devra leur permettre de retrouver confiance en eux et surtout de gagner en estime de soi.</p>	1 913 €	Favorable	1 670 €	Annuel

Territoire	Axe de votre projet	Nom de l'organisme	Nom du projet	Statut de la demande	Les objectifs généraux	Description des actions	Montant de la subvention sollicitée auprès de la conférence (en euros)	Avis CDF	Budget proposé	Type de conventionnement
CALAISIS	Axe 3 : Actions de prévention de la perte d'Autonomie SAD volet aide	AMB-ASSAD	Partageons notre mémoire	1ère demande	-Préserver l'autonomie des personnes de 60 ans et plus, notamment en préservant les fonctions cognitives -Rompre l'isolement -Détecter des problèmes et troubles de la mémoire ou de concentration	Le présent projet est porté par 1 équipe autonome qui intervient sur le secteur de Arcres/Brèmes/Balinghem. 1ère action : Visite du village Saint Joseph. Photos prises durant la journée qui seront utilisées pour animer un jeu concours. Un petit goûter sera proposé à la fin de la visite pour clôturer ce bel après-midi. 2e Action: au sein de l'EHPAD d'Arcres, organisation d'un après-midi « JEU CONCOURS : Les métiers et objets d'Antans » 3e action : Après-midi « kermesse intergénérationnelle » Au sein de l'EHPAD Arnoul, kermesse organisée avec des jeux en bois d'autrefois. Cet après-midi sera clôturé par un goûter d'Antan (une brioche perdue) confectionné par le cuisinier de l'EHPAD. 4e action : « Initiation ludique au numérique » par les enfants L'EHPAD mettra à disposition des tablettes et un écran interactif afin que les enfants puissent apprendre aux personnes âgées à manipuler la tablette et jouer aux jeux vidéo. L'après-midi sera clôturé par un goûter d'aujourd'hui (un donut's revisité) confectionné par le cuisinier de l'EHPAD.	571 €	Favorable	571 €	Annuel
CALAISIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Centre Social et Culturel COUSTEAU	OLD UP pour la vie	1ère demande	1. Prévenir et accompagner les transitions de vie 2. Lutter contre l'isolement 3. Permettre aux personnes vieillissantes d'être actrices de leur vie sociale	Ce projet s'articule autour de trois actions sur les 4 quartiers: - Actions Hors les murs pour "aller vers" - Ateliers collectifs (bien être, alimentation, mémoire...) tout au long de l'année - Ateliers des Savoirs animés par les personnes elles mêmes - Temps fort thématique permettant de se faire rencontrer les personnes des différents quartiers	20 070 €	Favorable	10 746 €	Annuel
CALAISIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	FACE COTE D'OPALE	SéniorMove	1ère demande	Notre projet est de répondre à 2 enjeux : prendre la route en toute sécurité et lutter contre l'isolement. Il s'inscrit dans une démarche respectueuse et non contraignante. Notre projet réside dans la notion de mobilité. Le vieillissement naturel et les éventuelles affections médicales peuvent altérer la mobilité. Or, une mobilité réduite constitue un frein pour la dignité et la santé des personnes. Pour nous, la mobilité est un pilier essentiel qui garantit la qualité de vie. Notre objectif est de réaliser un diagnostic mobilité et un bilan de compétences mobilité afin d'apporter des réponses personnalisées et proposer aux seniors des ateliers en adéquation avec leurs besoins. Cette démarche est essentielle pour susciter l'adhésion des seniors, pour les inciter à s'investir dans les ateliers qui correspondent à leurs besoins et désirs, et qui permettra de renforcer l'estime de soi et de favoriser les liens sociaux. Dans cette approche, nous mettons un point d'honneur à laisser le choix aux personnes pour éviter de les enfermer dans un schéma préétabli.	Atelier Diagnostic et bilan de compétences mobilité Atelier Yoga Atelier Remise en selle Atelier Prévention Sécurité Piéromme Atelier prévention sécurité routière Atelier numérique Atelier immersif en lien avec la mobilité	36 265 €	Favorable	5 758 €	Annuel
CALAISIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	CENTRE SOCIAL ESPACE FORT	"La mémoire en action"	1ère demande	- Mettre en place des actions régulières en faveur du public séniors, dans le domaine de l'information et la prévention santé tant sur le plan physique que psychique. - Soutenir le public sénior dans le domaine de l'accès aux droits et de la formation aux usages des outils numériques - Faciliter le lien social et intergénérationnel avec la mise en place d'actions favorisant les échanges de savoirs et de compétences impliquant le public séniors et les autres générations. - Développer des modalités d'interventions au sein du quartier du Fort-Niculay et auprès des séniors dans une dynamique de "aller vers" pour rompre l'isolement et créer davantage de lien. - Travailler sur la mémoire collective du quartier, hier et aujourd'hui et également sur l'arrivée du nouvel équipement "centre social" dans le quartier. Aller vers et à la rencontre des habitants.	Mise en place de modules : - Module "code de la route" - adapter son comportement pour rester apte à la conduite - Module "mémoire du quartier à travers une gazette" - le quartier "avant/pendant/après - articles/photos - Module "jeux/stimulation" - Module "nouvelles technologies" - accès aux droits, utilisation des outils numériques -Module "la mémoire dans la peau : exploration de la mémoire corporelle et de nos capacités créatives" - entretenir sa mémoire et travailler sur des ressentis corporels agréables afin de se détendre.	5 060 €	Favorable	2 676 €	Annuel
CALAISIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	ESPACE CENTRE	BIEN DANS MA TETE BIEN DANS MON CORPS	1ère demande	- Lutter contre l'isolement des séniors - Favoriser l'alimentation saine et équilibrée - Favoriser l'activité physique adaptée - Stimuler sa mémoire - Améliorer son cadre de vie	Au centre social: Quartiers St Pierre, Centre-Ville et Curie de Calais Mise en place d'ateliers récurrents: Mémoire, Cuisine, Gym adaptée, Diète, Créatif, Numérique (3 à 4 séances par mois) Mise en place d'ateliers ponctuels: Adapter son logement, action mobilité, sorties culturelles et temps forts (1 à 2 fois par trimestre) A l'espace de vie sociale: Quartier Cailloux à Calais Mise en place d'ateliers récurrents: Mémoire, Cuisine, Gym adaptés, Numérique (1 à 2 séances par mois) Mise en place d'ateliers ponctuels: Adapter son logement, action mobilité, sorties culturelles et temps forts (1 fois par trimestre) Mise en place d'un groupe de chant (2 séances par mois) + Un thé dansant par trimestre pour l'association	15 848 €	Favorable	10 552 €	Annuel
CALAISIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Centre social et culturel Marie Jeanne BASSOT de SANGATTE BLERJOT-PLAGE	Ma santé au quotidien	1ère demande	Objectif général n°1 : Favoriser le renforcement du système immunitaire chez les personnes de plus de 60 ans. Objectif général n°2 : Sensibiliser et encourager au bon usage des médicaments chez les personnes de plus de 60 ans.	Ce projet commencera en septembre 2024 et les ateliers prendront fin en juin 2025. Pour les conférences avec un côté plutôt pratique, une professionnelle de santé et naturopathe Elodie Candas, proposera différentes thématiques : optimiser sa santé, se préparer pour l'hiver, la trousse de santé naturelle, conseils de base pour les malades auto-immunes... Pour tout ce qui est théorique, l'association interviendra pendant 2 séances de 2h sur comment renforcer son système immunitaire avec l'intervention d'une infirmière, professionnelle de santé. Cette association interviendra aussi sur le "bon usage des médicaments" avec 4 séances de 2h : "le médicament et moi", "comprendre et respecter une ordonnance", "suivre un traitement sur la durée" et "être acteur de son traitement".	4 195 €	Favorable	4 081 €	Annuel
CALAISIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Centre Intercommunal d'Action Sociale Pays d'Opale	Unis vers les aînés	1ère demande	- Lutter contre l'isolement social des personnes âgées - Entretenir un lien intergénérationnel	- Le Projet consiste à faire correspondre des personnes âgées recensees en fragilité avec des jeunes étudiants dans les métiers du sanitaire et social, à créer du lien entre ces générations et inciter ces personnes à participer ensemble à un temps d'animation collectif (après-midi récréative). Pour cela, le projet s'articule autour de 4 correspondances, de transmission de différents supports et attentions facilitant le lien (cadeaux, cartes de vœux, chanson...) 2 séances animées par le conseiller numérique dans l'utilisation de supports numériques pour la correspondance envers les aînés seront proposés aux jeunes en amont des correspondances Organisation d'une rencontre entre les jeunes et les personnes âgées au sein de l'établissement et autour de jeux créés par les jeunes (utilisation d'une tablette, atelier manuel (couture), jeux de mémoire, photolangage, jeux de société (estime), APA, ateliers cuisine... permettant aux personnes âgées d'être accompagnées par les jeunes ayant correspondu avec eux, de pratiquer l'animation ensemble pour faciliter les échanges . Les animations seront animés par des jeunes ST2S de l'établissement. Intervention du conseiller numérique sur un temps d'animation numérique. La manifestation se déroulera le 23 janvier 2025 dans le cadre de la journée de la solidarité. Une exposition retraçant les échanges de correspondances , témoignages sera également présentée lors de la restitution. La réalisation sera préparée par les élèves de terminale et exposée comme fil conducteur de l'action.	1 095 €	Favorable	1 338 €	Annuel
CALAISIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Espace de vie sociale SOLID'AIR	Bien manger bien bouger pour ma santé	Première reconduction	Il s'agit de : - Permettre de développer des compétences afin de permettre aux public séniors de prendre en charge son équilibre alimentaire, le maintien de sa forme physique et mentale et de favoriser son autonomie	1) Deux ateliers cuisines mensuels à la fréquence de tous les 15 jours 2) Un atelier mensuel découverte activités physiques : L'association Siel Bleu interviendra une fois par mois afin de réaliser des séances de découvertes et de bien être. Une sortie découverte en fin d'année : Temps de convivialité avec prise du repas en extérieur, découverte de producteurs locaux, des biens plans pour réaliser ses achats. 2 comités de pilotage annuels.	5 150 €	Favorable	5 150 €	Annuel

Territoire	Axe de votre projet	Nom de l'organisme	Nom du projet	Statut de la demande	Les objectifs généraux	Description des actions	Montant de la subvention sollicitée auprès de la conférence (en euros)	Avis CDF	Budget proposé	Type de conventionnement
CALAISIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA REGION D'AUDRUICQ	bien vieillir, bouger pour ne pas chuter	Première reconduction	- impacter les séniors de l'ensemble du territoire - Favoriser la pratique d'une activité physique (adaptée ou non) sur le territoire - prévenir les risques de chutes à destination des plus de 60 ans - lutter contre l'isolement	Bouger au jardin : intervention du médiateur cuisine et jardin du CIAS : animations/ateliers prévus autour du jardinage Pratiquer une activité physique (adaptée ou non) : sorties pédestres en lien avec la découverte du patrimoine - Ateliers d'activité physique adaptée (Ufolep - Maison Sport Santé du Calaisis) Prévention des risques de chutes : - Ateliers de la Maison Sport Santé- Ufolep - intervention d'un praticien Neurotango - Tango Pas à Pas	5 038 €	Favorable	5 038 €	Annuel
CALAISIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Centre social Espace Fort	LE BISTROT DES SENIORS	1ère demande	- Favoriser le bien être des séniors : favoriser le bien-être physique et psychique, sensibiliser aux comportements pour se maintenir en forme, informer sur les dispositifs de proximité existants dans le champ de la santé. - Faciliter le développement des liens sociaux entre habitants : A partir du lieu "Bistrot des séniors " (espace se trouvant au 1er étage du centre social) : favoriser les rencontres, les échanges, au travers d'activités, événements, sorties, privilégier la rencontre et les échanges entre générations, susciter le partage, l'entraide et la solidarité, LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT.	- Atelier "activités physiques adaptées" - 1 €/semaine - - Atelier socio-esthétique - 2€/mois - Atelier yoga - 1 €/semaine - Atelier sophrologie - 1 €/semaine - Atelier massage - 1 €/mois - Atelier cuisine diététique - 1 €/semaine - Resto éphémère : 1 €/mois	15 686 €	Favorable	11 004 €	Pluriannuel
CALAISIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Centre social et culturel Marie Jeanne BASSOT de SANGATTE BLERJOT-PLAGE	Mon corps, mon équilibre	1ère demande	Objectif général n°1 : Favoriser l'équilibre alimentaire tout en prenant plaisir à manger chez les personnes de plus de 60 ans. Objectif général n°2 : Développer et renforcer des activités favorisant le bien-être chez les personnes de plus de 60 ans.	Ce projet commencera en septembre 2024 et les ateliers prendront fin en juin 2025. Pour les conférences avec un côté plutôt pratique, la cuisinopathe proposera différentes thématiques : la gestion du sommeil, la mise en place du Feng shui chez soi, utiliser les fleurs de Bach, comment gérer son stress... Pour tout ce qui est théorique, la diététicienne interviendra sur l'équilibre alimentaire, "mieux comprendre et gérer le sommeil". Ateliers cuisine équilibrée et variée avec une diététicienne seront proposés (remplacer la farine par des légumineuses, cuisiner les légumineuses,...) Pour les rendez-vous de la Roulotte sensorielle, elle sera présente 2 jours sur le parking du centre social et les personnes de plus de 60 ans pourront bénéficier d'un moment de bien-être dans un espace apaisant et sensorielle (espace Snoezelen)	13 686 €	Favorable	10 502 €	Pluriannuel
CALAISIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Centre Intercommunal d'Action Sociale Pays d'Opale - Guînes	Sécurité et sérénité au volant	1ère reconduction	- lutter contre l'isolement et favoriser le maintien de l'autonomie des personnes âgées - permettre la prise de conscience et la responsabilisation des personnes âgées sur leur aptitude à conduire en toute sécurité	>1 représentation théâtrale "les voyages de Paul et Simone" sur la mobilité, le lien social et l'estime de soi suivi d'un débat en partant des situations théâtrales. Présentation des modules à venir et des solutions de mobilité existantes sur le territoire et recueil des attentes des personnes. >4 modules déployés composés d'une conférence suivi de 3 séances de 2h00 . L'action se compose d'apports pédagogiques construits sur les fondements scientifiques de la neuropsychologie d'échanges et de groupe de travail visant à analyser les craintes individuelles et les difficultés rencontrées en conduite automobile de modules pratiques, en lien avec plusieurs capacités (mémoire, attention, flexibilité, souplesse, gestion du stress).	5 787 €	Favorable	5 787 €	Pluriannuel
CALAISIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Centre Communal d'Action Sociale de Calais	Ateliers adaptés pour améliorer l'équilibre, encourager la pratique sportive et développer l'estime de soi - Sportez vous bien !	1ère reconduction	Le projet, qui se décline en trois actions, a pour objectif de répondre aux objectifs généraux suivants: - prévenir les chutes et améliorer l'équilibre - développer l'activité physique adaptée à travers une activité de plein air : le long côté - développer l'estime de soi et favoriser le bien-être	Pour le projet équilibre: 8 cycles de 10 séances d'1h30. Avec des vélos connectés Pour le projet long côté: 27 séances de marche aquatique d'une heure par semaine (sur la période avril à septembre 2024) Pour le projet de Cirque adapté pour séniors: Les séances se dérouleront sous le chapiteau du Channel (une fois par trimestre) ainsi que dans une salle d'activité du Channel, scène nationale de Calais	19 500 €	Favorable	16 008 €	Pluriannuel
CALAISIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Région d'Audruicq	Bien vieillir : la tête dans l'assiette !	1ère reconduction	-Accompagner les séniors dans une démarche alimentaire du bien vieillir -Retrouver le plaisir de s'alimenter -Découvrir comment optimiser les capacités et le bien-être du cerveau -Stimuler la mémoire des séniors -Prendre conscience que les capacités cognitives se travaillent à tout âge - Mobiliser et sensibiliser les séniors de l'ensemble du territoire de la CCRA	Intervention d'une nutritionniste, pour 2 cycles 2 ateliers de prévention ; 3 ateliers culinaires. Cuisine et jardin : 10 ateliers cuisine suivant des thématiques spécifiques. Thématique santé du cerveau : Cycle de 6 séances de 2h. L'association Brain'up. Thématique mémoire Programme Chauffe-citron : 12 séances + lancement ou clôture du programme d'actions 2023-2024 (en fonction des disponibilités) avec une action festive chauffe citron	7 042 €	Favorable	7 042 €	Pluriannuel
CALAISIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	CENTRE SOCIAL - Association Matisse	Bien être pour bien vieillir	1ère reconduction	Favoriser le bien-être et lutter contre l'isolement Développer l'estime de soi Préserver l'autonomie et le maintien des liens sociaux Permettre la rencontre et le lien social des personnes en situation de fragilité	Ateliers d'activités physique hebdomadaires et un atelier cuisine et nutrition : 3 gym douce, 2 Pilate et 1 aquagym ; 1 atelier cuisine et équilibre. Des stages sous forme de cycles de 4 à 6 séances : sophrologie, socio-esthétique, yoga, conseils en image ; 2 à 3 fois chacun dans l'année. Des interventions mensuelles de professionnels de la diététique, de la prévention des maladies cardiovasculaires, du bien fondé des bilans de santé annuels. Une semaine santé avec forum, ateliers découverte. Des sorties "marche dynamique" à la demande et quand le temps le permet. Des sorties.	17 000 €	Favorable	10 847 €	Pluriannuel
CALAISIS	Axe 3 : Actions de prévention de la perte d'Autonomie SAD volet aide	UNA DES PAYS DU CALAISIS	exprimer ses ressentis et prévention des chutes	2ème reconduction	Apprivoiser le soi se déplacer mieux, s'assoit et se lever en confiance, Exprimer ses ressentis	Exprimer ses ressentis: ateliers animés par une art-thérapeute sur des propositions de cycle (musique et chant, arts plastiques, expression corporelle, contes et écriture) qui sont ajustés au fur et à mesure, voire modifiés ou remplacés en fonction des observations et des demandes, afin de s'adapter le plus justement possible aux besoins des personnes, leur vécu et sur ce qu'elles vivent au moment présent. Prévention des chutes: programme annuel à raison d'une heure par quinzaine sur la thématique de prévention des chutes encadré par chargé de prévention, titulaire d'une licence STAPS	9 400 €	Favorable	7 970 €	Pluriannuel
CALAISIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Centre Intercommunal d'Action Sociale Pays d'Opale	mémoire et sens	2ème reconduction	Adopter des comportements favorables à sa santé pour lutter contre le vieillissement cérébral. Stimuler les capacités cognitives Renforcer et entretenir le lien social Conservier une bonne estime de soi et garder une identité positive Favoriser les relations sociales et intergénérationnelles	ATELIERS CHAUFFE CITRON: trois ateliers de 2h rendre-vous réguliers, collectifs, animés à l'aide d'un diaporama projeté sur grand écran. ATELIER D'ART THERAPIE: 4 cycles de 4 séances pour 8 personnes par cycle . ATELIER 'EVEIL CORPOREL: Les Ateliers du Pas de côté proposent d'explorer la relation à soi et aux autres à travers le mouvement (danse contemporaine, danse libre, éveil corporel) la relaxation sensorielle (toucher-sonore), et le travail de la voix. les ateliers permettent d'entretenir la mobilité du corps, et de l'esprit, la mémoire et de travailler sur des ressentis corporels agréables afin de se détendre. 2 modules de 4 séances d'1h30 seront proposés.	14 659 €	Favorable	14 659 €	Pluriannuel
CALAISIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE COULOGNE	"Le Bien Dormir"	2ème reconduction	Permettre à la personne âgée d'avoir un meilleur sommeil la rendre acteur : prise de conscience, trouver des solutions et les mettre en application	Des séances de sophrologie, de relaxation, de soirée détente avec un repas léger pris en commun, et de la lecture de conte ou de musique douce et relaxante Des ateliers touchant au sommeil et à sa compréhension mis en place avec les aides des services civiques. des ateliers d'arthérapie qui apporte le calme. Nous allons solliciter la CPAM pour mettre en place des réunions sur des thèmes autour de la santé et notamment les problèmes de sommeil.	8 000 €	Favorable	8 000 €	Pluriannuel
CALAISIS	Axe 3 : Actions de prévention de la perte d'Autonomie SAD volet aide	Una des Pays du Calais	Café nutrition	2ème reconduction	Favoriser une alimentation saine Donner envie à chacun de retrouver confiance dans sa capacité naturelle à s'alimenter et à cuisiner Faire (re) découvrir une grande variété d'aliments Améliorer leur bilan de forme	Lors des précédents ateliers, nous avons des séances de cuisine avec diététicienne, cette fois ce sera avant tout une sensibilisation sous forme de quizz autour d'un café nutrition animé par une diététicienne avec collation sur une thématique spécifique en lien avec le profil des participants. Recueil des attentes pour l'atelier suivant . 1 fois par mois 2 heures 1/2	4 920 €	Favorable	2 717 €	Pluriannuel
CALAISIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE COULOGNE	"Le Bien Manger"	2ème reconduction	Donner l'envie à la personne âgée d'avoir une alimentation saine et équilibrée. Les rendre acteur : prise de conscience, trouver des solutions et les mettre en application	Atelier équilibre et diversité alimentaire Atelier mémoire sur le thème de la nutrition et de la dénutrition Atelier diététique avec un professionnel Partage d'un repas chaque mois avec l'aide d'un professionnel Création de goûters diététiques - création de carrés-potager - utilisation de l'outil numérique - sortons manger à l'extérieur en y liant une activité physique ou culturelle	8 400 €	Favorable	8 400 €	Pluriannuel

Territoire	Axe de votre projet	Nom de l'organisme	Nom du projet	Statut de la demande	Les objectifs généraux	Description des actions	Montant de la subvention sollicitée auprès de la conférence (en euros)	Avis CDF	Budget proposé	Type de conventionnement
CALAISIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	CCAS DE COULOGNE	"Le Bien dans sa peau"	2ème reconduction	<ul style="list-style-type: none"> Développer l'estime de soi et le bien-être Travailler la mémoire Valoriser la personne âgée 	<ul style="list-style-type: none"> Participations aux différents ateliers du CCAS de COULOGNE. Préparation des aînés à la prise de photos : le choix des vêtements, des couleurs, trouver un thème, mise en beauté avec un brushing, un maquillage Mise en valeur des activités en réalisant un album-photos souvenir Ateliers artistique pour le rendre agréable à regarder : arthérapie, scrapbooking Travail de mémoire : qu'est-ce que vous souhaitez laisser comme trace à vos enfants, à votre famille 	5 500 €	Favorable	5 500 €	Pluriannuel
CALAISIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Centre Intercommunal d'Action Sociale Paysd'Opale	Votre Bien-être à la retraite	2ème reconduction	Accompagner les participants pour leur permettre d'être pleinement ACTEUR de leur santé, et prévenir les risques de dénutrition et de pathologies chroniques accompagnant l'avancée de l'âge,	6 ateliers cuisine animés par une diététicienne de 6 séances de 3h00 déployés sur 3 sites du territoire	8 742 €	Favorable	7 854 €	Pluriannuel
CALAISIS, AUDOMAROIS, BOULONNAIS	Axe 3 : Actions de prévention de la perte d'Autonomie SAD volet aide	AMB-ASSAD	Activités Sportives AMB-ASSAD	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> -Préserver l'autonomie des personnes de 60 ans et plus -Maintenir le plus longtemps possible les personnes âgées au domicile en favorisant l'aménagement des domiciles -Prévenir le risque de chute 	<ul style="list-style-type: none"> Le projet déposé comprend plusieurs actions à des échelles territoriales différentes : 1.Action Secteur BOULONNAIS-CALAISIS : « Prémettons nous des chutes en préservant notre autonomie » <ul style="list-style-type: none"> 1.1.Organisation d'une CONFERENCE 1.2.Visite de l'Appartement Témoin - FACE CALAIS 1.3.Organisation d'ACTIVITES SPORTIVES -24 activités physiques adaptées soit une séance tous les 15 jours 2.Action Secteur CALAISIS : « PRATIQUE SPORTIVE égale AUTONOMIES » 3.Action Secteur AUDOMAROIS : « Prenons soins de nous au travers du Karaté Samé et du Qi Gong » <ul style="list-style-type: none"> 3.1.Organisation de séances de Prévention des chutes 3.2.Organisation d'ACTIVITES SPORTIVES 	12 035 €	Favorable	7 017 €	Annuel
DEPARTEMENTAL	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Association Cap' Avenir	Pour bien-vieillir, il y a Cap' Avenir !	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - Objectif des ateliers "Inclusion numérique" : La finalité de la thématique « Autonomie numérique » par le biais des actions qui y sont développées vise à accompagner les seniors dans l'utilisation de l'outil numérique afin qu'ils soient le plus autonomes possible dans la pratique de base du numérique. Afin de permettre aux personnes retraitées de communiquer et réaliser des démarches en ligne en sécurité, de s'informer via Internet, il est indispensable de leur donner l'envie, la confiance en soi et les repères face au numérique en favorisant la convivialité et le lien social. - Objectif des ateliers "Activité physique adaptée" : La finalité de la thématique "Activité physique adaptée" par le biais des actions qui y sont développées vise à limiter les effets délétères du vieillissement, et à prévenir l'apparition de maladies chroniques dans le cadre d'une prévention primaire. Ces actions doivent permettre aux personnes retraitées de préserver leur qualité de vie mais également de maintenir leur lien social. - Objectif des ateliers "Initiation aux gestes de 1ers secours" : La finalité de la thématique « Initiation aux gestes de premiers secours » par le biais des actions qui y sont développées vise à sensibiliser de façon ludique aux gestes de premiers secours, de connaître les bons réflexes en cas d'accident et prendre conscience que la sécurité des personnes, c'est sérieux. 	<ul style="list-style-type: none"> En partenariat avec les 13 communes citées, les thématiques plébiscitées par les seniors sont réparties de la manière suivante : - 18 ateliers sur la thématiques des "Gestes de 1ers secours" - 6 ateliers sur la thématiques de "Inclusion numérique" - 2 atelier sur la thématique de "Activité physique adaptée" - Beuvry : 2 ateliers initiation aux gestes de 1er secours + 1 atelier inclusion numérique - Sains en Gohelle: 3 ateliers initiation aux gestes de 1er secours + 2 ateliers inclusion numérique - Capelle Ferme: 1 atelier initiation aux gestes de 1er secours + 1 atelier activité physique adaptée - Servins: 2 ateliers initiation aux gestes de 1er secours - Vaudricourt: 2 ateliers initiation aux gestes de 1er secours - Auchy les Hesdin : 1 atelier initiation aux gestes de 1er secours - Fresnoy: 1 atelier initiation aux gestes de 1er secours - Ramcourt: 1 atelier initiation aux gestes de 1er secours - Heuchin: 1 atelier initiation aux gestes de 1er secours - Serques: 1 atelier initiation aux gestes de 1er secours + 1 atelier activité physique adaptée - Lestrem: 2 ateliers initiation aux gestes de 1er secours + 2 ateliers inclusion numérique - Saint Omer: 1 atelier initiation aux gestes de 1er secours + 2 ateliers inclusion numérique - Béthune: 1 atelier initiation aux gestes de 1er secours + 1 atelier inclusion numérique 	30 395 €	Favorable	16 679 €	Annuel
DEPARTEMENTAL	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Comité Départemental de Judo du Pas-de-Calais	Prévention des chutes au travers des arts martiaux	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer le nombre de chutes - Diminuer les traumatismes physiques suite à une chute (apprendre à chuter) - Diminuer les traumatismes psychologiques suite à une chute - Informer sur les bons comportements et bonnes pratiques à adopter au quotidien - Lutter contre l'isolement / Rencontre de nouvelles personnes - Sensibiliser à l'importance d'une activité physique régulière et d'une bonne hygiène de vie - Découvrir de nouvelles disciplines / Passer du bon temps - Maintenir une bonne santé physique et psychologique générale 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de prévention des chutes complet : - 10 ateliers de 15 séances, répartis sur 10 villes du territoire. - Bilan initial avec des tests validés scientifiquement (évaluation de la force musculaire/ de l'endurance/ de la souplesse/ de l'équilibre). - Bilan similaire en fin d'atelier afin de mesurer la progression. - Une plaquette vidéo d'exercices quotidiens, réalisée par des professionnels de santé, sera remise aux participants en début d'atelier. - Apport de connaissances théoriques sur la chute, en englobant des problématiques indissociables de la prévention des chutes comme les dangers du domicile, les différents facteurs de risque, la nutrition, les bienfaits de l'activité physique etc. 	25 000 €	Favorable	17 765 €	Annuel
DEPARTEMENTAL	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Groupe SOS Transition Ecologique et Territoires	Les Insatiables - Actions de prévention pour les seniors à domicile	1ère demande	Les Insatiables ont pour objectif de lutter contre les inégalités alimentaires et de donner aux seniors les clés pour agir sur leur santé, au travers une alimentation gourmande, durable et adaptée à leurs besoins.	<ul style="list-style-type: none"> CYCLE "ACTIVITE PHYSIQUE ET NUTRITION" Cycle de 4 ateliers dans l'Audomarois pour faire passer des messages de prévention santé autour de la mobilité et de l'alimentation de manière ludique Atelier 1 : "Sport – Santé" Atelier 2 : "Mon potager gourmand" Atelier 2 : "Balade gourmande" Atelier 4 : Atelier de cuisine "Batch-cooking" CYCLE "ZERO DECHET" Cycle de 3 ateliers de cuisine dans l'Arrageois pour sensibiliser les participants à l'importance d'une alimentation adaptée et durable en valorisant le « fait maison » et donner confiance aux personnes dans leurs capacités à « faire soi-même ». Thématiques abordées : atelier bocaux, lacto fermentation, fabrication de pain... CYCLE "LES BASES DE LA CUISINE" Cycle de 3 actions au centre social de Desvres Samer : Atelier 1 : conférence animée par un binôme diététicien.ne/chef.fe Atelier 2 : ateliers de cuisine rapide, saine et gourmande - réalisation de recettes du quotidien animé par un binôme diététicien.ne/chef.fe Atelier 3 : atelier de cuisine avec l'utilisation de différents modes de cuisson animé par un binôme diététicien.ne/chef.fe 	56 638 €	Favorable	24 547 €	Annuel
DEPARTEMENTAL	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Brain Up association	Plaisir, sécurité, sérénité au volant + piétons	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> Le programme "Plaisir, sécurité, sérénité au volant + piétons" vise à : - Sensibiliser les seniors sur les enjeux du vieillissement sur la conduite automobile ; - Sensibiliser les seniors aux dangers qu'ils peuvent rencontrer sur la voie publique en tant que piéton. 	<ul style="list-style-type: none"> L'atelier se compose de 4 séances de 2 heures : - Agir et réagir efficacement au volant: Exercices pour entraîner et stimuler certaines capacités mentales souvent sollicités en conduite, notamment l'attention, la perception, la flexibilité mentale. - Entraîner ses capacités physiques pour une meilleure conduite Mouvements et exercices de gymnastique douce (respiration, souplesse, assise), en particulier les épaules, la nuque, les lombaires et la colonne vertébrale. - Savoir gérer les situations de stress au volant: Echanges, conseils et discussion sur les situations de conduite provoquant stress et comportements dangereux, notamment sur certaines situations de route (rondpoints). - Le code de la route: Révision et rappel de règles du code de la route, mais aussi l'interprétation des tous nouveaux panneaux de circulation, l'usage de médicament, etc. - Sécurité piéton: sensibiliser les piétons seniors aux dangers qu'ils peuvent rencontrer sur la voie publique et qui sont parfois sous-estimés. 	12 960 €	Favorable	6 204 €	Annuel

Territoire	Axe de votre projet	Nom de l'organisme	Nom du projet	Statut de la demande	Les objectifs généraux	Description des actions	Montant de la subvention sollicitée auprès de la conférence (en euros)	Avis CDF	Budget proposé	Type de conventionnement
DEPARTEMENTAL	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Brain Up association	Bien se soigner et renforcer ses défenses immunitaires	1ère demande	Par ce programme nous souhaitons nous adresser directement aux personnes âgées et les aider à : - Prendre conscience des effets de la consommation de médicaments et des interactions entre eux ; - Comprendre leur ordonnance et respecter leur traitement sur la durée ; - Mieux se soigner des maladies infectieuses et mieux protéger leurs défenses immunitaires.	L'atelier se compose de 5 séances de 2 heures et s'organise en 2 temps : - L'usage des médicaments et la iatrogénie médicamenteuse (3 séances) ; - L'entretien du système immunitaire face aux maux de l'hiver (2 séances). Le programme : Se soigner au quotidien Séance 1 – Les médicaments et moi Séance 2 – Suivre un traitement sur la durée Séance 3 – Être acteur de son traitement Séance 4 – Se protéger des maladies infectieuses Séance 5 – Renforcer ses défenses immunitaires	12 150 €	Favorable	6 237 €	Annuel
DEPARTEMENTAL	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Brain Up association	Mon alimentation, mon corps : mon équilibre !	1ère demande	Le programme "Mon alimentation, mon corps : mon équilibre !" vise à : - Lutter contre la prévention des chutes par le biais d'une alimentation saine et équilibrée ; - Connaître les besoins nutritionnels essentiels liés à l'avancée en âge pour lutter contre la dénutrition et la fonte musculaire ; - Prévenir certaines pathologies comme l'ostéoporose, le diabète, les troubles cardiaques et certaines maladies neurodégénératives.	L'atelier se compose de 5 séances de 2 heures détaillées comme suit : Séances 1 : L'alimentation, le mouvement, la vie Séance 2 : Faire face aux coups de fatigue grâce à l'alimentation Séance 3 : L'alimentation et le capital osseux Séance 4 : L'alimentation et les risques de diabète Séance 5 : Idées fausses, idées vraies en nutrition	12 150 €	Favorable	6 583 €	Annuel
DEPARTEMENTAL	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Siel Bleu	« Bien dans sa tête et ses baskets »	1ère demande	Afin de prévenir les troubles de mémoire qui apparaissent au fil des années, il est bon d'entraîner son cerveau. Si l'entraînement du cerveau est bien positif, il est bien plus large qu'un simple exercice de mémoire : toute activité cérébrale est bonne. Cela comprend bien sûr les activités de mémoire, les exercices intellectuels, culturels, les réflexions, l'activité manuelle et aussi l'activité physique ! Chaque exercice physique fait travailler les neurones. L'objectif de ce projet est de proposer des programmes d'activité physique adaptée et des ateliers mémoires, délivrés en cours collectifs par un professionnel Siel Bleu. Les possibilités de chaque participant et leur degré d'autonomie seront soigneusement respectés. De plus, se réunir provoque d'excellentes opportunités pour créer des liens sociaux.	Le projet « Bien dans sa tête et ses baskets » vise à proposer des situations multipliant le réapprentissage des habilités motrices, ce qui stimule les facultés mnésiques. Les séances se dérouleront pendant 1h, chacune, 1h APA + 1h mémoire. Par une approche ludique, éducative et non thérapeutique. L'association des 2 activités permet de travailler l'équilibre, la mémoire gestuelle, kinesthésique et d'autres paramètres favorisant le maintien à domicile tels que la thématique prévention des chutes (équilibre, mobilité, renforcement, gestes et postures). Sur le plan cognitif : exercices liés à la mémoire à long terme, à la mémoire à moyen terme, à la mémoire à court terme. Sur le plan psychique : la pédagogie de la réussite privilégiée. Sur le plan social Exercices conçus pour favoriser les échanges interindividuels. Sur le plan physique : gymnastique mémoire Communes : <input type="checkbox"/> RICHBURG ok 2h APA + Mémoire <input type="checkbox"/> ANNEQUIN ok 2h APA + Mémoire <input type="checkbox"/> ALLOUAGNE 2h APA + Mémoire <input type="checkbox"/> VENDIN LES BETHUNES ok 1h Mémoire uniquement	23 260 €	Favorable	17 608 €	Pluriannuel
DEPARTEMENTAL	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	UFOLEP 62	Parcours Seniors actifs à Vélo "En Selle"	1ère reconduction	Promouvoir une pratique régulière d'activité physique et promouvoir les mobilités à vélo chez les personnes âgées du Pas de Calais, sédentaire ou non, afin de préserver leur autonomie et leur qualité de vie (bien être physique et mental au quotidien), car être mobile c'est être autonome.	Un cycle de "parcours seniors actifs à vélo" se compose de 5 blocs de 3 heures. A la fin de chaque bloc une évaluation des compétences a Une sortie à vélo (culturelle) sur une demi journée sera mise en place à la fin du cycle. Une session de sensibilisation aux gestes qui sauvent sera mise en place pour chaque cycle.	40 000 €	Favorable	31 889 €	Pluriannuel
DEPARTEMENTAL	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	La Terre Est Ronde !	SÉNAPSO	2ème reconduction	Retrouver un équilibre physique, psychique, social et nutritionnel, Promouvoir la pratique d'une activité physique adaptée, Améliorer la condition physique du public senior en situation de surpoids et d'obésité, Préserver l'autonomie des seniors au domicile, Aborder le vieillissement et préserver au mieux sa santé,	Ateliers nutrition Groupes de paroles Ateliers thématiques et pratiques Séances d'activités physiques adaptées Temps d'échanges et ateliers concernant les bienfaits d'une pratique quotidienne d'activités physiques Séances de sophrologie	22 800 €	Favorable	22 800 €	Pluriannuel
DEPARTEMENTAL	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	UFOLEP 62	Médiasport	2ème reconduction	Promouvoir l'activité physique (sport santé) chez les personnes âgées du Pas de Calais, sédentaire ou non, afin de préserver leur autonomie et leur qualité de vie (bien être physique et mental au quotidien). Enrichir notre accompagnement en proposant à nos publics de participer aux ateliers de prévention santé (Alimentation, dépistages, qualité de l'air à la maison,...) proposés par nos partenaires.	Créer une dynamique de réseau partenarial sur la santé et le sport par la mise en place d'un programme d'activité physique adaptée encadrée par un Educateur Médico Sportif sur 35 communes du Pas de Calais sur l'année : - Structuration et Animation de réseau avec les acteurs du territoire. - Organisation de séance d'activités physiques adaptées : Séances hebdomadaires d'une heure d'activités physiques adaptées pour les personnes sédentaires éloignées de la pratique et ou porteuses de pathologie - Séance hebdomadaire de deux heures en marche nordique par territoire Mesure des effets de la reprise de l'activité physique sur la condition physique : Bilan initial / intermédiaire / final + livret de suivi individualisé 5. Mise en place d'un temps fort par commune : Organisation d'événementiels (marche nordique, journée sport santé, journée sport en famille, journée prévention...) avec seniors lors des diverses journées mondiales 6. Journée de prévention Sport Santé par territoire (agglomération) sur l'année (sur les 5 territoires d'intervention) sur des sujets liés à la santé : activités physiques, la prévention des chutes, la mémoire, l'alimentation, bien être... encadrés par partenaires professionnels de la santé (diététicienne, médecin, sophrologue...). L'idée sur ces 5 journées est d'allier pratique d'activité physique, conférences et repas convivial + mise en place d'un événement départemental regroupant l'ensemble des bénéficiaires. 7. Relayer l'information des partenaires du territoire aux publics fréquentant les créneaux d'activités physiques sur les temps forts, les conférences qui sont organisées à destination des seniors. 8. Education Thérapeutique des Patients (encadré par nos partenaires santé) par mois sur 5 territoires sur des thématiques précises telles que le sommeil, l'alimentation, les médicaments, la relaxation... 9. Initiation aux Gestes qui Sauvent aux seniors	72 000 €	Favorable	72 000 €	Pluriannuel
DEPARTEMENTAL	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	UFOLEP 62	Médiasport	1ère demande	Promouvoir l'activité physique (sport santé) chez les personnes de plus de 60 ans du Pas de Calais, sédentaire ou non, afin de préserver leur autonomie et leur qualité de vie (bien être physique et mental au quotidien).	Continuer à structurer et animer une dynamique de réseau partenarial sur la santé et le sport par la mise en place d'un programme d'activité physique adaptée encadrée par des professionnels en Activité Physique Adaptée sur 40 communes du Pas de Calais sur l'année. 1. Structuration et Animation de réseau avec les acteurs du territoire, former les professionnels médicaux, sociaux (Formation Ambassadeur Médiasport). A l'échelle de chacune des agglomérations mise en place d'un comité de pilotage A l'échelle de chaque nouvelle commune mise en place de réunion d'information avec la municipalité et les potentiels partenaires médicaux, sociaux, caritatifs, sportifs... Mise en place des formations « ambassadeurs » 2. Accentuation de la démarche de Communication pour mobiliser le public cible Déploiement des boîtes médiasport. Référencement de l'offre sur toutes les plateformes existantes, sollicitation de la presse et de la radio. Mise en place d'un Facebook par agglomération. Création de l'Observatoire. 3. Organisation de séance d'activités physiques adaptées sur les communes au plus près des habitants : séances hebdomadaires en salle d'une heure d'activité physique adaptée + séances de marche nordique par semaine (minimum une par agglomération) durant l'année et par territoire 4 Proposition d'ateliers nutrition par des partenaires extérieurs. 5 Mesure des effets de la reprise de l'activité physique sur la condition physique : Bilan initial et final (2 sessions sur l'année et des permanences mensuelles) 6. Mise en place de journées de prévention et de promotion sport santé par territoire (agglomération) sur l'année (sur les 5 territoires d'intervention). 7. Création d'un comité des usagers (formation ambassadeurs)	102 000 €	Défavorable. La Conférence des financeurs n'a pas retenu votre projet car celui-ci bénéficie actuellement d'une convention pluriannuelle jusqu'en juin 2025. La Conférence des financeurs invite le porteur à se rapprocher du chargé de prévention de la Maison de l'Autonomie du territoire concerné afin de préparer le dépôt d'un éventuel futur projet.	0 €	

Territoire	Axe de votre projet	Nom de l'organisme	Nom du projet	Statut de la demande	Les objectifs généraux	Description des actions	Montant de la subvention sollicitée auprès de la conférence (en euros)	Avis CDF	Budget proposé	Type de conventionnement
DEPARTEMENTAL	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Relais du Bien-être (agrée ESUS Entreprise Solidaire d'Unité Sociale - entreprise de l'ESS)	Seniors fragilisés en situation de veuvage : Comment mieux traverser son deuil?	1ère demande	Le programme s'appuie sur les axes du bien vieillir de la Stratégie nationale du gouvernement pour prévenir la perte d'autonomie 2020-2022 « Vieiller en bonne santé ». Sont proposés lors de ce séjour : intervention d'un nutritionniste pour améliorer l'alimentation ; travail avec une sophrologue pour se fixer de nouveaux objectifs, pour améliorer son estime de soi et son sommeil ; atelier Activité Physique Adaptée pour donner l'envie de pratiquer une activité physique régulière. Ces ateliers s'incluent dans un processus de progression, d'accompagnement au changement et d'acquisition de méthodes pour la vie quotidienne. Tous ces ateliers ont pour objectif de contribuer au bien-être physique, social et psychique qui sont déterminants pour préserver l'autonomie au cours de l'avancée en âge.	Actions de prévention (format "séjour 4 jours et 4 nuits") : + comment mieux traverser son deuil », tout compris (hébergement, restauration et ateliers sophrologie, nutrition, activité physique adaptée) dans une demeure historique de proximité, le château de Montréul à Montréul-sur-Mer (62170).	6 000 €	Défavorable. La Conférence des financeurs n'a pas retenu votre projet et invite le porteur à se rapprocher des chargés de prévention du territoire de la Maison de l'Autonomie du territoire concerné afin d'affiner la mise en place du projet, en vue d'un éventuel prochain dépôt.	0 €	
DEPARTEMENTAL	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	GIE PRAGNINNOV	Café Sagesse	1ère demande	Objectifs généraux : Faciliter l'inclusion sociale des personnes âgées : Créer un espace d'échange et de partage pour favoriser l'intégration des seniors dans la société, réduire l'isolement et renforcer les liens sociaux entre eux. Améliorer la qualité de vie des personnes âgées : Proposer des solutions et des orientations concrètes pour permettre un vieillissement actif et sain, en répondant aux besoins identifiés dans les temps d'échanges en matière de santé, d'autonomie et de bien-être émotionnel. Promouvoir la participation citoyenne des seniors : Faire entendre leur voix et valoriser leurs expériences dans les politiques publiques liées au vieillissement. Engager les seniors : Encourager l'engagement et l'implication des personnes âgées dans la prise de décisions qui les concernent	Organisation de 4 ateliers de découverte "Café Sagesse" : Thématiques abordées lors des ateliers : la santé physique et mentale, les activités de prévention, le maintien à domicile, l'accès aux services de santé, la participation sociale, la lutte contre l'isolement, et les besoins spécifiques. Un temps de brainstorming sera réalisé au début de l'atelier découverte pour voir quels sont les sujets auxquels ils touchent les seniors. Phase de discussions structurées : moments de débats et de partages d'expériences approfondis orchestrés. 4 ateliers d'approfondissement des thématiques : pour permettre une analyse approfondie des problématiques identifiées et la proposition de recommandations concrètes pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées du Pas-de-Calais. Évaluation continue et ajustement des actions. Un document récapitulatif et informatif du déroulement des cafés sagesse sera envoyé aux seniors a posteriori du 2ème atelier.	5 000 €	Défavorable. La Conférence des financeurs n'a pas retenu votre projet car celui-ci est non conforme au cahier des charges. La Conférence des financeurs invite le porteur à se rapprocher des chargés de prévention des Maisons de l'Autonomie des territoires concernés en vue d'un éventuel nouveau dépôt.	0 €	
DEPARTEMENTAL, ARRAGEOIS, LENS HENIN, TERNOIS, ARTOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	e-ophtalmo	Préserver l'autonomie des personnes âgées de plus de 60 ans par le biais d'actions de prévention en santé visuelle	1ère demande	- Améliorer la qualité de vie des personnes âgées et ainsi lutter contre l'isolement et la précarité - Rendre les bénéficiaires acteurs de la prévention : leur permettre d'acquérir des connaissances sur le fonctionnement de leurs yeux, sur les pathologies oculaires et les comportements favorables au maintien d'une bonne vue, afin de préserver leur santé visuelle et de lutter ainsi et par extension, contre la perte d'autonomie. - Agir en amont de l'apparition ou de l'aggravation d'une pathologie et encourager la continuité des soins si elle est nécessaire (éviter le renoncement aux soins, notamment dans des zones isolées des centres ophtalmologiques et précaires).	- Journées collectives de prévention des principales pathologies oculaires, animées par un orthoptiste local, qui se rend physiquement sur la structure partenaire. Un atelier collectif de deux heures maximums est organisé pour informer et sensibiliser les participants sur leur et son fonctionnement, les gestes et habitudes pour préserver sa santé visuelle, les principales maladies oculaires liées au vieillissement, les risques associés, la prévention, l'importance des contrôles ophtalmologiques, etc. Une phase d'échange sur les bonnes pratiques quotidiennes suit la présentation. Le projet proposé sera réalisé en collaboration avec les structures du territoire et e-ophtalmo veille à ce que les professionnels intervenant auprès des sites partenaires soient originaires de la région où se situe l'action. Il est prévu d'organiser de 8 à 16 ateliers de préventions au total, soit 2 ateliers par partenaire (10 à 15 personnes par atelier) en présentiel. Le nombre de personnes pouvant participer aux ateliers sur site est donc compris entre 80 à 240 seniors.	8 700 €	Favorable	3 157 €	Annuel
DEPARTEMENTAL, ARTOIS, AUDOMAROIS, LENS HENIN, ARRAGEOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	GCMSMS Défi autonomie seniors	Lutter contre l'isolement avec Défi autonomie seniors grâce à des ateliers collectifs de prévention pour un vieillissement réussi !	1ère demande	Défi autonomie seniors déploie des actions de prévention et d'éducation à la santé, sur la région Hauts-de-France, autour du bien-vieillir, de la préservation de l'autonomie et du maintien du lien social, à destination des futurs retraités et retraités. Les actions ont pour objectif de promouvoir le bien-vieillir et de préserver l'autonomie des seniors, isolés des actions de prévention, ou dans une complémentarité d'actions existantes au sein du territoire, dans une ambiance chaleureuse et conviviale, à proximité de leur lieu de vie. Les ateliers déployés sont construits sur la base des référentiels nationaux "Pourbienvieillir". Ils visent à : - sensibiliser à l'importance de prendre soin de sa santé et de suivre un parcours de prévention global - développer et entretenir une vie sociale et culturelle et s'appuyer sur les ressources locales - se nourrir l'esprit et être bien dans son corps - se recentrer sur soi, sur ses besoins et l'envie de poursuivre des projets - adopter des comportements favorables pour sa santé - rester autonome Ainsi, les projets et ateliers déployés, en lien avec les acteurs du territoire permettent aux seniors de préserver leur santé, leur qualité de vie, de retrouver ou maintenir leur lien social et de lutter contre l'isolement.	Les ateliers sont ouverts aux retraités ou futurs retraités (60 et plus) avec des fragilités identifiées (socio-économique, éloignés de la santé, isolés) et qui souhaitent bénéficier de conseils pratico-pratiques pour permettre un vieillissement en santé, préserver leur autonomie et lutter contre l'isolement. Ils sont animés par des intervenants experts, issus du territoire, formés et accompagnés par l'équipe Défi autonomie seniors. Sur le territoire de la CABBAUL: oVaudricourt : Atelier Mémoire (PEPS Eureka) + Atelier Mobilité oBruay la Buissière : Atelier bien-vieillir (Vitalité) + Atelier nutrition + Parcours équilibre (la chute parlons-en et destination équilibre) oAnnezin : Parcours équilibre (la chute parlons-en et destination équilibre) + atelier mémoire (PEPS Eureka) Sur le territoire de la CAPSO : oRacquinghem : Atelier bien-être (CAP Bien-être) + Atelier Sommeil oEperlecques : Atelier mémoire (PEPS Eureka) + Atelier sommeil+ Atelier nutrition Sur le territoire de la CA d'Hénin-Carvin : oCourrières : Atelier bien-vieillir (vitalité) + Atelier bien-être (CAP Bien-être) + Atelier nutrition Sur le territoire de la CA de Lens-Liévin : oHarnes : Conférence bien-vieillir + Atelier sommeil + Atelier bien-être (CAP Bien-être) + Atelier mobilité oSallumines : Atelier santé numérique + Parcours équilibre (la chute parlons-en et destination équilibre) + Atelier mobilité + Atelier bien-être Sur le territoire de la CC Sud Artois: oMez-en-Couture : Atelier mémoire (Stim co) + Atelier nutrition	33 550 €	Favorable	14 718 €	Annuel
DEPARTEMENTAL	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Siel Bleu	Bougeons bien et Mangions mieux !	Deuxième reconduction	Objectifs des séances APA : - Améliorer les capacités cardio-respiratoires - Reconditionner les seniors physiquement et psychologiquement pour une meilleure vie sociale - Récupérer de la fonctionnalité articulaire et musculaire - Contrôle postural et de l'équilibre - Reprise et optimisation de la marche : hauteur, longueur et précision du pas. - Reprise de la confiance en soi Objectifs des séances NutriSiel : - Apporter les connaissances nécessaires aux participants sur l'équilibre alimentaire - Informer les participants de leurs besoins spécifiques - Adopter de bonnes habitudes alimentaires	Programmes d'APA Séances Diététiques Bilan Educatif partagé en collectif Séances en visio	13 890 €	Favorable	13 890 €	Annuel
LENS HENIN	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Ville de Méricourt	Bien vieillir à Méricourt	1ère demande	Ouvrir les possibilités et les outils du bien vieillir Lutter contre l'isolement des seniors – développer l'accès aux équipements et aides des personnes âgées Développer les pratiques collectives des seniors et les accès et les découvertes en sports, arts, culture, loisirs collectifs Lutter contre la fracture numérique et favoriser l'accès large des seniors aux outils du numérique Développer les pratiques collectives visant à favoriser les repères en matière d'hygiène et santé Favoriser les pratiques coopératives et les engagements des seniors dans les activités qui les concernent	-Mise en place de navettes de transport collectif afin de faciliter les accès des seniors aux services et activités -Mettre en place des permanences et rencontres d'aide et appui à la détresse sociale et au risque d'isolement des seniors -Mise en place d'activités conviviales, de repas partagés, de moments festifs -Mise en place d'ateliers et actions arts, sports, culture (sophrologie, gym douce, diététique, ateliers « mémoire »...) -Mise en place de sortie culturelle et d'activités de loisirs seniors élaborées avec eux -Mise en place d'ateliers d'apprentissages informatiques et d'ateliers de prévention au numérique (protection piratage et des personnes) -Mise en place d'actions collectives qui favorisent l'engagement créatifs dans la vie de la commune	10 000 €	Favorable	7 834 €	Annuel
LENS HENIN	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	CCAS DE ROUVROY	SENIORS connecté.s	1ère demande	- Accéder aux nouvelles technologies - Accéder aux droits - Rompre l'isolement - Stimuler la mémoire - Créer du lien social - Préparer la retraite	Ateliers numériques accompagnés de visites de soutien aux domiciles, notamment lorsqu'il s'agit, par exemple, d'aider les participants à l'installation de matériel, de logiciels ou de comptes. Pendant la période ponctuelle par ces ateliers, la médiatrice numérique du CCAS se rendra, à la demande, chez les bénéficiaires afin de les accompagner aux domiciles dans la mise en place des outils numériques personnels. Acquisition de matériel permettant la découverte de l'outil numérique et les premières utilisations chez les utilisateurs novices. Accompagnement des personnes qui le souhaitent à sélectionner leur matériel en cas d'achat. Ateliers portés sur le jeu et la découverte. L'association Les amis de Mandela sera partenaire de l'action. Elle pourra offrir du matériel reconditionné aux participant.e.s dans le besoin. Une dernière séance, conviviale, construite avec les participant.e.s permettra la mise en avant des acquis du groupe.	8 103 €	Favorable	8 103 €	Annuel
LENS HENIN	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Centre Communal d'Action Social Sains en Gohelle	Forum "Prévention des accidents de la vie" pour les plus de 60 ans	1ère demande	-Lutter contre la perte d'autonomie -Favoriser le maintien à domicile -Aménager le cadre de vie / l'espace public/la mobilité -Travailler l'équilibre -Favoriser une alimentation équilibrée -Apprendre à repérer les risques	Mise en place d'un forum journée "Prévention des accidents de la vie pour les plus de 60 ans " autour de la prévention des chutes -stands d'information -Conférence avec Défi autonomie senior -Pratique et démonstration d'activité physique adaptée/mise en situation -Pièce de théâtre par la compagnie "la belle histoire" sur prévention des chutes + débat -Nouvelle technologie "senior connecté" avec Cap l'Avenir	2 371 €	Favorable	2 371 €	Annuel

Territoire	Axe de votre projet	Nom de l'organisme	Nom du projet	Statut de la demande	Les objectifs généraux	Description des actions	Montant de la subvention sollicitée auprès de la conférence (en euros)	Avis CDF	Budget proposé	Type de conventionnement
LENS HENIN	Axe 3 : Actions de prévention de la perte d'Autonomie SAD volet aide	DOMARTOIS	STIMULER LA MEMOIRE	1ère demande	Six services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) y compris DOMARTOIS se sont engagés en mai 2023 pour créer un "Pôle Ressource de Prévention de la Perte d'Autonomie et de Coopération". La finalité de ce Pôle Ressource est de favoriser le bien vieillir à domicile des personnes en perte d'autonomie résidant sur le territoire de Lens - Hénin en leur proposant un lieu et une offre d'activités variées, accessible et complémentaire, axée sur la santé, la prévention, le bien-être et la convivialité. Ce pôle aura pour vocation d'être un lieu d'échange, de soutien, d'orientation et de coordination entre les professionnels et aidants du service de l'autonomie. Le SAAD DOMARTOIS propose d'étendre son champ d'actions et porter son offre de prévention sur l'ensemble du territoire Lens - Hénin en coopération avec les SAAD engagés dans le projet collectif Pôle Ressource. L'objectif opérationnel des ateliers « stimulation de la mémoire » est de déployer auprès des bénéficiaires des cinq SAAD associés à son système partenaire qu'est DOMARTOIS, l'offre d'une activité adaptée aux seniors dans le cadre du projet ESPAS s'appuyant sur le retour d'expérience de l'action engagée pour la seconde année consécutive depuis septembre 2023. En 2024, l'offre de services du SAAD DOMARTOIS, entichée des actions de chacune des structures du collectif intégré au Pôle Ressource, pourra engager les phases de communication, d'information, et d'inscriptions aux séances organisées et animées par la psychologue de DOMARTOIS et/ou par nos intervenants extérieurs en coordination avec les acteurs engagés dans le pilotage du projet.	Le projet porté par le SAAD DOMARTOIS s'appuie sur son retour d'expérience du programme ESPAS de la GOHELLE dont les bénéficiaires sont en grande majorité ceux de ses activités de services à domicile et ceux adhérents et sympathisants de l'association DOMARTOIS qui regroupe plusieurs associations. Le projet porté par le Pôle Ressource, et l'action portée par le SAAD DOMARTOIS pour une offre d'ateliers « stimulation de la mémoire », sera proposée à l'ensemble des bénéficiaires des cinq autres structures à partir de mai 2024. <ul style="list-style-type: none"> Atelier « stimulation de la mémoire » programmée pour la rentrée de septembre 2024 pour une période de huit semaines. Chaque séance sera animée pour un groupe maximum de 10 seniors, d'autres ateliers pourront être ajoutés pour satisfaire la demande complémentaire. Rassemblement des seniors engagés durant l'année à ces ateliers pour un bilan du projet, l'amélioration à y apporter, la mise en place des nouvelles idées proposées. 4 ateliers par mois/ 10 personnes de septembre à juin. 	4 230 €	Favorable	4 230 €	Annuel
LENS HENIN	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Centre de Ressources Territorial Lens-Hénil / EHPAD Denise Delaby	Sensibilisation à la prévention de la dénutrition des seniors et des aidants - Ateliers Cuisine Mobile	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser le maintien du capital santé et de l'autonomie de la personne âgée Faire prendre conscience de sa responsabilité propre dans le maintien de sa santé Faire prendre conscience à la personne âgée de l'interaction entre la pratique d'une activité physique, l'équilibre alimentaire et la santé Rompre l'isolement des personnes âgées vivant seules à domicile et créer ou recréer du lien social Epauler les aidants dans la réalisation de repas avec les aidés 	L'EHPAD CRT Lens-Hénil pourra mettre à disposition la Cuisine Mobile et le matériel de cuisine pour la réalisation des ateliers. La Cuisine Mobile sera transportée via le véhicule du pôle médico-social du groupe AHNAC par un professionnel du CRT. Chaque atelier se déroulera de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> Lecture du menu Préparation du repas Apports théoriques : conseils, trucs et astuces, échanges, partages... Dressage de la table Dégustation du repas. 	11 391 €	Favorable	9 471 €	Annuel
LENS HENIN	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Association Hospitalière Nord Artois Clinique	5ème conférence de santé publique "Les clés du bien vieillir"	1ère demande	Dans la continuité de notre quatrième conférence de santé destinée au grand public, le groupe AHNAC en s'appuyant sur l'Hôpital de Riamont, pôle d'excellence en gériatrie et la CPIS Liévin Pays d'Artois souhaite prélever ce format de conférence. La fréquence de réalisation sera d'une fois pour les 1 an et demi (une conférence l'après midi à destination du grand public et une conférence le soir à destination des professionnels de santé du territoire). Ces actions collectives de prévention de la perte d'autonomie auront pour but de livrer à nouveau les clés du bien vieillir. Les thématiques de cette nouvelle conférence de santé publique seront à déterminer en fonction de l'analyse des questionnaires de satisfaction recueillies à l'issue de la conférence du 21 novembre 2023	<ul style="list-style-type: none"> Pour la conférence de l'après midi : <ul style="list-style-type: none"> 14h: accueil des premiers arrivants 14h-15h : première phase de visite des stands par le public 15h - 15h45 : début de la conférence de santé publique 15h45 - 16h30 : tour de table avec des professionnels de santé (gériatre, médecin de ville, pharmaciens, institutionnels...) afin de présenter les solutions d'accompagnement existantes sur le territoire, les prises en charges, les aides administratives ... (cette liste sera ajustée selon la thématique qui aura été retenue). 16h30 : fin du tour de table. Visite des stands par le public et petit café gourmand dans le hall de la salle Arc-en-Ciel 18h : fin de manifestation 	6 400 €	Favorable	678 €	Annuel
LENS HENIN	Axe 3 : Actions de prévention de la perte d'Autonomie SAD volet aide	ADSP de la GOHELLE	Activité Physique Adaptée du Pôle Ressource Lens-Hénil	1ère demande	La finalité de ce Pôle Ressource est de favoriser le bien vieillir à domicile des personnes en perte d'autonomie résidant sur le territoire de Lens - Hénil en leur proposant un lieu et une offre d'activités variées, accessible et complémentaire, axée sur la santé, la prévention, le bien-être et la convivialité. Être un lieu d'échange, de soutien, d'orientation et de coordination entre les professionnels et aidants au service de l'autonomie. S'appuyant à la fois, d'une part sur le retour d'expérience de la première année de lancement du projet ESPAS de la GOHELLE, et d'autre part, sur les travaux autour de la création du Pôle Ressource de Prévention de la Perte d'Autonomie et de Coopération, le SAAD ADSP de la GOHELLE propose d'étendre son champ d'actions et porter son offre de prévention sur l'ensemble du territoire Lens - Hénil en coopération avec les SAAD engagés dans le projet collectif Pôle Ressource.	Le projet porté par le Pôle Ressource, et l'action portée par le SAAD ADSP de la GOHELLE pour une offre d'Activité Physique Adaptée, sera proposée à l'ensemble des bénéficiaires des cinq autres structures à partir du mois de mai 2024. <ul style="list-style-type: none"> 1ère séance d'APA de septembre 2024 pour une période de huit semaines, pour un groupe maximum de 20 seniors, d'autres séances pourront être ajoutées pour satisfaire la demande complémentaire. 2ème discipline d'APA inspirée du tai-chi sera proposée à part ou en complément de l'activité physique normale mais pour un groupe de 10 à 12 seniors au maximum par séance. 3ème discipline sur la base de la danse collective ou l'APA de plein air (marche découverte, marche nordique, marche cardio-respiratoire ...). Entre les périodes scolaires et durant les vacances, une offre d'APA sera proposée sur les thèmes ludiques, comme le golf (en partenariat avec le parc départemental d'Ohain) le bowling, la boule lyonnaise, le javelot, le tir Programme qui se terminera avec le rassemblement des seniors engagés durant l'année aux APA pour un bilan du projet, l'amélioration à y apporter, la mise en place des nouvelles idées proposées. 	6 750 €	Favorable	6 681 €	Annuel
LENS HENIN	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	CCAS de Noyelles-Godault	INTER AGIR acte 3	1ère demande	I-Prévenir l'isolement et la perte d'autonomie des seniors II- Continuer à construire, de manière intergénérationnelle, de nouvelles formes de solidarités permettant à chacun, quel que soit son âge, de développer son pouvoir d'agir, de participer au développement de la vie sociale de la commune et encourager l'engagement citoyen	<ul style="list-style-type: none"> I-1) Actions : Mission des Bénévoles Repérants : visiter, informer, proposer (VIP) aller vers de nouveaux seniors isolés repérés par le CCAS. Visites au fil de l'eau selon les nouveaux seniors repérés. Puis visite à domicile en équipe de 2 bénévoles : Ecouter les besoins, proposer services et activités, réorienter, soutenir les animations. I-2) Ateliers collectifs : -ggm douce ; atelier d'écriture, réalisation d'un livret de recueil de souvenirs individuels et collectifs ; cafés numériques et atelier mémoire numérique avec l'outil "KAHOOT!" ; atelier mosaïque durable sur un élément urbain de la ville. -cafés rencontres ; Découverte de nouveaux lieux culturels de proximité (Arkéos et ORIONIS planétarium à Douai et Musée de la piscine à Roubaix) II-1) Actions : Poursuite des réunions d'équipe des bénévoles pour évaluer et professionnaliser le groupe par l'analyse de pratiques. Formation aux gestes qui sauvent ; Formation à l'animation d'ateliers d'art thérapie. 3 jours (18h) ; ou formation à la communication non violente ; Formation avec la Maison de l'autonomie pour monter en compétence sur les réponses adaptées aux seniors isolés. Formation à l'animation intergénérationnelle de jeux de société collaboratifs : II-2) associer les différentes générations pour faciliter les échanges de savoirs et d'expériences autour de nouvelles créations collectives. Actions : - Animation et développement du Repair Café ; Création et animation du vestiaire solidaire -Création du Collectif créatif et d'échanges de savoirs « les mouettes rieuses » ; Réalisation d'un podcast sur un thème d'actualité avec des ados et des seniors ; Toute autre initiative qui pourrait être exprimé par les participants ; Valorisation des réalisations collectives au cours de la semaine bleue et animations grand public au cours de ce temps fort II-3) Actions : Constituer et animer une instance participative seniors composée d'administrateurs du CCAS impliqués dans le projet, de seniors isolés, de bénévoles et de bénéficiaires des actions, pour : Piloter, Evaluer et Orienter le Projet Inter-Agir 	22 000 €	Favorable	22 000 €	Annuel
LENS HENIN	Axe 3 : Actions de prévention de la perte d'Autonomie SAD volet aide	Artaban	Les rendez-vous bien-être	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> Rompre l'isolement sociale en favorisant la rencontre entre pairs, Proposer des activités visant le "mieux-être" à domicile, Promouvoir la santé mentale par le biais des activités thérapeutiques proposées, Améliorer le bien-être globale de la personne âgée, Promouvoir l'estime de soi de la personne âgée, Préserver l'autonomie de la personne âgée par le renforcement de ses capacités physiques et mentales, Prévenir de la dépression, Impulser une dynamique territoriale sur le sujet de la personne âgée, Mutualiser avec nos partenaires et ainsi faire vivre le pôle ressource. 	-Ateliers collectifs assurement la rencontre des personnes âgées du territoire de Lens-Liévin. Ces derniers se dérouleront sur trois communes identifiées afin de faire bénéficier un maximum de personnes. Une récurrence sera instaurée en vue de pérenniser des « rendez-vous bien-être » et donner un repère dans le temps aux personnes âgées. La finalité étant que les personnes âgées puissent sortir de chez elle, aller à la rencontre d'autres personnes, bénéficier d'ateliers bien-être sur une fréquence soutenue > 1 atelier tous les 10 jours par commune: art-thérapie, socio-esthétisme, sophrologie, yoga du rire, automassages, méditation animale et théâtre thérapeutique.	20 153 €	Favorable	19 805 €	Annuel

Territoire	Axe de votre projet	Nom de l'organisme	Nom du projet	Statut de la demande	Les objectifs généraux	Description des actions	Montant de la subvention sollicitée auprès de la conférence (en euros)	Avis CDF	Budget proposé	Type de conventionnement
LENS HENIN	Axe 3 : Actions de prévention de la perte d'autonomie SAD volet aide	Arabab	Les Briquets de Confiance	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> -Préserver et transmettre le patrimoine culinaire du Bassin Minier, -Renforcer les relations intergénérationnelles, -Stimuler la mémoire des personnes âgées, -Retrouver le plaisir de manger et de se réunir, -Promouvoir un mode d'alimentation sain et équilibré à travers des recettes traditionnelles, -Encourager la consommation d'aliments de saison et locaux, -Co produire un livre de recettes de cuisine qui servira de référence culturelle, -Rompre l'isolement et favoriser la rencontre et le partage entre pairs, -Promouvoir et valoriser le bassin minier à travers sa gastronomie et son Histoire. 	<p>Ce projet se décompose en deux temps interdépendants : une 1ère partie composée d'entretiens individuels et une 2nd partie qui traite de l'instauration d'ateliers collectifs. Dans un 1er temps, un repérage de personnes âgées de plus de 60 ans en situation d'isolement, à domicile, sera effectué par le service d'aide et d'accompagnement à domicile arabab. Ensuite, interviendront donc les jeunes services civiques de l'organisme Réseau de Confiance qui traitent de la rencontre de ces personnes : un 1er contact visera à créer un lien de confiance solide et indispensable à la poursuite de notre projet. Les services civiques auront pour mission de recueillir les recettes de cuisine partagées par les personnes âgées : recettes de cuisine de leur jeunesse, signature du patrimoine culinaire du bassin minier. A partir de ces différents partages, nous prévoyons la réalisation d'un livrable : un livre de cuisine. Ce livre sera édité et imprimé grâce aux services d'une imprimerie. L'infographie sera travaillée par les services civiques. Une petite quantité de livres sera éditée et imprimée afin que les personnes âgées ayant participé au projet puissent conserver un trace et poursuivre cette volonté de « transmettre » à leurs enfants, petits-enfants... Dans un second temps, nous prévoyons la tenue d'ateliers collectifs de cuisine. Les personnes âgées et services civiques se retrouveront le temps du midi pour cuisiner ensemble les recettes du livre de cuisine et déjeuner ensemble.</p>	6 172 €	Favorable	5 732 €	Annuel
LENS HENIN	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	UNION REGIONALE MUTUALITE FRANCAISE HAUTS DE FRANCE-NORD PAS DE CALAIS PICARDIE	Balades santé	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - Informer et sensibiliser les séniors aux changements physiologiques et psychologique liés à l'avancée en âge - Favoriser le lien social et l'échange chez les séniors à travers une thématique propre à chaque balade - Favoriser la pratique d'une activité de plein air par les séniors 	<p>« Balades santé » est un projet basé sur le guide fil de la balade s'associant à différentes thématiques de prévention de la perte d'autonomie. Chaque balade santé proposera aux participants un débat-santé suivi d'une balade sur la thématique.</p> <p>Les séances ont été pensées pour proposer aux participants des solutions gratuites et des conseils reproductibles. Les trois séances se dérouleront sur la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin. Chaque balade sera accueillie sur une communes différentes.</p> <p>La séance sur le bien-être sera coanimée par une chargée de prévention santé, une psychologue et une naturopathe: Présentation de la séance; Débat-santé: M'apaiser l'esprit et être serein.e ma vie; Balade Méditative; Convivialité.</p> <p>La séance sur l'alimentation sera coanimée par une chargée de prévention, une diététicienne et une naturopathe: Présentation de la séance; Débat-santé: Adapter l'alimentation à mes besoins et à mon plaisir; Balade Botanique; Atelier dégustation.</p> <p>La séance sur l'activité physique adaptée sera coanimée par une chargée de prévention et 2 éducateurs médico-sportifs: Présentation de la séance; Débat-santé: Comprendre les bienfaits de l'activité physique adaptée; Balade santé; Convivialité.</p>	5 400 €	Favorable	1 728 €	Annuel
LENS HENIN	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Mairie de Montigny-en-Gohelle	Viellir ... C'est vivre !	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> Thématique 1 : Lutte contre l'isolement - A) Favoriser l'inclusion par le numérique - B) Faciliter les échanges et les rencontres Thématique 2 : Développer le bien-être et l'estime de soi - C) Favoriser le maintien des capacités physiques et intellectuelles des séniors pour préserver leur capital santé - D) Favoriser le bien-être par le renforcement de l'estime de soi 	<p>Le projet se déroulera de septembre 2024 à juin 2025 par la mise en place de divers ateliers hebdomadaires ou mensuels, d'actions ponctuelles annuelles ou sous forme de stage avec des sessions de plusieurs semaines.</p> <ul style="list-style-type: none"> * Ateliers hebdomadaires : ateliers d'activités physiques : stretching/yoga, gym équilibre mémoire * Ateliers bimensuels : atelier "Restons jeunes", atelier cuisine atelier entre générations; * Ateliers mensuels: atelier socio-esthétique; atelier conseil en image; sorties culturelles * Atelier bimestriel: Café des séniors : espace d'échanges autour de thématiques variées (droit, santé, numérique...) * Actions ponctuelles: Forum des séniors : jeudi 3 octobre 2024 dans le cadre de la semaine bleue réunissant tous les acteurs pour répondre aux questions et apporter des réponses auprès des séniors et leurs familles - Initiation au numérique sur une période de 10 semaines - Clôture du projet en juin pour faire le bilan de l'année 	10 000 €	Favorable	10 000 €	Annuel
LENS HENIN	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	NEOSILVER	Projet de prévention Neosilver x Libercourt / Atelier "Mémoire et stimulation cognitive"	1ère demande	<p>La stimulation mémoire ou stimulation cognitive désigne la sollicitation méthodique de facteurs cognitifs et psychosociaux et qui contribue à préserver la plasticité cérébrale : elle s'inscrit dans le cadre d'une approche pédagogique globale (cognitive, psychologique et sociale).</p> <p>Notre atelier "Mémoire et stimulation cognitive" vise à donner aux participants des techniques et astuces pour travailler et entretenir sa mémoire au quotidien, comme un muscle, "sans efforts et sans en avoir l'air". Il a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Sensibiliser aux comportements quotidiens à adopter pour stimuler et entretenir ses fonctions cognitives et ainsi préserver leur qualité de vie ; * Permettre aux participants de comprendre comment fonctionne la mémoire et les fonctions cognitives dans leur ensemble ; * Favoriser la convivialité et le partage d'expériences, rompre l'isolement et développer la création et le maintien du lien social de proximité ; * Favoriser l'estime et la confiance en soi en dédramatisant les pertes courantes de mémoire liées à l'âge et en permettant aux participants d'être rassuré, de (re)prendre confiance en eux et d'oser davantage ; * Sensibiliser à l'importance de suivre un parcours de prévention global en s'inscrivant à des ateliers thématiques ; * Si besoin, orienter les personnes vers les structures dédiées au vu de certains signaux. 	<p>Mettre en place un atelier "Mémoire et stimulation cognitive" à destination d'un public de seniors autonomes (GIR 5-6 ou non-girés) ne présentant pas de troubles cognitifs diagnostiqués. Ces seniors résident à leur domicile. Cet atelier permettrait ainsi à un groupe de 10 à 15 bénéficiaires de participer en présentiel à 12 séances hebdomadaires de 1h30.</p> <p>Cet atelier propose des exercices adaptés à chaque participant, qui viennent stimuler les différents types de mémoire existant : à court terme, à long terme et explicite (sémantique, épisodique), implicite (procédurale, perceptive). Ces sessions mettent l'accent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Le partage de bonnes pratiques, de "trucs et astuces", de bons plans et bonnes idées... venant à la fois des échanges et expériences des participants, et de l'intervenant et des éventuels intervenants externes. * La possibilité d'aller plus loin grâce à la mise à disposition d'une bibliothèque de ressources : podcasts, vidéos, films, lectures, activités... sur le domaine général du bien vieillir 	3 138 €	Favorable	7 049 €	Annuel
LENS HENIN	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	NEOSILVER	Projet de prévention Neosilver x Libercourt / Atelier "Mémo Mouv"	2ème demande	<p>Les recherches démontrent que l'entretien régulier du corps et de l'esprit favorisent un meilleur état de santé. Tout comme le corps a besoin d'exercices physiques variés pour rester en forme, le développement psychomoteur nécessite une stimulation diversifiée, incluant les aspects moteurs, sensoriels et cognitifs.</p> <p>Cet atelier vise à offrir aux participants des outils pratiques et des méthodes ludiques pour travailler et entretenir leur santé au quotidien, de manière naturelle et sans contrainte. L'approche interactive et biocyclante de cet atelier repose sur des activités stimulantes qui permettent aux participants de renforcer leur coordination, leur équilibre, leur motricité fine et leur cognition.</p>	<p>Neosilver et la ville de Libercourt souhaitent mettre en place un atelier "Mémo Mouv" à destination d'un public de seniors autonomes (GIR 5-6 ou non-girés) ne présentant pas de troubles cognitifs diagnostiqués. Ces seniors résident à leur domicile. Cet atelier permettrait ainsi à un groupe de 10 à 15 bénéficiaires de participer en présentiel à 6 séances hebdomadaires de 1h30. Les séances sont conçues comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Séance 1 - Evaluer ses aptitudes et se mettre en mouvement Séance 2 - Coordination et stabilité Séance 3 - Muscler ses neurones et ses sens Séance 4 - Se repérer dans l'espace Séance 5 - À plusieurs, nous sommes plus forts ! Séance 6 - Lier mémoire et équilibre 	1 809 €	Favorable		Annuel

Territoire	Axe de votre projet	Nom de l'organisme	Nom du projet	Statut de la demande	Les objectifs généraux	Description des actions	Montant de la subvention sollicitée auprès de la conférence (en euros)	Avis CDF	Budget proposé	Type de conventionnement
LENS HENIN	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Association des Centres Sociaux de Mazingarbe	Bien vieillir dans les centres sociaux de Mazingarbe	1ère demande	I - Permettre aux seniors de se maintenir en bonne santé, en facilitant une alimentation saine et variée et en proposant des activités physiques et intellectuelles adaptées II - Favoriser le bien-être, l'estime de soi, et lutter contre la perte d'autonomie des seniors III - Affiner la connaissance du public et projeter de nouvelles formes d'actions pour les années à venir	A partir de septembre 2024, mise en place avec les publics que nous accueillons déjà tout en poursuivant la communication et la sensibilisation des publics qui restent en retrait les actions suivantes : - sur la santé : - mise en place d'activités physiques hebdomadaires : 2 ateliers gym douce + 1 séance de marche/semaine dans chaque centre social+ 1séance d'aquagym/mois pour tous - en alternance dans les deux centres sociaux : des ateliers cuisines orientés rencontre/lien social+ 1 repas préparé par une "brigade seniors" avec dégustation ouverte à d'autres personnes à prix très attractif - un atelier diététique, 1s/mois, avec un intervenant spécialisé - 2 ateliers mémoire/mois, animés par un professionnel du centre social - sur le bien-être, l'estime de soi, et la lutte contre la perte d'autonomie : -2s/semaine, dans chaque centre social, des ateliers ouverts et libres pour pratiquer la couture, le tricot, jouer à des jeux de société ou tout simplement discuter et rencontrer d'autres personnes - 5 sorties dédiées aux seniors dans l'année : sorties culturelles, cinéma, sorties nature - au lancement et à la fin du projet : un temps fort - 1 atelier sophrologie + 1 atelier esthétique/mois dans chaque centre social+ 1 atelier /mois, de confection de produits d'hygiène et de beauté fait maison dans chaque centre social - 1 atelier informatique +1 atelier tablette par semaine dans chaque centre social - une possibilité d'accompagnement aux démarches à tout moment, par nos travailleurs sociaux - sur la connaissance des publics et la projection de nouvelles formes d'actions pour les années à venir : en lien avec les partenaires: affiner la connaissance des publics pour mieux déterminer les besoins et les bonnes façons d'y répondre, notamment pour les personnes les plus isolées et les moins en capacité de se déplacer + constitution, avant la fin de la première année du projet, d'un collectif "seniors solidaires": inventer de nouvelles façons de faire pour créer, maintenir et entretenir le lien avec les personnes les plus fragilisées.	38 188 €	Favorable	29 649 €	Annuel
LENS HENIN	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	VILLE DE GRENAY	Le maintien de l'autonomie vecteur de mieux vivre ensemble	Deuxième reconduction	Poursuivre et développer les objectifs initiaux. Renforcer le lien social et la participation locale. Permettre de retrouver du lien social et de l'accès aux services par le biais de la navette.	Le projet s'articule autour des sessions d'informations collectives adaptées au public (forums, conférences,...) et se complètent sous formes d'ateliers collectifs pratiques et de temps forts festif	21 170 €	Favorable	18 023 €	Annuel
LENS HENIN	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	MAIRIE DE ANGRES	VILL'AGES	Deuxième reconduction	Améliorer la santé du public sénior des Quartier Politique Ville. Favoriser l'inclusion numérique et l'accès au droit. Développer l'insertion sociale en luttant contre l'isolement et contre la perte d'autonomie.	Atelier estime de soi Atelier coaching Sorties culturelles	6 044 €	Favorable	4 571 €	Annuel
LENS HENIN	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Mairie de Noyelles sous Lens	Reinventons le bien vivre ensemble à Noyelles-sous-Lens	Deuxième reconduction	encourager les actions hors les murs veiller à réduire la fracture numérique instaurer une écoute active	ateliers gym douce, cuisine des seniors, ateliers mémoire sont des ateliers inscrits dans la plaquette et sont un socle permanent qui réunit plus de 60 seniors sur l'ensemble de ces activités... Les ateliers sont avant tout un prétexte pour échanger avec les seniors et entendre leur demande, difficultés, freins... Les ateliers veille sociale et numérique mis en place depuis septembre permettront d'être dans les quartiers, au plus proche des habitants pour faire la liaison quand eela est nécessaire avec d'autres partenaires ou services. Mais cette action permettra de créer du lien avec les plus isolés et souffrant de grande solitude pour ensuite les accompagner vers des ateliers plus pérennes. Cette veille permettra également de faciliter et de soulager la notion du numérique (chèque énergie, impôts,...) pour les dégoûtés du numérique Des ateliers dits ponctuels seront mis en place selon les besoins repérés sur les champs de la santé communautaire, semaine bleue, repas solidaire. Cette action seront coordonnées par le comité seniors	3 312 €	Favorable	3 112 €	Annuel
LENS HENIN	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Centre Communal d'Action Sociales d'Annay	Demain, toujours mieux pour nos seniors	1ère reconduction	Favoriser le bien être et l'estime de soi. Développer la condition physique, la maîtrise de soi, la gestuelle, ainsi que la concentration, l'écoute, le partage, l'aide et la solidarité. Partager de grands moments sportifs et culturels avec les annaysiens de tous âges et de toutes conditions (porteurs de handicaps). Mieux comprendre la douleur pour la soulager.	Atelier nutrition. Atelier gym/douce équilibre. Atelier stimulation de la mémoire par le chant. Atelier BOCCIA. Atelier peinture.	16 624 €		6 085 €	Pluriannuel
LENS HENIN	Axe 3 : Actions de prévention de la perte d'Autonomie SAD volet aide	CCAS Carvin- Espace Services Seniors	Rompres l'isolement par l'estime de soi	1ère reconduction	- Estime de soi : Améliorer l'estime que les usagers ont d'eux-mêmes, facteur d'isolement et de dépression. - Prévention des chutes : Réduire les blessures, les hospitalisations liés aux chutes - Prévention des chutes : Réduire les risques psychologiques liés aux chutes (traumatismes) - Transversal : Entretenir les fonctions cognitives et motrices, ayant un effet bénéfique sur la santé des seniors.	Estime de soi : Ateliers collectifs socio esthétiques en partenariat avec un ou une professionnel(le) de l'estime de soi : - Atelier de pratiques psychocorporelles favorisant un équilibre entre le corps, le mental et les émotions, - Atelier socioesthétiques favorisant une image perçue de soi améliorée Estime de soi : Ateliers cuisine diététique, autour d'une alimentation saine et adaptée à nos publics évitant les carences et l'exposition aux risques d'obésité. Prévention des chutes : Ateliers de prévention en partenariat avec un professionnel du sport pour seniors favorisant le maintien de la motricité de l'usager.	17 825 €	Favorable	10 963 €	Pluriannuel
LENS HENIN	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Centre Communal d'Action Social	"Etre vieux, c'est être jeune depuis plus longtemps que les autres " de P.Geluck	2ème reconduction	-Prévenir le risque de chute -Sensibiliser les personnes à l'équilibre alimentaire -Préserver son capital santé et son bien-être -Stimuler sa mémoire et contribuer à préserver ses facultés intellectuelles	Atelier mémoire : 30 séances de 2h Atelier yoga : 32 séances de 1h Atelier Jouons ensemble: 30 séances de 2h30 Atelier Sophrologie:27 séances de 1h Atelier Culinair:10 séances de 4h Atelier activité physique:2 X 43 séances + 10 marche de + 34 danse en ligne Atelier à thème:10 séances de 1h (respiration),4séances de 2h (alimentation),5 séances de 2h (bien vieillir),4 séances de 2h (cyber arnaque) et 1 à 2 conférence café Alzheimer; besoin de souffler, de discuter, de comprendre.	19 550 €	Favorable	19 550 €	Pluriannuel
LENS HENIN	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Centre Communal d'Action Sociale de Libercourt	Bien vieillir à Libercourt	2ème reconduction	Aider les personnes de plus de 60 ans à composer avec les changements physiologiques liés au vieillissement Favoriser le bien-être des seniors au travers d'actions variées Améliorer la santé des seniors par la modification des comportements et l'acquisition de connaissances Prolonger l'autonomie des seniors par des actions préventives adaptées.	SEANCES DE SOPHROLOGIE : 20 séances ATELIERS CULINAIRES : 20 ateliers à raison de deux par mois environ ATELIERS SOCIO – ESTHETIQUE : 2 ateliers collectifs par mois sur 11 mois ATELIERS « PROMOUVOIR UN SOMMEIL DE QUALITE » Atelier iatrogenie Atelier sérénité au volant	6 638 €	Favorable	6 638 €	Pluriannuel
LENS HENIN	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	MAIRIE DE BULLY LES MINES	PROJET PARTAGES	2ème reconduction	Lutter contre l'isolement Prévenir les pertes d'autonomie et les risques liés à la santé et à la vieillesse Renforcer les liens sociaux Favoriser les relations intergénérationnelles Lutter contre la dépression des personnes âgées Améliorer le cadre de vie des seniors	LUNDIGYM DOUCE / JEUX DE MOTRICITE /MARCHÉ /MARDIGYM DOUCE / JEUX DE MOTRICITE toutes les semaines Ateliers Bien-Etre (Marché Méditative / Yin Yoga ou Yoga MERCREDIATELIERS JARDINAGES Animation en Intergénérationnel JEUDICAFES PARTAGES Chaque semaine, avec un temps fort le premier jeudi du mois (foto musical, atelier culinaire, LOTO, Quiz, kanoé ...).]	7 331 €	Favorable	7 331 €	Pluriannuel
LENS HENIN	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	CCAS De Vendin le Vieil	BIEN DEDANS	2ème reconduction	-Développer le bien vieillir à la maison et sur le territoire communal -Favoriser et préserver le maintien de l'autonomie des seniors. -Encourager et renforcer l'estime de soi comme vecteur de santé. -Offrir un espace de vie inclusif, sécurisant et intergénérationnel à la population seniors. -Permettre à tous, et particulièrement au public seniors en difficulté, d'être force de proposition et de s'investir de manière ponctuelle et/ou récurrente dans le projet.	Le projet allie information, dépistage, activité physique, stimulation cérébrale, échanges, moments conviviaux où chacun pourra s'inscrire en fonction de ses besoins et ses carences afin de repousser l'arrivée de la dépendance et maintenir son autonomie.	13 800 €	Favorable	13 800 €	Pluriannuel

Territoire	Axe de votre projet	Nom de l'organisme	Nom du projet	Statut de la demande	Les objectifs généraux	Description des actions	Montant de la subvention sollicitée auprès de la conférence (en euros)	Avis CDF	Budget proposé	Type de conventionnement
LENS HENIN	Axe 3	ADSP de la GOHELLE	Activité Physique Adaptée du Pôle Ressource (ESPAS de la Gohelle)	Deuxième reconduction	Le Comité de Pilotage doit conforter son opérabilité, être et rester opérationnelle dans la durée et dans l'efficacité, développer et enrichir son offre de préventions, repérer les seniors les plus isolés pour les convaincre de s'engager dans un des programmes de prévention pour préserver leur autonomie. Le COPIL doit intégrer une démarche qualité avec la mise en place d'une boucle d'amélioration continue qui s'appuie sur la mesure de satisfactions de l'offre de prévention portée par le projet. Le COPIL doit également développer le partenariat et la coopération, en particulier avec les acteurs de son domaine d'activité présents sur les territoires des actions portées dans l'offre de prévention du projet ESPAS.	Les actions d'information, de communication, de portage de l'offre de prévention, seront inscrites dans toutes les occasions pour le faire : les manifestations populaires, sportives ou festives, les forums, les rassemblements, les rencontres annuelles (semaines bleues...). L'utilisation des réseaux sociaux devra être opérationnelle, son utilisation et sa maintenance assurée durant tout ce nouvel exercice avec une mission d'ajustement pour la performance. La reconduction devra permettre de fidéliser les bénéficiaires engagés dans le premier exercice, de rester et continuer à suivre leur parcours de prévention afin de maintenir leur autonomie dans la durée. La reconduction se fera avec l'appui et le témoignage des seniors du premier exercice afin de développer le nombre de groupe, le nombre de programmes, le nombre de bénéficiaires. La reconduction devra permettre également d'élargir la cible des seniors candidats à l'engagement dans les programmes, en allant porter l'offre de prévention dans d'autres communes, en particulier les plus éloignées, les plus isolées, avec une offre complémentaire pour la mobilité, une action à nommer et déployer. Pour assurer le développement de l'action, nous solliciterons les animateurs de l'organisme Siel Bleu pour renforcer les équipes de l'UFOLEP. Une convention est en cours d'instruction pour une proposition de signature.	8 000 €	Défavorable. La Conférence des financeurs n'a pas retenu votre projet et invite le porteur à se rapprocher des chargés de prévention du territoire de la Maison de l'Autonomie du territoire concerné afin d'affiner la mise en place du projet, en vue d'un éventuel prochain dépôt.	0 €	
LENS HENIN, ARTOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Espace Mobilité de l'Artois	Mobilité dorée	1ère demande	Notre projet réside dans la notion de mobilité. Le vieillissement naturel et les éventuelles affections médicales peuvent altérer la mobilité. Or, une mobilité réduite constitue un frein pour la dignité et la santé des personnes. Pour nous, la mobilité est un pilier essentiel qui garantit la qualité de vie. Notre objectif est de réaliser un diagnostic collectif de mobilité. Cette démarche est essentielle pour susciter l'adhésion des seniors, pour les inciter à s'investir dans les ateliers qui correspondent à leurs besoins et préférences, et qui permettra de renforcer l'estime de soi et de favoriser les liens sociaux. Dans cette approche, nous mettons un point d'honneur à laisser le choix aux personnes pour éviter de les enfermer dans un schéma préétabli.	Notre projet consiste à proposer des ateliers et à les associer pour garder une logique sur la thématique abordée. Atelier échange sur les pratiques et les offres du territoire Atelier Ergothérapie Atelier Yoga Atelier remise en selle - Atelier groupe de marche * Atelier prévention sécurité piétonne Atelier prévention sécurité routière Atelier immersif : explorer divers environnements à l'aide de casques VR dans un cadre sécurisé, pour encourager les participants à expérimenter les transports en commun et à s'essayer au covoiturage.	68 316 €	Défavorable. La Conférence des financeurs invite le porteur à se rapprocher des chargés de prévention des Maisons de l'Autonomie des territoires afin d'affiner le projet en vue de déposer un nouveau projet sur le prochain appel à candidature. La Conférence des financeurs conseille au porteur de déposer un nouveau projet au niveau territorial et non départemental.	0 €	
LENS HENIN, ARTOIS, DEPARTEMENTAL	Axe 3 : Actions de prévention de la perte d'Autonomie SAD volet aide	SPASAD FILIÉRIS	Référent prévention dénutrition	1ère demande	Diminution du nombre d'hospitalisations faisant suite à des chutes, Maintenir à domicile en réponse aux souhaits des patients / usagers accompagnés	1. Formation des volontaires aides à domicile (x15) par le biais d'un nutritionniste spécialisé en gériatrie. Seront présentés les outils de mesures et de repérage, des notions nutritionnelles en réponses à des régimes alimentaires 2. Création d'une grille d'évaluation 3. Temps dédié, 5 heures par mois et par "réfèrent prévention dénutrition", dans l'objectif de pouvoir se présenter au domicile des bénéficiaires dès que l'une aide à domicile et sollicitation du chargé de secteur, mais aussi pour promouvoir la prévention de cette action auprès de l'ensemble des bénéficiaires de plus de 60 ans 4. Alertar le nutritionniste qui aura à charge d'effectuer un bilan complet, et mettre en place une stratégie de prise en charge en cas de dénutrition 5. De manière trimestrielle, mise en place d'ateliers de 3 heures pour les aidants et les aidés (professionnels ou aidant familial) dans l'objectif de promouvoir les risques liés à la dénutrition à savoir, les chutes. D'autant que 10 professionnels ont suivi la formation ETP (éducation thérapeutique du patient). Les ateliers pourront être animés au sein des établissements FILIÉRIS du Pas de Calais	17 400 €	Favorable	17 400 €	Annuel
MONTREUILLOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Où sont mes clefs ?	La Maison de la Mémoire	1ère demande	L'objectif principal de l'association "Où sont mes clefs ?" est de prévenir la perte d'autonomie, mais, également de rompre l'isolement social.	-Atelier de stimulation cognitive en groupe avec une ergothérapeute. -Atelier avec un art-thérapeute (Artistique, atelier du rire et musicothérapie) -Atelier avec les bénévoles. -Temps conviviaux avec les aidés, échanges -Ecoute, orientation vers les bons interlocuteurs et accompagnement dans leurs souffrances psychologiques. Mise en place d'une permanence 5 jours sur 7 Mise en place d'ateliers mémoire en groupe (stimulation). Adapter la mobilité pour les personnes n'ayant aucune possibilité de venir d'eux même.	12 194 €	Favorable	12 194 €	Annuel
MONTREUILLOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	LA MAISON DES FAISEURS	Un Tiers-Lieu participatif et solidaire au service de la participation citoyenne et du collectif pour les + de 60 ans	1ère demande	ACTION 1 Les Soirées "Culture" : La force du partage - Permettre la rencontre et le lien social par le lien intergénérationnel, la mixité socio-culturelle mais aussi la convivialité, le rire et le respect. - Offrir des espaces de partage bienveillants et sans jugement. - Favoriser l'accès à la culture pour tous - Permettre à chacun de prendre confiance par l'expression de ses talents. - Enrichir, diversifier et rendre accessible l'offre culturelle (levés des freins, tarification consciente et proximité territoriale). ACTION 2 Les après-midi "Goûter/Karaoke" : L'expression par la chanson Favoriser l'expression - Favoriser l'estime de soi, la confiance en soi. - Aspect convivial, égayé le quotidien et instaurer des moments de plaisir. - Stimuler des capacités cognitives (renouer avec des souvenirs, travail de la mémoire) - Favoriser l'autonomie. ACTION 3 Les Sorties "Balades Nature" : La marche, un espace de bien-être - Favoriser le bien-être corporel par l'activité physique - Se dépasser physiquement et mentalement (un aspect thérapeutique) - Se recueillir sur des choses simples - Faire des rencontres. - S'appuyer sur le collectif pour réaliser ce que l'on n'oserait pas faire seul.	Action 1 : Les Soirées "Culture" Une séance culture par semaine. Par exemple : Un dîner à la bougie, avec un concert de JAZZ pour les personnes voulant un moment calme et permettant d'échanger. - Un concert street food, plus dynamique et festif. - Une pièce de théâtre, pour les personnes aimant l'expression scénique. - Une scène ouverte, impulsant les talents des habitants etc.... Action 2 : Les Après-midi "Goûter/Karaoke" Deux fois par mois pour une activité de lien social sur la base de Goûters-Karaoke. Un goûter offert pour la partie convivialité et un accueil chaleureux sera mis en place. Les participants pourront chanter, choisir librement leurs chansons avec autonomie. Un salaire de l'association sera disponible pour accueillir et animer l'activité. Action 3 : Les Sorties "Balades Nature" 2 marches par semaine + grandes randonnées en demi-journée sur le week-end ou jours fériés et nous prévoyons des événements "spéciaux" pour vivre de la convivialité et faire connaître notre activité. La sortie "Balade Nature" est encadrée par un animateur diplômé qui s'adapte au niveau de chacun et pour créer une dynamique collective.	12 854 €	Favorable	12 854 €	Annuel
MONTREUILLOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Commune de Berck-sur-Mer	Les rendez-vous "Chauffe citron"	1ère demande	A. Stimuler les capacités cognitives B. Contribuer au développement personnel C. Renforcer et entretenir le lien social	Le dispositif repose sur un atelier de 24 séances animées à l'aide d'un diaporama projeté sur grand écran. Chaque rendez-vous propose un programme original autour de la curiosité, du jeu et de la mémoire. Les séances sont interactives, conviviales et collaboratives. Grâce au dispositif de projection interactive en présence d'un animateur, les rendez-vous sont accessibles aux personnes présentant des déficits récents ou anciens : Auditif, visuel, physique. Chaque atelier peut aller jusqu'à 15 participants. Plusieurs sujets intergénérationnels sont prévus. La programmation d'une ou plusieurs séances intergénérationnelles sera réalisée en partenariat avec les différents pôles du Centre Social (Adultes/séniors - Familles - Jeunes) Les rendez-vous Chauffe citron reposent sur la stimulation de la curiosité. L'approche ludique et culturelle permettent d'attirer un public joueur, amateur de bonne humeur ou tout simplement friand de découverte, et de proposer ainsi l'action aussi aux personnes moins réceptives aux messages traditionnels de prévention. -Organisation pendant les périodes de vacances scolaires, des ateliers intergénérationnels, qui permettent de mettre en place des temps grands-parents/petits-enfants. - Organisation ponctuelle des sorties culturelles en lien avec les ateliers "Chauffe citron"	2 652 €	Favorable	2 652 €	Annuel
MONTREUILLOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Association de promotion de l'activité physique - Sport Santé de Maritime (APAP-SSM)	Sensibilisation et promotion de l'activité physique	1ère demande	L'objectif de ce projet est de sensibiliser et de faire découvrir aux personnes âgées différentes activités physiques pour aboutir à une pratique régulière. Les activités proposées sont choisies en fonction de l'offre disponible sur le territoire.	Les actions sont des ateliers d'activités physiques adaptées. Ces ateliers sont assurés par des enseignants en activité physique adaptée (EAPA). Les EAPA proposent des activités physiques adaptées aux personnes âgées dans un objectif de promouvoir l'activité physique et faire connaître l'offre sportive sur le territoire. Pour chaque cycle, un groupe de 8 personnes bénéficie de 6 séances d'1h30. Les activités intérieures sont proposées dans l'enceinte de l'Hôpital Maritime de Berck. Des activités de pleine nature sont également proposées. Marche nordique, aquagym, pilate, renforcement musculaire, stretching, circuit training, randonnée, gym collective, gym douce, parcours d'équilibre, tir à l'arc, sarbacane...	3 450 €	Favorable	3 201 €	Annuel

Territoire	Axe de votre projet	Nom de l'organisme	Nom du projet	Statut de la demande	Les objectifs généraux	Description des actions	Montant de la subvention sollicitée auprès de la conférence (en euros)	Avis CDF	Budget proposé	Type de conventionnement
MONTREUILLOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Centre Intercommunal d'Action Sociale des 7 vallées	Bien Vieillir en 7 Vallées	1ère demande	<ol style="list-style-type: none"> Lutter contre l'isolement Favoriser le maintien et/ou le retour à l'autonomie Maintenir et /ou recréer du lien social Favoriser le bien être Agir sur la prévention santé Favoriser l'inclusion numérique Favoriser la mise en réseau des partenaires des activités pour alimenter le diagnostic de territoire et les impliquer dans le projet Rendre les bénéficiaires acteur de leur retraite 	<p>THEMATIQUES « ALIMENTATION » Atelier 1 : le petit déjeuner :Date : 13 février 2025 Atelier 2 : l'équilibre alimentaire: Date : 18 mars 2025 Atelier 3 : alimentation et plaisir des sens: Date : 27 mars 2025</p> <p>THEMATIQUES « CREATIVITE ARTISTIQUE » ATELIER 4 : création d'objets à partir de matériaux recyclés : 23 septembre 2024; 24 octobre 2024; 03 octobre 2024; 31 octobre 2024; 6 février 2025; 20 février 2025; 10 avril 2025 ATELIER 5 : création d'objets vannerie : 26 septembre 2024; 20 novembre 2024; 4 décembre 2024; 12 mars 2025; 14 mai 2025</p> <p>THEMATIQUES « ACTIVITES SPORTIVES ADAPTEES » ATELIER 6 : équilibre : 4, 12 et 19 septembre 2024 (une séance par micro territoire) ATELIER 7 : stretching : 3, 10 et 17 octobre 2024 (une séance par micro territoire) ATELIER 8 : Coordination: 7, 14 et 21 novembre 2024 (une séance par micro territoire) ATELIER 9 : cardio-mémoire: 5,12 et 19 décembre 2024 (une séance par micro territoire) ATELIER 10 : destérité : 9, 16 et 23 janvier 2025 (une séance par micro territoire) ATELIER 11 : activités ludiques d'habileté : 6, 20 et 27 février 2025 (une séance par micro territoire) ATELIER 12 : marche: 6, 13 et 20 mars 2025 (une séance par micro territoire); 3, 10 et 24 juillet (une séance par micro territoire) ATELIER 13 : remise en selle: 3, 17 et 24 avril 2025 (une séance par micro territoire); 27 mai 2025 (événement national mai à vélo); 7, 14 et 28 août 2025 (une séance par micro territoire) ATELIER 14 : activités de loisirs de précision (jeux de tirs (arc, carabine, flechettes...); 15 et 22 mai 2025 ATELIER 15 : gem nature (-découverte du tralfit; découverte de jeux d'orientation; travail cardiopulmonaire via la marche et les exercices de tralfit); 5, 12, 19 et 26 juin 2025</p>	6 873 €	Favorable	6 873 €	Annuel
MONTREUILLOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Maison des Habitants des Communes du Frugeois	Bien vieillir en ruralité	1ère demande	-Prévenir la perte d'autonomie du public sénior -Rompre l'isolement	<p>Action 1: Ateliers mémoire : Ateliers collectifs et intergénérationnels proposés à travers des jeux et exercices variés pour travailler les différentes mémoires. Utilisation de jeux de société, du programme "chauffe citron"</p> <p>Action 2 : Marche tranquille à Fruges et Marches tranquilles itinérantes Action 3 : Sport adapté / yoga sur chaise Action 4 : Ateliers cuisine</p> <p>Action 5 : Ateliers Bien-être : Apprentissage des techniques de relaxation grâce à l'automassage ou la sophrologie pour un impact positif sur le sommeil, la santé physique et psychique. Action 6 : Atelier créa : pratiquer un loisir favoris en groupe : tricot, couture, diamant painting (lutte contre l'isolement), possibilité d'échanges de savoir-faire et montée en compétences Action 7 : Cafés polyglotes : proposition d'un temps convivial qui favorise l'intégration et qui permet de lutter contre l'isolement</p> <p>Action 8 : Prévention sécurité routière : faire le point sur ses connaissances + atelier "5 sens" pour mieux comprendre et appréhender les contraintes de conduite Action 9 : Sorties culturelles/convivialité</p>	22 003 €	Favorable	15 486 €	Annuel
MONTREUILLOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	USJM Pôle Jeunesse	Le Pays du Montreuillois entre bien être et bien vieillir	1ère demande	<p>Encourager la pratique d'une activité physique Lutter contre l'isolement et la sédentarité Favoriser le lien social Développer le bien être et l'estime de soi Faciliter l'accès à la nouvelle technologie Lutter contre les pertes de mémoire Favoriser une alimentation saine pour le maintien de la santé</p>	<p>Gymnastique douce : ces séances en itinérance permettent de toucher différents territoires : le Montreuillois, les 7 Vallées et le Hauts Pays du Montreuillois. Yoga / Sophrologie : deux séance par mois Atelier mémoire Atelier infomatique Cafés sportif : sur une matinée, nous convierons les bénéficiaires à une dégustation suivi d'une séance de sport. Visites sportives : en partenariat avec l'OTMCO, nous mettrons en place des visites guidées en alliant le côté sportif et le côté culturel. Semaines sportives : Durant les vacances scolaires, nous mettrons en place un programme ou nous proposerons des activités et sorties sportives (longe côte, halsås, fistele) Ateliers Nutrition Chartreuse : interventions autour de la nutrition et possibilité de joindre une visite des jardins et l'utilisation de ces ingrédients. Intervention nutrition : entretiens individuels avec une diététicienne pour faire naître les bonnes habitudes alimentaires au quotidien. La diététicienne pourra animer des Conférences de sensibilisation diététique avec des temps théoriques toujours dans le but de sensibiliser nos séniors au "bien manger"</p>	18 000 €	Favorable	18 000 €	Pluriannuel
MONTREUILLOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Centre Socioculturel Intercommunal d'Huquequier	La Fabrique numérique	1ère reconduction	<p>- Favoriser le "bien vivre ensemble" en facilitant la transmission de savoir entre générations : rien lieux regroupant un repair café, un atelier couture et un Fab-Lab. - Contribuer à l'émancipation des personnes en valorisant les compétences de l'habitant, en impliquant dans des actions collectives, en développant sa capacité à être acteur de son parcours de vie ; - Lutter contre l'isolement, favoriser l'inclusion sociale, faciliter les liens sociaux et ainsi contribuer au bien-être des habitants, en proposant des lieux d'échanges et des services aux domiciles des personnes isolées.</p>	<p>Le CSCI a pour ambition de proposer un tiers lieu autour du numérique et du réemploi situé à Preures, accessible à tous, mais animé essentiellement par des seniors. Ce projet permettra de faire émerger un repair café, un atelier couture et un Fab-lab.</p> <p>> deux demi-journée par semaine: se retrouver autour d'un café pour échanger leurs savoirs et connaissances autour de la couture, du bricolage, du jardinage, du numérique. La réparation d'appareils ou d'objets cassés ou dysfonctionnels, sera fait en lien avec le Fab-lab qui pourrait intégrer des brodeuses numériques, une imprimante 3D, une découpeuse laser, utiles à la réparation.</p> <p>Des ateliers d'inclusion numérique et/ou de découverte du numérique seront également proposés ainsi qu'un accompagnement personnalisé aux démarches administratives.</p> <p>La Fabrique numérique sera également un lieu d'accueil pour les jeunes.</p> <p>La Fabrique numérique pourrait même être externalisée, en proposant des services aux personnes âgées ou aux familles monoparentales sur Huquequier et les 23 communes environnantes</p>	30 000 €	Favorable	10 000 €	Pluriannuel
MONTREUILLOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Hôpital maritime de Berek AP-HP	Prévenir les chutes après 60 ans	1ère reconduction	- promouvoir les comportements permettant de limiter le risque de chute des personnes âgées de 60 ans et plus qui résident à leur domicile sur la commune de Berek-sur-Mer - réduire les conséquences d'une chute d'une personne vivant seule à son domicile	<p>4 demi-journées par an. Chaque demi-journée comprend 3 ateliers pour les personnes âgées de 60 ans et plus et 1 atelier pour les proches aidants : I- un atelier "chambre de erreur" sur les chutes (atelier organisé par une infirmière et une ergothérapeute)</p> <p>Après repérage des facteurs de risque, un débriefing est réalisé par un professionnel de santé qui encadre l'atelier afin d'échanger sur les erreurs observées et les améliorations que l'on peut proposer durant 10 min. A la fin de l'atelier : un dépliant sur les chutes « Tout faire pour les éviter » est remis aux bénéficiaires. II- un atelier "relevé de chutes" (atelier réalisé par un kinésithérapeute et une psychomotricienne) ; III- un atelier "dépistage de la dénutrition" (atelier animé par une diététicienne) ; IV- Un atelier de sensibilisation des proches aidants (animé par le gestionnaire des risques de l'hôpital et une infirmière).</p>	3 552 €	Favorable	3 552 €	Pluriannuel
MONTREUILLOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Commune de Berek-sur-Mer	Agir collectivement pour un mieux vivre ensemble à Berek-sur-Mer	2ème reconduction	Créer les conditions favorables à toutes formes de participation des habitants Créer les conditions favorables pour accueillir tout public	<p>Piscine / Aquafit : Proposer des ateliers aquafit bi-hebdomadaires aux séniors avec un accompagnement dans l'eau (10 personnes par séance). Proposer des ateliers informatiques bi-hebdomadaires permettant de renforcer l'accessibilité des séniors aux nouvelles technologies et lutter contre la fracture numérique (6 personnes par atelier X 2). Proposer 2 fois par mois des ateliers cuisine en partenariat avec l'association « Les Banier de la mer » et les usages pour sensibiliser à l'équilibre alimentaire (12 personnes). Une activité innovante pour trois trimestres sera proposée aux personnes âgées de façon hebdomadaire (atelier du rire, yoga, sophrologie, gem douce...) (10 personnes par atelier).</p>	8 200 €	Favorable	8 200 €	Pluriannuel
MONTREUILLOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	CENTRE SOCIO CULTUREL INTERCOMMUNAL	Bien-être après soixante-ans	2ème reconduction	Renforcer l'accompagnement à la santé et au bien être tant physique que social.	<p>Le projet consiste à proposer un programme d'activités variées à la croisée du bien-être, de la santé et du développement personnel, animés par des intervenants qualifiés du territoire. Ainsi, un panel d'ateliers de découverte de pratiques liées au bien être sont prévues: yoga, socio-esthétique, découvertes sportives, naturopathie, poterie, automassages, aromathérapie... Des séances de sophrologie sont organisées chaque semaine. Un atelier "chauffe-citron" est mis en place deux fois par mois en partenariat avec la MARPA locale. Cette animation</p>	7 645 €	Favorable	7 645 €	Pluriannuel

Territoire	Axe de votre projet	Nom de l'organisme	Nom du projet	Statut de la demande	Les objectifs généraux	Description des actions	Montant de la subvention sollicitée auprès de la conférence (en euros)	Avis CDF	Budget proposé	Type de conventionnement
MONTRÉUILLOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	MFSS DE MONTRÉUIL SUR MER	ANTI CHUTE INDIVIDUEL	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> Diminution de 20% du risque de chute sur 3 ans avec la mise en place des actions suivantes : - Développer l'offre d'activité physique (AP) et d'activité physique adaptée sur les 31 commune du Haut Pays du Montreuillois - Dépister les besoins des personnes âgées en activité physique grâce aux tests de dépistage du risque de chute proposés par la MFSS de Montreuil sur Mer -faire pratique 8 séances d'APA à domicile (renforcement musculaire, équilibre, coordination) - Informer sur l'éducation à la santé au travers de l'alimentation, le sommeil, le bien-être, l'isolement, les possibles aides d'aménagement - Orienter et les personnes vers des programmes d'activité physique collectif type "sport santé, sport sénior" adaptés à leurs capacités pour envisager une continuité des bénéfices d'une activité physique. - Communiquer et sensibiliser les aidants à la problématique de santé publique que représentent les chutes ; - En collaboration avec les autres axes et nos partenaires : <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostiquer au domicile des adhérents les moyens internet disponibles - Diagnostiquer, Repérer les risques de chute et Alerter - Diagnostiquer, Aménager son logement pour éviter les risques de chutes - Diagnostiquer les aides techniques nécessaires à la mobilité faites pour tous - Mettre en place les programmes "ANTICHUTE" adaptés individuels - Diagnostiquer la téléassistance pour tous 	<p>Séance d'information sur le programme auprès des personnes invitées par les communes, CIAS, CCAS (Diaporama sur la présentation du plan national antichute, présentation du dispositif Maison Sport et Santé et du programme ANTICHUTE au niveau local)</p> <p>PROGRAMME COLLECTIF ET INDIVIDUEL</p> <p>Chaque séance est composée d'un échauffement et d'un étirement collectif décrit ci-dessous en fin de programme</p> <p>Séance 1 : Diagnostic final Tests physique + Apprentissage de la technique « apprendre à se relever en toute sécurité »</p> <p>Séance 2 : Renforcement Musculaire sous forme d'ateliers tournant avec 2 personnes</p> <p>Séance 3 : Séance « gym douce »</p> <p>Séance 4 : Séance renforcement musculaire « TABAT/ADAPT</p> <p>Séance 5 : Mise en situation avec le tapis de psychomotricité DM3</p> <p>Séance 6 : Danser en équilibre</p> <p>Séance 7 : Renforcement musculaire sur step</p> <p>Séance 8 : Séance « gym douce »</p> <p>Séance 9 : Révision pratique des 5 étapes « Se Relever en toute sécurité »</p> <p>Séance 10 Diagnostic final Tests physique.</p>	15 300 €	Défavorable. La Conférence des financeurs n'a pas retenu votre projet car il ne répond pas aux critères du cahier des charges de l'appel à candidature de l'axe 5 "Actions collectives de prévention de la perte d'autonomie". La Conférence des financeurs vous invite à vous rapprocher du chargé de prévention de la Maison de l'Autonomie du territoire concerné en vue d'un éventuel prochain dépôt de projet.	0 €	
MONTRÉUILLOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	MFSS DE MONTRÉUIL SUR MER	ANTI CHUTE COLLECTIF	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> Diminution de 20% du risque de chute sur 3 ans avec la mise en place des actions suivantes : - Développer l'offre d'activité physique (AP) et d'activité physique adaptée sur les 31 commune du Haut Pays du Montreuillois - Dépister les besoins des personnes âgées en activité physique grâce aux tests de dépistage du risque de chute proposés par la MFSS de Montreuil sur Mer -faire pratique 8 séances d'APA à domicile (renforcement musculaire, équilibre, coordination) - Informer sur l'éducation à la santé au travers de l'alimentation, le sommeil, le bien-être, l'isolement, les possibles aides d'aménagement - Orienter et les personnes vers des programmes d'activité physique collectif type "sport santé, sport sénior" adaptés à leurs capacités pour envisager une continuité des bénéfices d'une activité physique. - Communiquer et sensibiliser les aidants à la problématique de santé publique que représentent les chutes ; - En collaboration avec les autres axes et nos partenaires : <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostiquer au domicile des adhérents les moyens internet disponibles - Diagnostiquer, Repérer les risques de chute et Alerter - Diagnostiquer, Aménager son logement pour éviter les risques de chutes - Diagnostiquer les aides techniques nécessaires à la mobilité faites pour tous - Mettre en place les programmes "ANTICHUTE" adaptés individuels - Diagnostiquer la téléassistance pour tous 	<p>Séance d'information sur le programme auprès des personnes invitées par les communes, CIAS, CCAS (Diaporama sur la présentation du plan national antichute, présentation du dispositif Maison Sport et Santé et du programme ANTICHUTE au niveau local)</p> <p>PROGRAMME COLLECTIF ET INDIVIDUEL</p> <p>Chaque séance est composée d'un échauffement et d'un étirement collectif décrit ci-dessous en fin de programme</p> <p>Séance 1 : Diagnostic final Tests physique + Apprentissage de la technique « apprendre à se relever en toute sécurité »</p> <p>Séance 2 : Renforcement Musculaire sous forme d'ateliers tournant avec 2 personnes</p> <p>Séance 3 : Séance « gym douce »</p> <p>Séance 4 : Séance renforcement musculaire « TABAT/ADAPT</p> <p>Séance 5 : Mise en situation avec le tapis de psychomotricité DM3</p> <p>Séance 6 : Danser en équilibre</p> <p>Séance 7 : Renforcement musculaire sur step</p> <p>Séance 8 : Séance « gym douce »</p> <p>Séance 9 : Révision pratique des 5 étapes « Se Relever en toute sécurité »</p> <p>Séance 10 Diagnostic final Tests physique</p>	15 120 €	Défavorable. La Conférence des financeurs n'a pas retenu votre projet car il ne répond pas aux critères du cahier des charges de l'appel à candidature de l'axe 5 "Actions collectives de prévention de la perte d'autonomie". La Conférence des financeurs vous invite à vous rapprocher du chargé de prévention de la Maison de l'Autonomie du territoire concerné afin d'affiner le diagnostic du projet et la pertinence des communes ciblées, en vue d'un éventuel prochain dépôt de projet.	0 €	
MONTRÉUILLOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Mairie de Berck-sur-mer	Berck-sur-mer le bien-être par nature	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> OG1 Accompagner le vieillissement des habitants en renforçant le lien social et intergénérationnel OG2 Valoriser les compétences du public sénior par l'engagement bénévole OG3 Proposer un planning d'activités hebdomadaire diversifié favorisant les échanges et la mixité sociale 	<ul style="list-style-type: none"> Ateliers bien-être et estime de soi Ateliers cuisine Ateliers mémoire Ateliers informatique Sorties culturelles Temps d'échange, d'implication et de préparation Ateliers bénévole 	14 912 €	Défavorable. La Conférence des financeurs n'a pas retenu votre projet car celui-ci bénéficie déjà d'un financement jusqu'en juin 2025. La Conférence des financeurs invite le porteur à se rapprocher du chargé de prévention de la Maison de l'Autonomie du territoire concerné afin de déposer éventuellement un projet global en octobre 2025.	0 €	
TERNOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	Association Gérontologique CLIC du Ternois	Bouger pour garder la forme après 60 ans : Eviter les risques	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> Eviter que les personnes encore autonomes ou de nouveau autonomes ne retombent dans la sédentarité et restent actifs / Redonner l'autonomie pour l'auto pratique et l'accès à des activités de clubs locaux, notamment de marche / Donner la possibilité aux plus fragiles d'accéder à des cours d'activités physiques adaptées à leurs capacités / Découvrir de nouvelles activités physiques adaptées/ Préserver son capital santé en appliquant de bonnes habitudes (Hygiène alimentaire / Mieux appréhender la conduite automobile et le code de la route/ Garder confiance en soi et soigner son image / Créer du lien et éviter l'isolement. 	<ul style="list-style-type: none"> Réunions d'information sur les 5 sites présents : Auxi le chateau, Frévent, St Pol sur Ternois, Eps Herbeval et Fillières / Mise en place de cours collectifs adaptés, 38 séances d'1heure sur l'année (10 à 15 personnes) / Mise en place d'un cours collectif d'entretien des capacités et de conservation de l'endurance de marche pour seniors autonomes, 38 séances d'1heure (10 à 15 personnes) / 1 journée sortie découverte autres sports avec évêl musculaire, atelier ludique, marche bâton, relaxation avec déplacement en autocar (50 personnes maxi) / 4 ateliers "sérénité au volant" et "sécurité piétons" de 2h (10 à 15 personnes) / 4 ateliers de 2h "sécuriser mon domicile pour éviter les chutes" (12 à 15 personnes) / 6 ateliers "Bien être et estime de soi" (10 personnes). 	23 037 €	Favorable	18 110 €	Annuel
TERNOIS	Axe 3 : Actions de prévention de la perte d'Autonomie SAD volet aide	ADMR du Pas-de-Calais	Chauffé Citron	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> Stimuler les capacités cognitives Renforcer et entretenir le lien social Contribuer au développement personnel 	<ul style="list-style-type: none"> Atelier de 12 rendez-vous réguliers, collectifs, animés à l'aide d'un diaporama projeté sur grand écran. L'animateur est un professionnel de l'association équipé et formé à Chauffé Citron. Chaque rendez-vous propose un programme original autour de la curiosité, du jeu et de la mémoire. Les séances sont interactives, conviviales et collaboratives. Elles reposent sur la participation active des bénéficiaires. Grâce au dispositif de projection interactive en présence d'un animateur, les rendez-vous sont accessibles aux personnes présentant des déficits récents ou anciens : auditif, visuel, physique. 	22 238 €	Favorable	14 278 €	Annuel
TERNOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	ADPEVA - Le Moulin d'Auxi	Les rendez-vous des "vintage"	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les séniors dans la préservation de leur autonomie Favoriser l'intégration sociale des séniors 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 atelier bien-être par mois, animé par une socio-esthéticienne - 1 atelier « culture générale » par mois, organisé avec les supports chauffé citron (après formation de l'équipe interne) Les rendez-vous Chauffé Citron reposent sur la stimulation de la curiosité. La curiosité est une source d'énergie vitale -indispensable à la vie- et une composante essentielle de notre cognition. - 4 sorties culturelles (avec les familles qui sont, elles, financées par le REAAP) pour développer les liens sociaux et favoriser les liens intergénérationnels. - Des ateliers de préparation des sorties (recherches numériques et sollicitation de partenaires locaux) et 1 atelier d'évaluation globale des sorties - Marche douce toutes les semaines (hors vacances scolaires) et gym douce (tous les 15 jours) pour répondre à une demande de rencontre d'autres personnes et en raison d'effectifs déjà complets sur les ateliers du CLIC (vu avec Me Leleu) - 2 ateliers par mois avec une diététicienne (1 atelier pratique avec partage de repas et 1 atelier théorique pour vérifier l'application chez soi) - Des soirées thématiques et ludiques avec d'autres publics 	12 992 €	Favorable	11 130 €	Annuel
TERNOIS	Axe 5 : Actions de prévention de la perte d'autonomie	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FREVENT	Se bouger pour maintenir son autonomie	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> Faire bouger les personnes au sens propre comme figuré Accompagner les personnes dans des activités physiques adaptées à leur situation de santé Utiliser les compétences d'encadrants diplômés Donner l'envie de ne pas se laisser aller Créer du lien par des activités de groupes 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiquer des jeux d'adresse qui stimulent aussi bien le corps que l'esprit pour un bon équilibre comme: les sports de raquettes parmi lesquels le tennis de table activité reconnue médicalement dans le cadre de la maladie d'Alzheimer mais également le badminton et éventuellement le tennis Pour apporter de la convivialité, du lien social et de communauté, nous envisageons également la pratique du jeu de Réchettes et du tir à l'arc avec des seniors Réaliser des sorties extérieures culturelles et ou festives une fois un groupe constitué Il est prévu pour ceux qui le souhaitent et qui ont la phobie de l'eau d'aller à la piscine Proposer des activités de ZUMBA debout ou sur chaises pour les moins mobiles Mettre en place des jeux de société géants et éventuellement faites des après-midis ou soirées jeux Les objectifs de ces actions : <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir une activité physique et mentale, une endurance - Travailler la concentration, la vivacité, la précision - Entretien son capital Santé - Stimuler la mémoire pour prévenir les risques - Mettre son cerveau au défi et apprendre de nouvelles pratiques de façon régulière - Leur proposer pourquoi pas des activités de cuisine, de jardinage et d'esthétique Autant d'objectifs transversaux que de diversités d'activités qui devraient par ailleurs participer à l'amélioration du sommeil et des liens intra-familiaux et sociaux et à l'image de soi 	10 065 €	Défavorable. La Conférence des financeurs n'a pas retenu votre projet car il n'est pas suffisamment abouti. Les activités proposées ne semblent pas adaptées aux personnes âgées. La Conférence des Financeurs vous invite à vous rapprocher du chargé de prévention de la Maison de l'Autonomie du territoire concerné ainsi que du CLIC en vue d'un éventuel prochain dépôt.	0 €	

Pôle Solidarité

Direction de l'Autonomie et de la Santé

..... CONVENTION

Entre les soussignés

Le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 ARRAS Cedex 9, représenté par Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du xx xx xxxx.

Ci- après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

«**Nom_de_lorganisme**», situé au «**Adresse_siège**» «**Code_postal**» «**Commune**», enregistrée sous le SIRET N°«**N_SIRET**», représentée par «**Prénom**» «**Nom**» en sa qualité de «**Fonction**» dûment habilité.

Ci-après désignée par « le porteur »

d'autre part.

Vu : le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu : le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment le chapitre III du titre III du livre II relatif à la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 4 décembre 2023 portant adoption du schéma départemental de l'autonomie 2023-2027 « Vivre en autonomie dans un département inclusif »

Vu : la validation du projet par les membres de la CDF lors de l'Assemblée Plénière du xx xx xxxx 16 novembre 2023

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du xx xx xxxx approuvant le financement et la signature de la présente convention ;

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les objectifs de l'action à mettre en œuvre et les engagements du porteur et du Département.

ARTICLE 2 : NATURE DU PROJET FINANCE

L'action « **nature du projet** » a été élaborée en concertation avec les partenaires de la Maison de l'Autonomie de **xxxxx** dans le cadre du projet territorial d'aide aux aidants. Elle vient compléter la palette des dispositifs et des services existants sur le territoire auprès des proches aidants de personnes âgées et de personnes en situation de handicap.

La participation financière est accordée par le Département pour la réalisation par le porteur du projet suivant :

✚ Intitulé du projet :

«**Nom_du_projet**»

✚ Objectifs du projet :

«**Les_objectifs_généraux**»

✚ Actions à mettre en œuvre :

«**Description_des_actions**»

Le porteur de l'action prévoit «**Fréquence_rythme**» pour «**Combien_sontils_**» «**public_**» sur le territoire de «**Territoire**»

ARTICLE 3 : MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE

Afin de permettre l'accomplissement de l'action définie à l'article 2 de la présente convention, le Département s'engage à verser au porteur une participation financière d'un montant de «**Montant_proposé_CP**» euros.

ARTICLE 4 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE

La participation financière prévue à l'article précédent sera acquittée en un seul versement sur l'exercice **xxxx**, après signature de la présente convention par les deux parties

Programme : Conférence Des Financeurs / autres actions de prévention

Sous-programme : Grand Angle / article : 934/6568/4232

Le porteur s'engage à démarrer les actions au plus tard dans les 3 mois après la date de versement de la subvention

ARTICLE 5 : PERIODE D'APPLICATION DE LA CONVENTION

La présente convention s'applique à compter de sa signature par les parties jusqu'au **xx xx xxxx**.

Son exécution peut se prolonger au-delà de la date de fin de la période prévue à l'alinéa précédent, notamment, pour les besoins de l'apurement juridique et/ou financier des situations nées au cours de ladite période.

En aucun cas, la présente convention ne peut se poursuivre par tacite reconduction.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DU PORTEUR

I – Le porteur s’engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour respecter son budget prévisionnel. Il s’engage à réaliser le projet financé dans les conditions définies à l’article 2 de la présente convention et, à affecter le montant de la participation au financement de ce projet, à l’exclusion de toute autre dépense. Il s’engage à démarrer les actions au plus tard dans les 3 mois après la date de versement de la subvention. Toutes les actions doivent être terminées au plus tard pour le **xx xx xxxx**.

Plus généralement, le porteur s'engage à porter immédiatement à la connaissance du Département tout fait de nature à entraîner la non-réalisation ou la réalisation partielle du projet financé et à accepter le contrôle des services du Département.

II - En outre, il s’engage à communiquer tous documents faisant connaître les résultats de son action (bilan du projet) et permettant notamment, d’établir un compte-rendu de l’emploi de la participation (production de rapport d’activité, revue de presse, actes, délibérations.....)

Le compte-rendu de l’emploi de la participation devra être adressé au Département dans les 2 mois suivant la fin du projet financé (bilan qualitatif, quantitatif et comptable), validé par le représentant légal du porteur.

III – Le porteur reconnaît être en conformité et souscrire valablement aux assurances inhérentes à la mise en œuvre du projet (responsabilité civile ; ainsi que toute garantie complémentaire qui pourrait être exigée en relation avec les conditions réelles de mise en œuvre du projet)

ARTICLE 7 : EVALUATION ET CONTROLE

I – Outre les documents et informations à transmettre au Département au titre de l'article 6 de la présente convention, le projet financé fait l'objet d'un suivi partenarial. Les résultats des actions menées dans le cadre du projet doivent faire l'objet d'un rapport d'activité transmis au Département **au plus tard pour le 30 septembre 2025**

II - Contrôle financier.

Conformément à l’article 6-II, l’organisme transmettra au Département les pièces suivantes :

- un bilan comptable détaillé de l’action financée certifié par le représentant légal de l’organisme, ainsi que les justificatifs s’y rapportant (bilan quantitatif, qualitatif et financier : article 6.I);
- la liste à jour des membres composant la structure en cas de modification.

III - Le Département est représenté au Comité de Pilotage du projet et peut le saisir aux fins de faire procéder à l’évaluation partenariale des actions menées dans le cadre du projet.

ARTICLE 8 : INFORMATION DU PUBLIC

La structure s’engage à respecter la charte à l’intention des partenaires bénéficiant d’une aide ou d’un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site internet du Département à l’adresse suivante : <https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication> ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l’intention des partenaires, la structure s’engage notamment à :

- Promouvoir l’image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiche, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse).
- Associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s’effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d’un commun accord entre la structure et le Département.
- Permettre au Département d’installer des supports de communication sur l’ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flammes, calicots, looks ans roll, popup...). Ainsi, la visibilité de l’institution devra être clairement identifiée durant l’évènement.

ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les parties à la convention s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel en vigueur, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la Loi Informatique et Libertés modifiée.

L'organisme communique au Département le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, s'il en a désigné un conformément à l'article 37 du règlement européen sur la protection des données.

Concernant les mesures de sécurité, l'organisme s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité informatique nécessaires et à mettre en œuvre les recommandations de la CNIL

ARTICLE 10 : AVENANT

Un avenant pourra être établi pour toute modification intervenant au cours de cette période à la demande de l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 11 : CLAUSE DE RENONCIATION

Le porteur renonce, pour lui-même et pour ses membres, ses ayants droit et ayants cause, à toute réclamation financière ultérieure envers le Département pour toute action entrant dans le champ d'application de la présente convention.

ARTICLE 12 : RESILIATION

En cas de non-respect des dispositions de la présente convention par l'une des parties, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception resté vaine.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée par le Département sans préavis.

ARTICLE 13 : REMBOURSEMENT

Il pourra être demandé au porteur de procéder au remboursement total ou partiel de la participation départementale, s'il s'avère, après versement, que celui-ci n'a pas respecté les obligations décrites dans la présente convention :

- ✚ Remboursement total : notamment :
 - en cas de résiliation par le Département dans le cas de déclaration inexacte ;
 - dès qu'il aura été porté à la connaissance du Département que le projet financé n'a pas été mis en œuvre ;
 - ou dès lors qu'aucune pièce justificative ne pourrait être produite ;
 - ou dès lors que les pièces produites révéleraient une utilisation injustifiée ou anormale de la participation départementale ;
 - ou dès lors qu'il sera établi que le porteur ne valorise pas le partenariat du Département.
- ✚ Remboursement partiel : notamment :
 - dès lors qu'il sera établi que le coût réel du projet financé est inférieur au budget prévisionnel ;
 - dès lors qu'il aura été porté à la connaissance du Département que le porteur a cessé son activité (application de la règle du prorata temporis)

La Commission Permanente du Conseil Départemental sera, dans ce cas, informée systématiquement, préalablement à l'émission du titre de recette.

ARTICLE 14 : VOIES DE RECOURS

En cas de litige portant sur l'application ou l'interprétation des dispositions de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de LILLE compétent après épuisement des voies de recours amiables.

Fait en deux exemplaires originaux

A Arras, le

A, le

**Pour le Département du Pas-de-Calais
Et par délégation
La Directrice de l'Autonomie et de la Santé**

**Pour «Nom_de_l'organisme»
Le «Fonction»**

Ludivine BOULENGER

«Prénom» «Nom»

Pôle Solidarité

Direction de l'Autonomie et de la Santé

..... **CONVENTION**

Entre les soussignés

Le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 ARRAS Cedex 9, représenté par Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du **xx xx xxxx**.

Ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

«**Nom_de_l'organisme**», situé au «Adresse_siège» «Code_postal» «Commune», enregistrée sous le SIRET N°«N_SIRET», représentée par «Prénom» «Nom» en sa qualité de «Fonction» dûment habilité.

Ci-après désignée par « le porteur »

d'autre part.

Vu : le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu : le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment le chapitre III du titre III du livre II relatif à la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 4 décembre 2023 portant adoption du schéma départemental de l'autonomie 2023-2027 « Vivre en autonomie dans un département inclusif »

Vu : la validation du projet par les membres de la CDF lors de l'Assemblée Plénière du **xx xx xxxx** 16 novembre 2023.

Vu : la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du **xx xx xxxx** approuvant le financement et la signature de la présente convention ;

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les objectifs de l'action à mettre en œuvre et les engagements du porteur et du Département.

ARTICLE 2 : NATURE DU PROJET FINANCE

L'action « **nature du projet** » a été élaborée en concertation avec les partenaires de la Maison de l'Autonomie de **xxxxx** dans le cadre du projet territorial d'aide aux aidants. Elle vient compléter la palette des dispositifs et des services existants sur le territoire auprès des proches aidants de personnes âgées et de personnes en situation de handicap

La participation financière est accordée par le Département pour la réalisation par le porteur du projet suivant :

✚ Intitulé du projet :

«**Nom_du_projet**»

✚ Objectifs du projet :

«**Les_objectifs_généraux**»

✚ Actions à mettre en œuvre :

«**Description_des_actions**»

Le porteur de l'action prévoit «**Fréquence_rythme**» pour «**Combien_sontils**» «**public**» sur le territoire de «**Territoire**»

ARTICLE 3 : PERIODE D'APPLICATION DE LA CONVENTION

La présente convention s'applique pour une période de 3 ans, du **.....** au **.....** inclus.

Son exécution peut se prolonger au-delà de la date de fin de la période prévue à l'alinéa précédent, notamment, pour les besoins de l'apurement juridique et/ou financier des situations nées au cours de ladite période.

En aucun cas, la présente convention ne peut se poursuivre par tacite reconduction.

ARTICLE 4 : MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE

Le Département s'engage à verser une participation financière d'un montant global de **xxxx** euros, sous réserve, pour chacun des exercices concernés, de l'inscription des crédits au budget départemental, des crédits alloués par la CNSA à la Conférence des Financeurs et du respect par le porteur des engagements prévus à l'article 6.

Le versement de la participation financière est échelonné et acquitté selon l'échéancier suivant :

Du **xx xx xxxx** au **xx xx xxxx** : **xxxx** euros

Du **xx xx xxxx** au **xx xx xxxx** : **xxxx** euros

Du **xx xx xxxx** au **xx xx xxxx** : **xxxx** euros

Les attributions budgétaires pour les deuxièmes et troisièmes années d'exécution de la convention pluriannuelle, pourront être modifiées par voie d'avenant selon les crédits alloués.

ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE

La participation prévue à l'article précédent sera acquittée en un seul versement sur l'exercice **xxxx**

Programme : Conférence Des Financeurs / autres actions de prévention

Sous-programme : Grand Angle / article : 934/6568/4232

Pour la première année d'exécution de la présente convention pluriannuelle, la participation annuelle sera versée dès signature de la présente convention ;

Pour les deuxièmes et troisièmes années d'exécution de la présente convention pluriannuelle, les participations annuelles seront versées sous réserve des conditions suivantes :

- De nouvelles dispositions législatives ou réglementaires.
- Du vote et de l'inscription des crédits de paiement par le Département ;
- Du respect des clauses de la présente convention par la structure
- De la vérification par les services du Département que le montant de la contribution financière annuelle n'excède pas le coût de l'action ;
- De la transmission annuelle des documents listés à l'article 7.

Le porteur s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour respecter son budget prévisionnel.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DU PORTEUR

I – Le porteur s'engage à réaliser le projet financé dans les conditions définies à l'article 2 de la présente convention et, à affecter le montant de la participation au financement de ce projet, à l'exclusion de toute autre dépense.

Il s'engage à démarrer les actions au plus tard dans les 3 mois après la signature de la présente convention et les terminer au plus tard pour le **xx xx xxxx**.

Plus généralement, le porteur s'engage à porter immédiatement à la connaissance du Département tout fait de nature à entraîner la non-réalisation ou la réalisation partielle du projet financé et à accepter le contrôle des services du Département.

II - En outre, il s'engage à communiquer tous documents faisant connaître les résultats de son action (bilan du projet) et permettant notamment, d'établir un compte-rendu de l'emploi de la participation (production de rapport d'activité, revue de presse, actes, délibérations.....)

Le compte-rendu de l'emploi de la participation devra être adressé au Département dans les 2 mois suivant la fin du projet financé (bilan qualitatif, quantitatif et comptable), validé par le représentant légal du porteur.

III – Le porteur reconnaît être en conformité et souscrire valablement aux assurances inhérentes à la mise en œuvre du projet (responsabilité civile ; ainsi que toute garantie complémentaire qui pourrait être exigée en relation avec les conditions réelles de mise en œuvre du projet)

ARTICLE 7 : EVALUATION ET CONTROLE

I – Outre les documents et informations à transmettre au Département au titre de l'article 6 de la présente convention, le projet financé fait l'objet d'un suivi partenarial. Les résultats des actions menées dans le cadre du projet doivent faire l'objet d'un rapport d'activité transmis au Département **au plus tard pour le xx xx xxxx**.

II - Contrôle financier.

Conformément à l'article 6, l'organisme transmettra au Département les pièces suivantes :

- un bilan comptable détaillé de l'action financée certifié par le représentant légal de l'organisme, ainsi que les justificatifs s'y rapportant (bilan quantitatif, qualitatif et financier : article 5.I);
- la liste à jour des membres composant la structure en cas de modification.

III - Le Département est représenté au Comité de Pilotage du projet et peut le saisir aux fins de faire procéder à l'évaluation partenariale des actions menées dans le cadre du projet.

ARTICLE 8 : INFORMATION DU PUBLIC

La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : <https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication> ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

- Promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiche, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse).
- Associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.
- Permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flammes, calicots, looks ans roll, popup...). Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'évènement.

ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les parties à la convention s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel en vigueur, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la Loi Informatique et Libertés modifiée.

L'organisme communique au département le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, s'il en a désigné un conformément à l'article 37 du règlement européen sur la protection des données.

Concernant les mesures de sécurité, l'organisme s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité informatique nécessaires et à mettre en œuvre les recommandations de la CNIL

ARTICLE 10 : AVENANT

Un avenant pourra être établi pour toute modification intervenant au cours de cette période à la demande de l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 11 : CLAUSE DE RENONCIATION

Le porteur renonce, pour lui-même et pour ses membres, ses ayants droit et ayants cause, à toute réclamation financière ultérieure envers le Département pour toute action entrant dans le champ d'application de la présente convention.

ARTICLE 12 : RESILIATION ET DENONCIATION

En cas de non-respect des dispositions de la présente convention par l'une des parties, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception resté vaine.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée par le Département sans préavis.

En outre, la présente convention pourra être dénoncée par l'une des parties deux mois avant la date d'échéance annuelle par lettre recommandée avec avis de réception.

ARTICLE 13 : REMBOURSEMENT

Il pourra être demandé au porteur de procéder au remboursement total ou partiel de la participation départementale, s'il s'avère, après versement, que celui-ci n'a pas respecté les obligations décrites dans la présente convention :

- ✚ Remboursement total : notamment :
 - en cas de résiliation par le Département dans le cas de déclaration inexacte ;
 - dès qu'il aura été porté à la connaissance du Département que le projet financé n'a pas été mis en œuvre ;
 - ou dès lors qu'aucune pièce justificative ne pourrait être produite ;
 - ou dès lors que les pièces produites révéleraient une utilisation injustifiée ou anormale de la participation départementale ;
 - ou dès lors qu'il sera établi que le porteur ne valorise pas le partenariat du Département.
- ✚ Remboursement partiel : notamment :
 - dès lors qu'il sera établi que le coût réel du projet financé est inférieur au budget prévisionnel ;
 - dès lors qu'il aura été porté à la connaissance du Département que le porteur a cessé son activité (application de la règle du prorata temporis)

La Commission Permanente du Conseil départemental sera, dans ce cas, informée systématiquement, préalablement à l'émission du titre de recette.

ARTICLE 14 : VOIES DE RECOURS

En cas de litige portant sur l'application ou l'interprétation des dispositions de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de LILLE compétent après épuisement des voies de recours amiables.

Fait en deux exemplaires originaux

A Arras, le

A, le

**Pour le Département du Pas-de-Calais
Et par délégation
La Directrice de l'Autonomie et de la Santé**

**Pour «Nom_de_lorganisme»
Le «Fonction»**

Ludivine BOULENGER

«Prénom» «Nom»



Pas-de-Calais
Le Département



POLE SOLIDARITES
Direction de l'Autonomie et de la Santé
Service des Dynamiques Territoriales et Stratégies



CONVENTION

Entre

Le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 ARRAS Cedex 9, représenté par Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du **xx xx xxxx**

Ci- après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

«**Nom_de_l'organisme**», situé au «**Adresse_siège**» «**Code_postal**» «**Commune**», enregistrée sous le SIRET N°«**N_SIRET**», représentée par «**Prénom**» «**Nom**» en sa qualité de «**Fonction**» dûment habilité.

Ci-après désigné par « le porteur »

d'autre part.

Vu : le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu : le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 4 décembre 2023 portant adoption du schéma départemental de l'autonomie 2023-2027 « Vivre en autonomie dans un département inclusif »

Vu : la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du **xx xx xxxx** approuvant le financement et la signature de la présente convention ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les objectifs de l'action à mettre en œuvre et les engagements du porteur et du Département.

ARTICLE 2 : NATURE DU PROJET FINANCE

L'action « **nature du projet** » a été élaborée en concertation avec les partenaires de la Maison de l'Autonomie de **xxxxx** dans le cadre du projet territorial d'aide aux aidants.

La participation financière est accordée par le Département pour la réalisation par le porteur du projet suivant :

 Intitulé du projet :

«**Nom_du_projet**»

 Objectifs du projet :

«**Les_objectifs_généraux**»

 Actions à mettre en œuvre :

«**Description_des_actions**»

Le porteur de l'action prévoit «**Fréquence Rythme**» pour «**Combien_sontils_**» «**public_**» sur le territoire de «**Territoire**»

ARTICLE 3 : MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE

Afin de permettre l'accomplissement de l'action définie à l'article 2 de la présente convention, le Département s'engage à verser au porteur une participation financière d'un montant de «**Montant_proposé_CP**» euros.

ARTICLE 4 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE

La participation prévue à l'article précédent sera acquittée en un seul versement sur l'exercice **2024** **xxxx** après signature de la présentation convention par les deux parties.

Programme : favoriser le soutien à domicile – Soutien aux aidants

Sous-programme : autres participations – PA / article : 934/6568/4238

ARTICLE 5 : PERIODE D'APPLICATION DE LA CONVENTION

La présente convention s'applique pour une période du **xx xx xxxx** au **xx xx xxxx**

Son exécution peut se prolonger au-delà de la date de fin de la période prévue à l'alinéa précédent, notamment, pour les besoins de l'apurement juridique et/ou financier des situations nées au cours de ladite période.

En aucun cas, la présente convention ne peut se poursuivre par tacite reconduction.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DU PORTEUR

Dans le cadre de la convention et du cofinancement par la CNSA au titre du budget d'intervention pour la modernisation et la professionnalisation des services à domicile, la formation des accueillants familiaux, et le soutien aux proches aidants (intitulée au préalable section IV) entre le Département et la CNSA, le porteur s'engage :

- A mettre en œuvre les objectifs opérationnels décrits à l'article 2 de la présente convention.
- A mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour respecter son budget prévisionnel et rechercher toute forme de participation complémentaire auprès d'autres partenaires locaux
- A démarrer les actions au plus tard dans les 3 mois après la date de versement de la subvention et les terminer au plus tard pour le xx xx xxxx.
- A communiquer tous documents faisant connaître les résultats de son action (bilan du projet) et permettant notamment, d'établir un compte-rendu de l'emploi de la participation (production de rapport d'activité, revue de presse, actes, délibérations.....) et à adresser au Département le compte-rendu de l'emploi de la participation dans les 2 mois suivant la fin du projet financé (bilan qualitatif, quantitatif et comptable), validé par le représentant légal du porteur
- A participer à la dynamique territoriale, portée par la Plateforme Territoriale d'Aide aux Aidants animée par la Maison de l'Autonomie concernée, dans le cadre de la stratégie d'aide aux aidants et plus largement du guichet intégré.
- A communiquer auprès des participants à l'action sur l'ensemble des autres solutions de répit du territoire portées par d'autres acteurs.
- A informer la Maison de l'Autonomie concernée de toutes les informations nécessaires pour la mise en œuvre du projet
- A mentionner sur tous les supports de communication utilisés le concours départemental, celui de la CNSA et leur communiquer ceux-ci.
- A conserver les pièces justificatives de ces dépenses jusqu'à la date limite à laquelle sont susceptibles d'intervenir les contrôles, soit trois ans après le dernier paiement effectué par le Département en cofinancement avec la CNSA.
- A garantir la traçabilité de l'emploi de l'aide financière du Département co-financée par la CNSA.
- A rechercher toute forme de participation complémentaire auprès d'autres partenaires locaux.

ARTICLE 7 : EVALUATION ET CONTROLE

I – Outre les documents et informations à transmettre au Département au titre de l'article 6 de la présente convention, le projet financé fait l'objet d'un suivi partenarial dans les conditions suivantes. Les résultats des actions menées dans le cadre du projet doivent faire l'objet d'un rapport d'activité transmis au Département au plus tard pour le 30 septembre 2025-xx xx xxxx

II - Le Département est représenté au Comité de Pilotage du projet et peut le saisir aux fins de faire procéder à l'évaluation partenariale des actions menées dans le cadre du projet.

ARTICLE 8 : INFORMATION DU PUBLIC

La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : <https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication> ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

- Promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiche, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse).
- Associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.
- Permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flammes, calicots, looks ans roll, popup...). Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'évènement.

ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les parties à la convention s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel en vigueur, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la Loi Informatique et Libertés modifiée.

L'organisme communique au département le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, s'il en a désigné un conformément à l'article 37 du règlement européen sur la protection des données.

Concernant les mesures de sécurité, l'organisme s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité informatique nécessaires et à mettre en œuvre les recommandations de la CNIL

ARTICLE 10 : AVENANT

Un avenant peut être établi pour toute modification intervenant au cours de cette période à la demande de l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 11 : CLAUSE DE RENONCIATION

Le porteur renonce, pour lui-même et pour ses membres, ses ayants droit et ayants cause, à toute réclamation financière ultérieure envers le Département pour toute action entrant dans le champ d'application de la présente convention.

ARTICLE 12 : RESILIATION

En cas de non-respect des dispositions de la présente convention par l'une des parties, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception resté vaine.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée par le Département sans préavis.

ARTICLE 13 : REMBOURSEMENT

Il pourra être demandé au porteur de procéder au remboursement total ou partiel de la participation départementale, s'il s'avère, après versement, que celui-ci n'a pas respecté les obligations décrites dans la présente convention :

- ✚ Remboursement total : notamment :
 - en cas de résiliation par le Département dans le cas de déclaration inexacte ;
 - dès qu'il aura été porté à la connaissance du Département que le projet financé n'a pas été mis en œuvre ;

- ou dès lors qu'aucune pièce justificative ne pourrait être produite ;
- ou dès lors que les pièces produites révéleraient une utilisation injustifiée ou anormale de la participation départementale ;
- ou dès lors qu'il sera établi que le porteur ne valorise pas le partenariat du Département.
- ✚ Remboursement partiel : notamment :
 - dès lors qu'il sera établi que le coût réel du projet financé est inférieur au budget prévisionnel ;
 - dès lors qu'il aura été porté à la connaissance du Département que le porteur a cessé son activité (application de la règle du prorata temporis)

La Commission Permanente du Conseil départemental sera, dans ce cas, informée systématiquement, préalablement à l'émission du titre de recette.

ARTICLE 14 : VOIES DE RECOURS

En cas de litige portant sur l'application ou l'interprétation des dispositions de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de LILLE compétent après épuisement des voies de recours amiables.

Fait en deux exemplaires originaux

A Arras, le

A, le

**Pour le Département du Pas-de-Calais
Et par délégation
La Directrice de l'Autonomie et de la Santé**

**Pour «Nom_de_lorganisme»
Le «Fonction»**

Ludivine BOULENGER

«Prénom» «Nom»

POLE SOLIDARITES
Direction de l'Autonomie et de la Santé
Service des Dynamiques Territoriales et Stratégies



CONVENTION

Entre

Le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 ARRAS Cedex 9, représenté par Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du **xx xx xxxx**.

Ci- après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

«**Nom_de_lorganisme**», situé au «Adresse_siège» «Code_postal» «Commune», enregistrée sous le SIRET N°«N_SIRET», représentée par «Prénom» «Nom» en sa qualité de «Fonction» dûment habilité.

Ci-après désigné par « le porteur »

d'autre part.

Vu : le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu : le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 4 décembre 2023 portant adoption du schéma départemental de l'autonomie 2023-2027 « Vivre en autonomie dans un département inclusif »

Vu : la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du **xx xx xxxx** approuvant le financement et la signature de la présente convention ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les objectifs de l'action à mettre en œuvre et les engagements du porteur et du Département.

ARTICLE 2 : NATURE DU PROJET FINANCE

L'action « nature du projet » a été élaborée en concertation avec les partenaires de la Maison de l'Autonomie de xxxxx dans le cadre du projet territorial d'aide aux aidants.

La participation financière est accordée par le Département pour la réalisation par le porteur du projet suivant :

 Intitulé du projet :

«Nom_du_projet»

 Objectifs du projet :

«Les_objectifs_généraux»

 Actions à mettre en œuvre :

«Description_des_actions»

Le porteur de l'action prévoit «Fréquence_rythme» pour «Combien_sontils_» «public_» sur le territoire de «Territoire»

ARTICLE 3 : PERIODE D'APPLICATION DE LA CONVENTION

La présente convention s'applique pour une période de 3 ans, du au inclus..

Son exécution peut se prolonger au-delà de la date de fin de la période prévue à l'alinéa précédent, notamment, pour les besoins de l'apurement juridique et/ou financier des situations nées au cours de ladite période.

En aucun cas, la présente convention ne peut se poursuivre par tacite reconduction.

ARTICLE 4 : MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE

Le Département s'engage à verser une participation financière d'un montant global de xxxx euros, sous réserve, pour chacun des exercices concernés, de l'inscription des crédits au budget départemental et du respect par le porteur des engagements prévus à l'article 6.

Le versement de la participation financière est échelonné et acquitté selon l'échéancier suivant :

Du xx xx xxxx au xx xx xxxx : xxxx euros

Du xx xx xxxx au xx xx xxxx : xxxx euros

Du xx xx xxxx au xx xx xxxx : xxxx euros

Les attributions budgétaires pour les deuxièmes et troisièmes années d'exécution de la convention pluriannuelle, pourront être modifiées par voie d'avenant selon les crédits alloués.

ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE

La participation prévue à l'article précédent sera acquittée en un seul versement sur l'exercice xxxx

Programme : favoriser le soutien à domicile – Soutien aux aidants

Sous-programme : autres participations – PA / article : 934/6568/4238

Pour la première année d'exécution de la présente convention pluriannuelle, la participation annuelle sera versée dès signature de la présente convention ;

Pour les deuxième et troisième années d'exécution de la présente convention pluriannuelle, les participations annuelles seront versées sous réserve des conditions suivantes :

- De nouvelles dispositions législatives ou réglementaires.
- Du vote et de l'inscription des crédits de paiement par le Département ;
- Du respect des clauses de la présente convention par la structure
- De la vérification par les services du Département que le montant de la contribution financière annuelle n'excède pas le coût de l'action ;
- De la transmission annuelle des documents listés à l'article 7.

Le porteur s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour respecter son budget prévisionnel.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DU PORTEUR

Dans le cadre de la convention et du cofinancement par la CNSA au titre du budget d'intervention pour la modernisation et la professionnalisation des services à domicile, la formation des accueillants familiaux, et le soutien aux proches aidants (intitulée au préalable section IV) entre le Département et la CNSA, le porteur s'engage :

- A mettre en œuvre les objectifs opérationnels décrits à l'article 2 de la présente convention.
- A démarrer les actions au plus tard dans les 3 mois après la date de versement de la subvention et à les terminer au plus tard pour le xx xx xxxx
- A communiquer tous documents faisant connaître les résultats de son action (bilan du projet) et permettant notamment, d'établir un compte-rendu de l'emploi de la participation (production de rapport d'activité, revue de presse, actes, délibérations.....) et à adresser au Département le compte-rendu de l'emploi de la participation dans les 2 mois suivant la fin du projet financé (bilan qualitatif, quantitatif et comptable), validé par le représentant légal du porteur.
- A participer à la dynamique territoriale, portée par la Plateforme Territoriale d'Aide aux Aidants animée par la Maison de l'Autonomie, dans le cadre de la stratégie d'aide aux aidants et plus largement du guichet intégré.
- A communiquer auprès des participants à l'action sur l'ensemble des autres solutions de répit du territoire portées par d'autres acteurs.
- A informer la Maison de l'Autonomie de toutes les informations nécessaires pour la mise en œuvre du projet
- A mentionner sur tous les supports de communication utilisés le concours départemental, celui de la CNSA et leur communiquer ceux-ci.
- A conserver les pièces justificatives de ces dépenses jusqu'à la date limite à laquelle sont susceptibles d'intervenir les contrôles, soit trois ans après le dernier paiement effectué par le Département en cofinancement avec la CNSA.
- A garantir la traçabilité de l'emploi de l'aide financière du Département co-financée par la CNSA.

ARTICLE 7 : EVALUATION ET CONTROLE

I – Outre les documents et informations à transmettre au Département au titre de l'article 6 de la présente convention, le projet financé fait l'objet d'un suivi partenarial dans les conditions suivantes. Les résultats des actions menées dans le cadre du projet doivent faire l'objet d'un rapport d'activité transmis au Département au plus tard pour le xx xx xxxx.

II - Contrôle financier.

Conformément à l'article 6, l'organisme transmettra au Département les pièces suivantes :

- un bilan comptable détaillé de l'action financée certifié par le représentant légal de l'organisme, ainsi que les justificatifs s'y rapportant (bilan quantitatif, qualitatif et financier : article 5.I);
- la liste à jour des membres composant la structure en cas de modification.

III - Le Département est représenté au Comité de Pilotage du projet et peut le saisir aux fins de faire procéder à l'évaluation partenariale des actions menées dans le cadre du projet.

ARTICLE 8 : INFORMATION DU PUBLIC

La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : <https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication> ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

- Promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiche, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse).
- Associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.
- Permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flammes, calicots, looks ans roll, pop-up...). Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'évènement.

ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les parties à la convention s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel en vigueur, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la Loi Informatique et Libertés modifiée.

L'organisme communique au département le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, s'il en a désigné un conformément à l'article 37 du règlement européen sur la protection des données.

Concernant les mesures de sécurité, l'organisme s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité informatique nécessaires et à mettre en œuvre les recommandations de la CNIL

ARTICLE 10 : AVENANT

Un avenant peut être établi pour toute modification intervenant au cours de cette période à la demande de l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 11 : CLAUSE DE RENONCIATION

Le porteur renonce, pour lui-même et pour ses membres, ses ayants droit et ayants cause, à toute réclamation financière ultérieure envers le Département pour toute action entrant dans le champ d'application de la présente convention.

ARTICLE 12 : RESILIATION ET DENONCIATION

En cas de non-respect des dispositions de la présente convention par l'une des parties, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception resté vaine.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée par le Département sans préavis.

En outre, la présente convention pourra être dénoncée par l'une des parties deux mois avant la date d'échéance annuelle par lettre recommandée avec avis de réception.

ARTICLE 13 : REMBOURSEMENT

Il pourra être demandé au porteur de procéder au remboursement total ou partiel de la participation départementale, s'il s'avère, après versement, que celui-ci n'a pas respecté les obligations décrites dans la présente convention :

- ✚ Remboursement total : notamment :
 - en cas de résiliation par le Département dans le cas de déclaration inexacte ;
 - dès qu'il aura été porté à la connaissance du Département que le projet financé n'a pas été mis en œuvre ;
 - ou dès lors qu'aucune pièce justificative ne pourrait être produite ;
 - ou dès lors que les pièces produites révéleraient une utilisation injustifiée ou anormale de la participation départementale ;
 - ou dès lors qu'il sera établi que le porteur ne valorise pas le partenariat du Département.
- ✚ Remboursement partiel : notamment :
 - dès lors qu'il sera établi que le coût réel du projet financé est inférieur au budget prévisionnel ;
 - dès lors qu'il aura été porté à la connaissance du Département que le porteur a cessé son activité (application de la règle du prorata temporis)

La Commission Permanente du Conseil départemental sera, dans ce cas, informée systématiquement, préalablement à l'émission du titre de recette.

ARTICLE 14 : VOIES DE RECOURS

En cas de litige portant sur l'application ou l'interprétation des dispositions de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de LILLE compétent après épuisement des voies de recours amiables.

Fait en deux exemplaires originaux

A Arras, le

A, le

**Pour le Département du Pas-de-Calais
Et par délégation
La Directrice de l'Autonomie et de la Santé**

**Pour «Nom_de_lorganisme»
Le «Fonction»**

Ludivine BOULENGER

«Prénom» «Nom»

POLE SOLIDARITES
Direction de l'Autonomie et de la Santé
Service des Dynamiques Territoriales et Stratégies

..... **CONVENTION**

ENTRE,

Le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 ARRAS Cedex 9, représenté par Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du **xx xx xxxx**

Ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

ET,

«**Nom_de_lorganisme**», situé au «Adresse_siège» «Code_postal» «Commune», enregistrée sous le SIRET N°«N_SIRET», représentée par «Prénom» «Nom» en sa qualité de «Fonction» dûment habilité.

Ci-après désigné par « le porteur »

d'autre part.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 4 décembre 2023 portant adoption du schéma départemental de l'autonomie 2023-2027 « Vivre en autonomie dans un département inclusif »

Vu : la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du **xx xx xxxx** approuvant le financement et la signature de la présente convention ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les objectifs de l'action à mettre en œuvre et les engagements du porteur et du Département.

ARTICLE 2 : NATURE DU PROJET FINANCE

L'action « **nature du projet** » a été élaborée en concertation avec les partenaires de la Maison de l'Autonomie de **xxxxx** dans le cadre du projet territorial d'aide aux aidants. Elle vient compléter la palette des dispositifs et des services existants sur le territoire auprès des proches aidants de personnes âgées et de personnes en situation de handicap.

La participation financière est accordée par le Département pour la réalisation par le porteur du projet suivant :

✚ Intitulé du projet :

«**Nom du projet**»

✚ Objectifs du projet :

«**Les objectifs généraux**»

✚ Actions à mettre en œuvre :

«**Description des actions**»

Le porteur de l'action prévoit «**Fréquence rythme**» pour «**Combien sontils**» «**public**» sur le territoire de «**Territoire**»

A travers la halte-répit, l'association poursuit les objectifs généraux suivants :

- **Permettre le maintien d'un lien social pour les personnes accueillies et offrir un temps de répit à leurs aidants ;**
- **Rompre le face-à-face exclusif aidé/aidant et de faciliter une séparation en vue d'intégrer, le cas échéant, des structures institutionnelles (accueil de jour, accueil temporaire, famille d'accueil, EHPAD, foyer de vie...);**
- **Informier et orienter les personnes vers les dispositifs adaptés (Maison de l'Autonomie et acteurs du Guichet Intégré...).**

Les objectifs opérationnels du projet sont de :

- **Accueillir «public_» dans un lieu convivial et adapté, «Fréquence rythme» sauf durant les fêtes de fin d'année ;**
- **Proposer aux personnes accueillies des activités adaptées;**
- **Encadrer et former les bénévoles par des professionnels;**
- **Communiquer sur le service auprès des partenaires de la plateforme territoriale d'aide aux aidants.**

La Halte-répit fonctionne «Fréquence rythme» permettant l'accueil de «Participation attendue par séance» ainsi que leurs proches aidants, à condition de bénéficier d'une orientation non médicalisée par la CDAPH concernant les personnes en situation de handicap. Elle est ouverte aux habitants du territoire de «Territoire» couvert par la Maison du Département Solidarités.

ARTICLE 3 : MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE

Afin de permettre l'accomplissement de l'action définie à l'article 2 de la présente convention, le Département s'engage à verser au porteur une participation financière d'un montant de «Montant_proposé_CP» euros.

ARTICLE 4 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE

La participation prévue à l'article précédent sera acquittée en un seul versement sur l'exercice 2024 xxxx après signature de la présentation convention par les deux parties.

Programme : favoriser le soutien à domicile – Soutien aux aidants

Sous-programme : autres participations – PA / article : 934/6568/4238

ARTICLE 5 : PERIODE D'APPLICATION DE LA CONVENTION

La présente convention s'applique pour une période du xx xx xxxx au xx xx xxxx.

Son exécution peut se prolonger au-delà de la date de fin de la période prévue à l'alinéa précédent, notamment, pour les besoins de l'apurement juridique et/ou financier des situations nées au cours de ladite période.

En aucun cas, la présente convention ne peut se poursuivre par tacite reconduction.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DU PORTEUR

Dans le cadre de la présente convention de financement, le porteur s'engage :

- A mettre en œuvre les objectifs opérationnels décrits en article 2 de la présente convention.
- A démarrer les actions au plus tard dans les 3 mois après la date de versement de la subvention et les terminer au plus tard pour le xx xx xxxx.
- S'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour respecter son budget prévisionnel et rechercher toute forme de participation financière complémentaire auprès d'autres partenaires locaux
- A communiquer tous documents faisant connaître les résultats de son action (bilan du projet) et permettant notamment, d'établir un compte-rendu de l'emploi de la participation (production de rapport d'activité, revue de presse, actes, délibérations.....) et à adresser au Département le compte-rendu de l'emploi de la participation dans les 2 mois suivant la fin du projet financé (bilan qualitatif, quantitatif et comptable), validé par le représentant légal du porteur.
- A participer à la dynamique territoriale, portée par la Plateforme Territoriale d'Aide aux Aidants animée par la Maison de l'Autonomie concernée, dans le cadre de la stratégie d'aide aux aidants et plus largement du guichet intégré.
- A communiquer auprès des participants à l'action sur l'ensemble des autres solutions de répit du territoire portées par d'autres acteurs.
- A informer la Maison de l'Autonomie de toutes les informations nécessaires pour la mise en œuvre du projet.

ARTICLE 7 : EVALUATION ET CONTROLE

I – Outre les documents et informations à transmettre au Département au titre de l'article 6 de la présente convention, le projet financé fait l'objet d'un suivi partenarial dans les conditions suivantes. Les résultats des actions menées dans le cadre du projet doivent faire l'objet d'un rapport d'activité transmis au Département au plus tard pour le 30 septembre 2025 xx xx xxxx.

II - Le Département est représenté au Comité de Pilotage du projet et peut le saisir aux fins de faire procéder à l'évaluation partenariale des actions menées dans le cadre du projet.

ARTICLE 8 : INFORMATION DU PUBLIC

La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : <https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication> ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

- Promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiche, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse).
- Associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.
- Permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flammes, calicots, looks ans roll, popup...). Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'évènement.

ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les parties à la convention s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel en vigueur, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la Loi Informatique et Libertés modifiée.

L'organisme communique au département le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, s'il en a désigné un conformément à l'article 37 du règlement européen sur la protection des données.

Concernant les mesures de sécurité, l'organisme s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité informatique nécessaires et à mettre en œuvre les recommandations de la CNIL

ARTICLE 10 : AVENANT

Un avenant pourra être établi pour toute modification intervenant au cours de cette période à la demande de l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 11 : CLAUSE DE RENONCIATION

Le porteur renonce, pour lui-même et pour ses membres, ses ayants droit et ayants cause, à toute réclamation financière ultérieure envers le Département pour toute action entrant dans le champ d'application de la présente convention.

ARTICLE 12 : RESILIATION

En cas de non-respect des dispositions de la présente convention par l'une des parties, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception resté vaine.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée par le Département sans préavis.

ARTICLE 13 : REMBOURSEMENT

Il pourra être demandé au porteur de procéder au remboursement total ou partiel de la participation départementale, s'il s'avère, après versement, que celui-ci n'a pas respecté les obligations décrites dans la présente convention :

- ✚ Remboursement total : notamment :
 - en cas de résiliation par le Département dans le cas de déclaration inexacte ;
 - dès qu'il aura été porté à la connaissance du Département que le projet financé n'a pas été mis en œuvre ;
 - ou dès lors qu'aucune pièce justificative ne pourrait être produite ;
 - ou dès lors que les pièces produites révéleraient une utilisation injustifiée ou anormale de la participation départementale ;
 - ou dès lors qu'il sera établi que le porteur ne valorise pas le partenariat du Département.
- ✚ Remboursement partiel : notamment :
 - dès lors qu'il sera établi que le coût réel du projet financé est inférieur au budget prévisionnel ;
 - dès lors qu'il aura été porté à la connaissance du Département que le porteur a cessé son activité (application de la règle du prorata temporis)

La Commission Permanente du Conseil départemental sera, dans ce cas, informée systématiquement, préalablement à l'émission du titre de recette.

ARTICLE 14 : VOIES DE RECOURS

En cas de litige portant sur l'application ou l'interprétation des dispositions de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de LILLE compétent après épuisement des voies de recours amiables.

Fait en deux exemplaires originaux

A Arras, le

A, le

**Pour le Département du Pas-de-Calais
Et par délégation
La Directrice de l'Autonomie et de la Santé**

**Pour «Nom_de_lorganisme»
Le «Fonction»**

Ludivine BOULENGER

«Prénom» «Nom»

POLE SOLIDARITES
Direction de l'Autonomie et de la Santé
Service des Dynamiques Territoriales et Stratégies

..... **CONVENTION**

ENTRE,

Le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 ARRAS Cedex 9, représenté par Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du xx xx xxxx.

Ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

ET,

«**Nom_de_lorganisme**», situé au «Adresse_siège» «Code_postal» «Commune», enregistrée sous le SIRET N°«N_SIRET», représentée par «Prénom» «Nom» en sa qualité de «Fonction» dûment habilité.

Ci-après désigné par « le porteur »

d'autre part.

Vu : le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu : le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 4 décembre 2023 portant adoption du schéma départemental de l'autonomie 2023-2027 « Vivre en autonomie dans un département inclusif »

Vu : la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du xx xx xxxx approuvant le financement et la signature de la présente convention ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les objectifs de l'action à mettre en œuvre et les engagements du porteur et du Département.

ARTICLE 2 : NATURE DU PROJET FINANCE

L'action « nature du projet » a été élaborée en concertation avec les partenaires de la Maison de l'Autonomie de **xxxxx** dans le cadre du projet territorial d'aide aux aidants. Elle vient compléter la palette des dispositifs et des services existants sur le territoire auprès des proches aidants de personnes âgées et de personnes en situation de handicap

La participation financière est accordée par le Département pour la réalisation par le porteur du projet suivant :

✚ Intitulé du projet :

«Nom_du_projet»

✚ Objectifs du projet :

«Les_objectifs_généraux»

✚ Actions à mettre en œuvre :

«Description_des_actions»

Le porteur de l'action prévoit «Fréquence_rythme» pour «Combien_sontils_» «public_» sur le territoire de «Territoire»

« Cas 2 uniquement si HR »:

A travers la halte-répét, l'association poursuit les objectifs généraux suivants :

- Permettre le maintien d'un lien social pour les personnes accueillies et offrir un temps de répit à leurs aidants ;
- Rompre le face-à-face exclusif aidé/aidant et de faciliter une séparation en vue d'intégrer, le cas échéant, des structures institutionnelles (accueil de jour, accueil temporaire, famille d'accueil, EHPAD, foyer de vie...);
- Informer et orienter les personnes vers les dispositifs adaptés (Maison de l'Autonomie et acteurs du Guichet Intégré...).

Les objectifs opérationnels du projet sont de :

- Accueillir «public_» dans un lieu convivial et adapté, «Fréquence_rythme» sauf durant les fêtes de fin d'année ;
- Proposer aux personnes accueillies des activités adaptées;
- Encadrer et former les bénévoles par des professionnels;
- Communiquer sur le service auprès des partenaires de la plateforme territoriale d'aide aux aidants.

La Halte-répét fonctionne «Fréquence_rythme» permettant l'accueil de «Participation_attendue_par_séance» ainsi que leurs proches aidants, à condition de bénéficier d'une orientation non médicalisée par la CDAPH concernant les personnes en situation de handicap. Elle est ouverte aux habitants du territoire de «Territoire» couvert par la Maison du Département Solidarités.

ARTICLE 3 : PERIODE D'APPLICATION DE LA CONVENTION

La présente convention s'applique pour une période de 3 ans, du au inclus..

Son exécution peut se prolonger au-delà de la date de fin de la période prévue à l'alinéa précédent, notamment, pour les besoins de l'apurement juridique et/ou financier des situations nées au cours de ladite période.

En aucun cas, la présente convention ne peut se poursuivre par tacite reconduction.

ARTICLE 4 : MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE

Le Département s'engage à verser une participation financière d'un montant global de xxxx euros, sous réserve, pour chacun des exercices concernés, de l'inscription des crédits au budget départemental et du respect par le porteur des engagements prévus à l'article 6.

Le versement de la participation financière est échelonné et acquitté selon l'échéancier suivant :

Du xx xx xxxx au xx xx xxxx : xxxx euros
Du xx xx xxxx au xx xx xxxx : xxxx euros
Du xx xx xxxx au xx xx xxxx : xxxx euros

Les attributions budgétaires pour les deuxièmes et troisièmes années d'exécution de la convention pluriannuelle, pourront être modifiées par voie d'avenant selon les crédits alloués.

ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE

La participation prévue à l'article précédent sera acquittée en un seul versement sur l'exercice xxxx

Programme : favoriser le soutien à domicile – Soutien aux aidants

Sous-programme : autres participations – PA / article : 934/6568/4238

Pour la première année d'exécution de la présente convention pluriannuelle, la participation annuelle sera versée dès signature de la présente convention ;

Pour les deuxièmes et troisièmes années d'exécution de la présente convention pluriannuelle, les participations annuelles seront versées sous réserve des conditions suivantes :

- De nouvelles dispositions législatives ou réglementaires.
- Du vote et de l'inscription des crédits de paiement par le Département ;
- Du respect des clauses de la présente convention par la structure
- De la vérification par les services du Département que le montant de la contribution financière annuelle n'excède pas le coût de l'action ;
- De la transmission annuelle des documents listés à l'article 7.

Le porteur s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour respecter son budget prévisionnel.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DU PORTEUR

Dans le cadre de la présente convention de financement, le porteur s'engage :

- A mettre en œuvre les objectifs opérationnels décrits en article 2 de la présente convention.
- A démarrer les actions au plus tard dans les 3 mois après la date de versement de la subvention et à les terminer au plus tard pour le xx xx xxxx

- A communiquer tous documents faisant connaître les résultats de son action (bilan du projet) et permettant notamment, d'établir un compte-rendu de l'emploi de la participation (production de rapport d'activité, revue de presse, actes, délibérations.....) et à adresser au Département le compte-rendu de l'emploi de la participation dans les 2 mois suivant la fin du projet financé (bilan qualitatif, quantitatif et comptable), validé par le représentant légal du porteur.
- A participer à la dynamique territoriale, portée par la Plateforme Territoriale d'Aide aux Aidants animée par la Maison de l'Autonomie, dans le cadre de la stratégie d'aide aux aidants et plus largement du guichet intégré.
- A communiquer auprès des participants à l'action sur l'ensemble des autres solutions de répit du territoire portées par d'autres acteurs.
- A informer la Maison de l'Autonomie de toutes les informations nécessaires pour la mise en œuvre du projet.
- A mentionner sur tous les supports de communication utilisés le concours départemental et lui communiquer ceux-ci.

ARTICLE 7 : EVALUATION ET CONTROLE

I – Outre les documents et informations à transmettre au Département au titre de l'article 6 de la présente convention, le projet financé fait l'objet d'un suivi partenarial dans les conditions suivantes. Les résultats des actions menées dans le cadre du projet doivent faire l'objet d'un rapport d'activité transmis au Département au plus tard pour le **xx xx xxxx**.

II - Contrôle financier.

Conformément à l'article 6, l'organisme transmettra au Département les pièces suivantes :

- un bilan comptable détaillé de l'action financée certifié par le représentant légal de l'organisme, ainsi que les justificatifs s'y rapportant (bilan quantitatif, qualitatif et financier : article 5.I);
- la liste à jour des membres composant la structure en cas de modification.

III - Le Département est représenté au Comité de Pilotage du projet et peut le saisir aux fins de faire procéder à l'évaluation partenariale des actions menées dans le cadre du projet.

ARTICLE 8 : INFORMATION DU PUBLIC

La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : <https://www.pasdecals.fr/Partenaires/Contreparties-communication> ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

- Promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiche, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse).
- Associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.
- Permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flammes, calicots, looks ans roll, popup...). Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'évènement.

ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les parties à la convention s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel en vigueur, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la Loi Informatique et Libertés modifiée.

L'organisme communique au département le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, s'il en a désigné un conformément à l'article 37 du règlement européen sur la protection des données.

Concernant les mesures de sécurité, l'organisme s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité informatique nécessaires et à mettre en œuvre les recommandations de la CNIL

ARTICLE 10 : AVENANT

Un avenant pourra être établi pour toute modification intervenant au cours de cette période à la demande de l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 11 : CLAUSE DE RENONCIATION

Le porteur renonce, pour lui-même et pour ses membres, ses ayants droit et ayants cause, à toute réclamation financière ultérieure envers le Département pour toute action entrant dans le champ d'application de la présente convention.

ARTICLE 12 : RESILIATION ET DENONCIATION

En cas de non-respect des dispositions de la présente convention par l'une des parties, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception resté vaine.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée par le Département sans préavis.

En outre, la présente convention pourra être dénoncée par l'une des parties deux mois avant la date d'échéance annuelle par lettre recommandée avec avis de réception.

ARTICLE 13 : REMBOURSEMENT

Il pourra être demandé au porteur de procéder au remboursement total ou partiel de la participation départementale, s'il s'avère, après versement, que celui-ci n'a pas respecté les obligations décrites dans la présente convention :

- ✚ Remboursement total : notamment :
 - en cas de résiliation par le Département dans le cas de déclaration inexacte ;
 - dès qu'il aura été porté à la connaissance du Département que le projet financé n'a pas été mis en œuvre ;
 - ou dès lors qu'aucune pièce justificative ne pourrait être produite ;
 - ou dès lors que les pièces produites révéleraient une utilisation injustifiée ou anormale de la participation départementale ;
 - ou dès lors qu'il sera établi que le porteur ne valorise pas le partenariat du Département.
- ✚ Remboursement partiel : notamment :
 - dès lors qu'il sera établi que le coût réel du projet financé est inférieur au budget prévisionnel ;
 - dès lors qu'il aura été porté à la connaissance du Département que le porteur a cessé son activité (application de la règle du prorata temporis)

La Commission Permanente du Conseil Départemental sera, dans ce cas, informée systématiquement, préalablement à l'émission du titre de recette.

ARTICLE 14 : VOIES DE RECOURS

En cas de litige portant sur l'application ou l'interprétation des dispositions de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de LILLE compétent après épuisement des voies de recours amiables.

Fait en deux exemplaires originaux

A Arras, le

A, le

Pour le Département du Pas-de-Calais
Et par délégation
La Directrice de l'Autonomie et de la Santé

Pour «Nom_de_lorganisme»
Le «Fonction»

Ludivine BOULENGER

«Prénom» «Nom»

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction de l'Autonomie et de la Santé
Service des Dynamiques Territoriales et Stratégies

RAPPORT N°41

Territoire(s): Tous les territoires
Canton(s): Tous les cantons des territoires
EPCI(s): Tous les EPCI des territoires

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 17 JUIN 2024

RAPPORT SUR LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et de l'habitat inclusif (CDF - HI) a pour objectif de coordonner au sein du département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune et repose sur une gouvernance partagée de l'ensemble de ses membres de droit.

Ces financements concernent à la fois ceux dédiés au dispositif par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) dans le cadre de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) et les financements propres à chacun des membres de droit de la conférence.

Le présent rapport présente les demandes de porteurs de projets, validées en assemblée plénière de la CDF du 8 avril 2024, concernant :

- L'axe 1 relatif aux aides techniques et à la domotique ;
- L'axe 2 relatif à l'attribution du forfait autonomie aux résidences autonomie ;
L'axe 3 relatif à la coordination et l'appui des actions de prévention mises en œuvre par les services autonomie à domicile.
- L'axe 4 relatif au financement d'actions dans le cadre du soutien aux proches aidants ;
- L'axe 5 relatif aux actions collectives de prévention.

Il convient de préciser que les orientations de la CDF sont en cohérence avec le projet de mandat et le Pacte des Solidarités Humaines (répondant à 6 ambitions), lesquels ont été déclinés dans le schéma départemental de l'autonomie 2023-2027 qui affiche 4 engagements majeurs.

1. Le dispositif AIDes d'Occasion TECHniques - AIDOTEC (axe 1)

Le Département du Pas-de-Calais a souhaité en 2018, dans le cadre de la Conférence des Financeurs (CDF), mettre en place un dispositif permettant d'améliorer l'accès aux aides techniques pour les habitants du Pas-de-Calais.

Le dispositif AIDOTEC (Aides d'Occasion Techniques) est expérimenté depuis novembre 2018 suite à un premier appel à candidatures pour lequel FACE Côte d'Opale avait été retenu comme porteur.

Il s'agit pour mémoire de mettre en place un dispositif de réattribution d'aides techniques d'occasion remises en état, dans le cadre d'une revente de ce matériel à moindre coût, mais aussi d'accompagner les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) ou de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) à la prise en main de leur aide pour en garantir la bonne utilisation.

Par ailleurs, au-delà des politiques autonomie, le projet permet à la fois de favoriser le développement d'une économie circulaire dans un souci écologique et de développement durable, et de participer à l'insertion professionnelle de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) dans le cadre de l'IAE (insertion par l'activité économique) du porteur.

Le nouveau conventionnement avec le porteur désormais appelé FACE VALO a été validé lors de la commission permanente du 12 juin 2023. En effet, dans un contexte d'évolution des stratégies nationales (plan anti-chutes, rapport Denormandie-Chevalier, certification AFNOR de remise en bon état d'usage), de réorganisation des maisons de l'autonomie et d'apparition de nouveaux acteurs, il est apparu nécessaire de poursuivre l'expérimentation du dispositif afin d'évaluer sa pérennité.

Le Département s'est donc engagé à verser une participation financière d'un montant global de 300 000 euros au porteur FACE VALO échelonnés sur 3 ans (2023-2026), sous réserve du respect des dispositions de la convention.

Le porteur ayant respecté ses obligations au vu des premiers éléments de bilan transmis la participation financière annuelle d'un montant de 100 000 euros prévue à l'article 9 de la convention peut être versée au titre de l'année 2024.

2. Le forfait autonomie 2024 (axe 2)

Comme depuis 2017, le Département attribuera en 2024 le forfait autonomie à l'ensemble des résidences autonomie ayant signé un nouveau Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) en 2023.

69 résidences autonomies sont concernées pour un total de 3 003 places.

Le forfait autonomie prend la forme d'un forfait à la place déterminé en fonction de l'enveloppe annuelle départementale attribuée par la CDF. Le montant de ce forfait est ainsi amené à varier d'une année sur l'autre en fonction du montant de l'enveloppe allouée et du nombre de places autorisées.

Pour 2024, il est ainsi proposé de retenir un forfait à la place de 335 € pour un montant total de 1 006 005 € réparti entre les différentes résidences autonomie comme précisé en annexe 1. Au regard de l'enveloppe départementale attribuée cette année, le montant à la place est légèrement supérieur à celui de l'année dernière (331 € par place en 2023).

3. Le financement d'actions dans le cadre du soutien aux proches aidants (axe 4)

En octobre 2023, un nouvel appel à candidatures (AAC) a été lancé afin de soutenir le développement de solutions de répit non institutionnelles, ainsi que le renouvellement de partenariats départementaux. Il est proposé en particulier le renouvellement du partenariat avec l'Association Française des Aidants afin de poursuivre la labellisation de 5 cafés des aidants pour un montant de 2 300 € (conventions en annexes 2 et 3).

Par ailleurs, l'Association France Handicap (APF) porteur du projet intitulé « Soutien aux proches aidants: "Une histoire qui aide », sollicite une prorogation de sa convention signée le 19 juillet 2023 pour une durée de 7 mois soit jusqu'au 31 mars 2025. En effet, l'action n'a pu aboutir dans les délais prévus faute de personnel dédié à la mise en œuvre du projet. Cette prorogation n'aura aucune incidence financière pour le Département.

Suite à l'AAC 2023, l'ensemble des projets proposés est repris dans le tableau ci-dessous. Les tableaux détaillés des projets figurent, quant à eux, en annexes 4 et 5 du présent rapport.

Nombre de porteurs (avis favorables)	Nombre de porteurs ayant sollicité une reconduction d'actions	Budget total sollicité	Proposition d'avis favorables	Proposition d'avis défavorables	Budget total proposé
48	9	923 492€	79 projets (63 nouvelles demandes, 11 reconductions, 5 projets pluriannuels)	11 projets	754 792€

Il est proposé, de retenir en 2024, le financement de ces 79 projets de soutien aux aidants pour un montant total de 754 792 euros, répartis comme suit :

➤ 187 874€ financés dans le cadre de la Conférence des financeurs (avis favorable lors de l'Assemblée plénière du 8 avril 2024) représentant 38 projets correspondant à des actions de formation, de soutien psychosocial individuel et collectif, de prévention (30 nouvelles demandes, 5 reconductions, 3 projets sous conventions pluriannuelles) ;

➤ 566 918€ financés par le Département et cofinancés dans le cadre du budget d'intervention de la CNSA, représentant 41 projets (33 premières demandes, 6 reconductions et 2 projets sous conventions pluriannuelles) correspondant :

- A des actions de coordination de plateformes,
- Au soutien des haltes-répit et la labellisation « cafés des aidants » avec l'Association Française des Aidants,
- A des actions collectives ou individuelles de soutien psychosocial, de sensibilisation et d'information et prévention santé à destination des aidants de personnes en situation de handicap.

Parmi ces 79 projets, 5 projets sont sous conventionnements pluriannuels pour une durée de 3 ans (2022-2025 et 2023-2026) représentant un montant global de 76 176€. Dans ce cadre, le Département s'est engagé à verser une participation financière annuelle conformément aux dispositions inscrites au sein de chaque convention, les porteurs ayant respecté les obligations inscrites au sein de leur convention la participation financière au titre de l'année 2024 peut être versée afin que les actions puissent être pleinement réalisées.

4. Le financement des actions collectives de prévention (axes 3 et 5)

Un appel à candidatures (ouvert également aux services d'aide à domicile) a été lancé pour la 8^{ème} année consécutive, en octobre 2023, afin de soutenir le développement d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie.

Ces actions s'adressent aux personnes âgées de 60 ans et plus vivant à domicile et ont pour objectif de les aider à préserver leur capital santé pour continuer à bien vivre chez elles.

Les porteurs dont les projets sont déjà financés dans le cadre du programme coordonné de la CDF et dont le bilan final fourni en septembre 2023 était satisfaisant, ont pu déposer une demande de reconduction de leur projet.

Afin de favoriser la coordination avec les autres projets territoriaux mis en place sur le département, l'instruction des projets est assurée avec les représentants de l'Agence Régionale de Santé, de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT), de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et les acteurs des territoires concernés.

Le financement de ces projets repose sur un conventionnement annuel ou pluriannuel entre le Département et les porteurs de projet.

Suite à l'appel à candidature lancé en octobre 2023, l'ensemble des projets est repris dans le tableau ci-dessous. Le tableau détaillé de ces projets, notamment les 132 projets retenus, figure en annexe 6 du présent rapport.

Nombre de porteurs ayant répondu à l'appel à candidatures	Dont nombre de porteurs ayant sollicité une reconduction d'actions	Nombre de projets présentés à la CDF	Budget total sollicité	Proposition d'avis favorables	Proposition d'avis défavorables	Budget proposé
114	18	162	2 569 828€	132 projets (75 nouvelles demandes, 15 reconductions, 42 pluri annualités)	30 projets	1 420 336 €

Il est proposé, de retenir en 2024, le financement de ces 132 projets d'actions collectives de prévention pour un montant total de 1 420 336€.

Parmi ces 132 projets, 42 projets sont sous conventionnements pluriannuels pour une durée de 3 ans (2022-2025 et 2023-2026). Dans ce cadre, le Département s'est engagé à verser une participation financière annuelle conformément aux dispositions inscrites au sein de chaque convention, représentant un montant global de 474 127€. Les porteurs ayant respecté les obligations inscrites au sein de leur convention la participation financière au titre de l'année 2024 peut être versée afin que les actions puissent être pleinement réalisées.

Par ailleurs, la MJEP d'Isbergues porteur du projet intitulé « Tous en selle », sollicite une prorogation de sa convention signée le 27 juillet 2023 pour une durée de 12 mois soit jusqu'au 30 septembre 2025. En effet, l'action n'a pu aboutir dans les délais prévus. Cette prorogation n'aura aucune incidence financière pour le Département.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

S'agissant du dispositif AIDOTEC :

- D'attribuer à FACE VALO une participation financière d'un montant total de 100 000 euros au titre de l'année 2024, conformément aux modalités de versement inscrites dans la convention validée par la commission permanente du 12 juin 2023 ;

S'agissant de l'attribution du forfait autonomie :

- d'attribuer aux 69 résidences autonomie, selon la répartition reprise en annexe 1, un forfait autonomie de 335 euros par place, soit un montant total de 1 006 005 euros au titre de l'année 2024 ;

S'agissant des actions en faveur des aidants :

- d'attribuer aux 48 porteurs pour les 79 projets selon la répartition reprise en annexes 4 et 5, une participation financière totale de 754 792 euros au titre de l'année 2024,
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, les 74 conventions (63 nouvelles demandes et 11 reconductions) fixant les objectifs techniques et financiers permettant la réalisation des actions, dans les termes des projets types joints en annexes 7,8,9,10,11 et 12 ;
- de valider les modèles de conventions annuelles et pluriannuelles type joints en annexes 7, 8, 9, 10, 11 et 12 ;
- d'attribuer à l'Association Française des Aidants une participation financière d'un montant de 2 300 € au titre de l'année 2024 ;
- de m'autoriser à signer au nom et pour le compte du Département, les conventions avec l'Association Française des Aidants dans les termes des projets joints en annexes 2 et 3 ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'APF l'avenant de durée dans les termes de l'avenant de durée type validé en Commission permanente du 12 juin 2023 ;

S'agissant du financement des actions collectives de prévention :

- d'attribuer aux 114 porteurs pour les 132 projets, selon la répartition reprise en annexe 6 une participation financière d'un montant total de 1 420 336€ au titre de l'année 2024 ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, les 89 conventions (relatives aux nouvelles demandes et reconductions) fixant les objectifs techniques et financiers permettant la réalisation des projets repris en annexe 6 dans les termes des conventions type validées en Commission permanente du 4 juillet 2022 (conventions annuelles) et 12 juin 2023 (conventions pluriannuelles) ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la MJEP d'Isbergues, un avenant de durée dans les termes de l'avenant de durée type validé en Commission permanente du 12 juin 2023.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	AE €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C02-423B01	6568/934232	Conférence des financeurs-Autres actions de prévention	200 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C02-423A01	6568/934231	Conférence des financeurs-forfait autonomie	1 006 005,00	1 006 005,00	1 006 005,00	0,00
C02-423J04	6568/934238	Favoriser le soutien à domicile-soutien aux aidants	647 540,00	647 540,00	566 918,00	80 622,00
C02-423B01	6568/934232	conférence des financeurs-autres actions de prévention	2 609 495,00	2 555 189,00	1 608 210,00	946 979,00

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/06/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY